



**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES
NATIONALES**

**DOCUMENT DE BASE DES ASSISES
NATIONALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Version 1

Juillet 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | IV |
| LISTE DES TABLEAUX..... | VIII |
| LISTE DES FIGURES..... | X |
| DEFINITION DES PRINCIPALES NOTIONS..... | XI |
| MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES | 1 |
| INTRODUCTION..... | 3 |
| I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION..... | 4 |
| I.1 RAPPEL DES FINALITÉS, DES BUTS ET DES MISSIONS DE L'ÉDUCATION..... | 4 |
| I.2 APERÇU SUR LES PROJETS, PROGRAMMES ET RÉFORMES DE L'ÉDUCATION..... | 5 |
| I.3 PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1994 ET DES ASSISES DE 2002..... | 11 |
| I.4 ÉTAT DES LIEUX | 12 |
| II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DES ASSISES NATIONALES | 26 |
| II.1 OBJECTIFS GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES | 26 |
| II.2 RÉSULTATS ATTENDUS..... | 27 |
| III. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE..... | 28 |
| III.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION | 28 |
| III.2 RECHERCHE DOCUMENTAIRE | 29 |
| III.3 ATELIER DE RÉDACTION..... | 29 |
| III.4 VALIDATION DU PROJET DE DOCUMENT DE BASE | 29 |
| IV. THÉMATIQUES ET POINTS DE DISCUSSIONS | 30 |
| IV.1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD GOUVERNEMENT-CNSE ET PERSPECTIVES..... | 30 |
| IV.2 LA QUESTION ENSEIGNANTE | 38 |
| IV.3 RÉFORME CURRICULAIRE, DES EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES : BILAN ET PERSPECTIVES..... | 45 |
| IV.4 STRATÉGIES DE RELANCE ET DE DYNAMISATION DU SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS | 49 |
| IV.5 GRATUITE DE L'ÉDUCATION : BILAN ET PERSPECTIVES | 53 |
| IV.6 BILAN DU TRANSFERT DES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION AUX COLLECTIVITÉS, DES CONVENTIONS AVEC LES ONG, ASSOCIATIONS, ET DES SUBVENTIONS ET PERSPECTIVES..... | 56 |
| IV.7 GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE | 63 |
| IV.8 MÉCANISME D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ | 72 |
| IV.9 MÉCANISME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF FACE AUX CRISES, MÉCANISME DE PRÉVENTION ET DE RÉSOLUTION DES CRISES ET DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE | 75 |
| IV.10 STRATÉGIES DE RELANCE ET DE DYNAMISATION DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE..... | 78 |
| IV.11 STRATÉGIES DE PROMOTION DES LANGUES NATIONALES POUR RENFORCER LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET POUR LA COHESION SOCIALE ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE | 84 |
| IV.12 STRATÉGIES DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION | 86 |
| V. FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS..... | 92 |
| VI. PROPOSITIONS POUR FONDRE UN PACTE NATIONAL POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS..... | 153 |
| CONCLUSION | 155 |

| | |
|--|------------|
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 155 |
| TABLE DES MATIÈRES | 160 |
| ANNEXES : | 162 |
| ANNEXE 1 : | 162 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|----------|---|
| AASU | Attaché d'administration scolaire et universitaire |
| ABS | Appui budgétaire sectoriel |
| AFD | Agence française de développement |
| AFID | Alphabétisation Formation Intensive des jeunes de 9 à 16 ans pour le Développement |
| AME | Association des mères éducatrices |
| APC | Approche par compétences |
| APD | Aide publique au développement |
| APE | Association des parents d'élèves |
| ARCOP | Autorité de Régulation de la Commande Publique |
| ASAO | Association Solidarité Afrique de l'Ouest |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BD-INOH | Base de données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques |
| BEP | Brevet d'études professionnelles |
| BEPC | Brevet d'études du premier cycle |
| BPO | Budget programme par objectif |
| BTS | Brevet de technicien supérieur |
| CAD/OCDE | Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques |
| CAGES | Conseil d'administration et de gestion d'établissement scolaire |
| CAP | Certificat d'aptitude professionnelle |
| CAST | Compte d'Affectation spécial du Trésor |
| CCF | Contrôle en cours de formation |
| CCRP | cadre de concertation sur les réformes politiques |
| CEB | Circonscription d'éducation de base |
| CEBNF | Centre d'éducation de base non formel |
| CEDEAO | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest |
| CEEP | Centre d'éveil et d'éducation préscolaire |
| CENAMAFS | Centre national des manuels et fournitures scolaires |
| CEP | Certificat d'études primaires |
| CER | Centres d'éducation rurale |
| CETFP | Centre d'enseignement et de formation technique et professionnelle |
| CFJA | Centres de formation des jeunes agriculteurs |
| CID | Circuit informatisé de la dépense publique |
| CIFE | Circuit intégré des financements extérieurs |
| CMG | Classe multigrade |
| CNLN | Commission nationale des Langues nationales |
| CNPVE | Conseil national pour la Prévention de la Violence à l'Ecole |
| CNR | Conseil national de la révolution |
| CNSE | Coordination nationale des syndicats de l'éducation |
| CNSS | Caisse national de sécurité sociale |
| COC | Cadre d'orientation du curriculum |
| COGES | Comité de gestion |
| CPAF | Centre permanent d'alphabétisation |

| | |
|------------|--|
| CQB | |
| CQP | Certificat de qualification professionnelle |
| CVD | Conseil villageois de développement |
| DAF | Direction de l'Administration des Finances |
| DAJC | Direction des Affaires juridiques et du Contentieux |
| DAMSSE | Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures éducatives |
| DDII | Direction du Développement institutionnel et de l'Innovation |
| DEP | Direction de l'Enseignement privé |
| DGCOOP | Direction générale de la coopération |
| DGD-LSCPA | Direction générale de développement des lycées scientifiques et des centres de préparation à l'agrégation |
| DGEC | Direction générale des Examens et Concours |
| DGEFG | Direction générale de l'Éducation formelle générale |
| DGEFTP | Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels |
| DGENF | Direction générale de l'Éducation non formelle |
| DGEFFIC | Direction générale de l'Encadrement pédagogique, de la Formation initiale et continue |
| DGESS | Direction générale des Études et des Statistiques sectorielles |
| DGREIP | Direction générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation pédagogique |
| DPBEP | |
| DPEIEFG | Direction de la Promotion de l'Éducation inclusive, de l'Éducation des Filles et du Genre |
| DPEPPNF | Direction provinciale de l'Éducation préscolaire, primaire et non formelle |
| DRENF | Direction de la Recherche en Éducation non formelle |
| DRH | Direction des ressources Humaines |
| DUDH | Déclaration Universelle des droits de l'homme |
| DUT | Diplôme universitaire de technologie |
| EFTP | Enseignement et formation techniques et professionnels |
| ENEP | École nationale des Enseignants du Primaire |
| ENF | Education non formelle |
| EPFEP | Ecoles privées de formation des Enseignants du Primaire |
| EPT | Education pour tous |
| FAIB | Fédération des Associations Islamiques du Burkina |
| FECOP-EFTP | Formation des Enseignants et des Conseillers pédagogiques de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels |
| FEME | Fédération des Eglises et Missions Evangéliques |
| FONAENF | Fonds national de l'éducation non formelle |
| FSDEB | Fonds de soutien au développement de l'éducation de base |
| GPEC | Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences |
| IAC | instituteurs adjoints certifiés |
| IDR | Indemnité de départ à la retraite |
| INFPE | Institut national de la formation des personnels de l'Education |
| JICA | Agence japonaise de coopération internationale |
| EMC | Education morale et civique |
| LFI | Loi de finances initiale |
| LLC | Laboratoire des lycées et collèges |

| | |
|----------|--|
| LNSP | Laboratoire National de Santé Publique |
| LP | Lycée professionnel |
| MCAT | Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme |
| MEA | Ministère de l'Eau et de l'Assainissement |
| MENAPLN | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales |
| MESRSI | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'innovation |
| MFPTPS | Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale |
| MJPEE | Ministère de la Jeunesse de la promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi |
| MOD | Maitrise d'ouvrage déléguée |
| Mod | Maitrise d'ouvrage directe |
| MS | Ministère de la Santé |
| MSL | Ministère des Sports et Loisirs |
| MUHV | Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville |
| OCECOS | Office central des examens et concours du secondaire |
| ODD: | Objectifs du développement |
| OIF | Organisation internationale de la francophonie |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONG/AD. | Organisation non gouvernementale/Association de développement |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAAQE | Projet d'amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education |
| PA-PDSEB | Projet d'appui au Plan décennal pour le Développement du Secteur de l'Education de base |
| PDDEB | Plan décennal de développement de l'éducation de base |
| PDDEPP | Plan décennal de développement de l'enseignement post-primaire |
| PDSEB | Programme de développement stratégique de l'éducation de base |
| PEPP | Projet Enseignement post-primaire |
| PN/EFTP | Politique nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels |
| PRCP | plan de renforcement des capacités. |
| PRSNi | projet de repas scolaire à base de produits locaux pour une nutrition intelligente |
| PSEF | Plan sectoriel de l'Education et de la Formation |
| PTF | Partenaire technique et financier |
| QCM: | questions à choix multiples |
| RH | Ressources Humaines |
| RSF | Rapport de suivi financier |
| SCADD | Stratégie de croissance accélérée et de développement durable |
| SDEFTP | Stratégie de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels |
| SIFCEEP | Stratégie intégrée de formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques |
| SNAQUE | Stratégie nationale sur la question enseignante |
| SNDAEP | Stratégie nationale de développement accélérée de l'éducation préscolaire |
| SN-DTV | Stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire |
| SNEC | Secrétariat national de l'Enseignement catholique |
| SN-ESU | la Stratégie nationale d'Education en Situation d'urgence |

| | |
|----------|---|
| SP-PDSEB | Secrétariat permanent du Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base |
| SP-PLNEC | Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Éducation à la Citoyenneté |
| SP-SSAP | Secrétariat permanent de la Stratégie de Scolarisation accélérée/Passerelle |
| ST-ESU | Secrétariat technique de l'Éducation en Situation d'Urgence |
| SVT | Sciences de la vie et de la terre |
| TACH | Taux d'achèvement |
| TBA | Taux brut d'alphabétisation |
| TIC | Technologie de l'Information et de Communication |
| TPA | Taxe patronale d'apprentissage |
| TPEE | Tableau prévisionnel des effectifs et des emplois |
| UNAPES-B | Union nationale des parents d'élèves du secondaire et du supérieur du Burkina |
| UNEEP-L | Union nationale des Etablissements d'Enseignement privés Laïcs |
| UNICEF | Fonds des nations unies pour l'enfance |

Liste des tableaux

| | |
|---|------------------------------------|
| Tableau 1: Nombre d'établissements fonctionnels et de salles de classe utilisées entre 2015/2016 et 2019/2020 . | 15 |
| Tableau 2: Evolution des effectifs du personnel enseignant par statut | 16 |
| Tableau 3: Evolution des effectifs scolaires de 2015/2016 à 2019/2020..... | 17 |
| Tableau 4: Taux brut d'admission par ordre d'enseignement 2019/2020 | 19 |
| Tableau 5: Taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement en 2019/2020..... | 19 |
| Tableau 6: Taux de transition au post-primaire et au secondaire en 2018/2019 | 20 |
| Tableau 7: Evolution des effectifs des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe de 2016 à 2020 | 21 |
| Tableau 8 : Résultats de l'évaluation des acquis scolaires de 2018 | 22 |
| Tableau 9 : Financement du secteur de l'éducation de 2019 à 2021 (en millions de FCFA)..... | 24 |
| Tableau 10 : Financement du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire (en millions de FCFA) | 25 |
| Tableau 11 : Nombre d'engagements par point de revendication | 30 |
| Tableau 12: Nombre d'engagements réalisés ou en cours de réalisation..... | 31 |
| Tableau 13: Répertoire des organisations syndicales de l'éducation..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 14 :Evolution des compétences et des ressources transférées | 56 |
| Tableau 15 :Evolution des ressources financières allouées à l'acquisition des vivres en CFA..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 16: Evolution des effectifs bénéficiaires des cantines scolaires | 58 |
| Tableau 17 : Liste des ONG/Associations de développement signataires de conventions avec le MENAPLN en 2020 | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 18:: récapitulatif des conventions de partenariat signées avec les partenaires de février à juillet 2021 | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 19: Récapitulatif de la subvention versée aux structures faîtières au titre de l'année scolaire 2020-2021 .. | 60 |
| Tableau 20 : Récapitulatif des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements privés au titre de l'année scolaire 2020-2021 par faîtière..... | 61 |
| Tableau 21 : Montants des frais de scolarité versés par élève affecté par ordre d'enseignement et par cycle | 62 |
| Tableau 22: Récapitulatif des établissements privés d'enseignement conventionnés (tous ordres confondus) | 62 |
| Tableau 23 : Répartition des ressources selon les sources de financement en milliers de FCFA..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 24: Synthèse du budget par source de financement | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 25: PIB 2019-2030 en milliards de fcfa..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 26: Prévision des coûts du PSEF 2017-2030 par ministère..... | Erreur ! Signet non défini. |

Tableau 27: : Evolution des ressources attendues pour le secteur éducatif et formation professionnelle entre 2021-2030 en milliards de fcfà **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 28: Les ressources attendues pour le MENAPLN de 2021 à 2030..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 29: L'évolution des besoins de financement de l'éducation nationale de 2021-2025 **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 30: récapitulatif des ressources financières par niveau éducatif 2016-2020 (en milliers de FCFA) ... **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES FIGURES

Figure 1: **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 2: **Erreur ! Signet non défini.**

DEFINITION DES PRINCIPALES NOTIONS

| | |
|--|---|
| Baccalauréat professionnel | Le Baccalauréat professionnel ou Bac pro. Le Bac Pro est un diplôme national qui s'axe sur les études professionnelles. D'une durée de trois ans, ou deux années après un CAP. La différence première entre un bac pro et un bac général, est que le bac général offre aux lycéens une culture large sur plusieurs domaines d'études alors que le bac pro propose aux élèves d'accéder plus rapidement aux domaines qu'ils convoitent. |
| Baccalauréat technologique | Le baccalauréat technologique associe culture générale et technologique. Il se prépare en deux ans dans un lycée après une classe de seconde générale et technologique. Le bac technologique prépare davantage à la poursuite d'études qu'à l'emploi immédiat. La grande majorité de ces bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et DUT), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà. |
| Formation en alternance | La formation en alternance est un système de formation dans lequel des périodes de formation théorique, dispensée au sein d'établissements spécialisés, alternent avec des périodes de travail ou d'application en entreprise. Ce système de formation est aussi appelée formation duale ou formation en apprentissage. Il intègre une expérience de travail l'alternant se forme alternativement en entreprise et dans un établissement d'enseignement. il est pratiqué dans les écoles professionnelles. La fréquence de l'alternance est très variable d'une formation à l'autre. Les étudiants en médecine ont la fréquence la plus rapide : le matin, ils sont à l'hôpital, l'après-midi, ils suivent les cours en amphithéâtre. |
| Gouvernance | La gouvernance en quelques mots n'est autre que la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs (règles, normes, protocoles, conventions, contrats...) pour assurer une meilleure coordination des parties prenantes d'une organisation, chacune détenant une parcelle de pouvoir, afin de prendre des décisions consensuelles et de lancer des actions concertées ¹ . |
| Carte d'éducation non formelle | La carte d'ENF un ensemble de techniques et de procédures permettant d'estimer les besoins futurs d'éducation non formelle (alphabétisation, formation et environnement lettré) au niveau local et de prévoir les mesures à prendre pour les satisfaire. Elle est un exercice de micro-planification, avec comme spécificité la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en ENF. |
| Carte de l'ENF | La carte d'ENF un ensemble de techniques et de procédures permettant d'estimer les besoins futurs d'éducation non formelle (alphabétisation, formation et environnement lettré) au niveau local et de prévoir les mesures à prendre pour les satisfaire. Elle est un exercice de micro-planification, avec comme spécificité la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en ENF. |
| Centre d'éducation de base non formelle | Les Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) sont des formules alternatives d'éducation. Promus par l'Etat à travers le MENAPLN, ils accueillent les déscolarisés et/ou non scolarisés des 9-15 ans, pour leur offrir, des savoirs, savoir-faire et savoir-être susceptibles de favoriser leur insertion socio-professionnelle, d'accroître leur employabilité et de permettre leur intégration au sous-système formel. |

| | |
|---|---|
| Centre permanent d’alphabétisation et de formation | Le centre permanent d’alphabétisation et de formation (CPAF) est une structure assurant l’éducation de base, l’éducation permanente, l’autopromotion et le développement par le biais de l’alphabétisation et de la formation. Il est mis en place et géré par les communautés de base et la société civile. Les activités dans le CPAF au Burkina Faso concernent les adultes et les jeunes âgés de quinze (15) ans et plus. |
| Cohésion sociale | Valeur sociale qui vise un vivre-ensemble harmonieux en société entre ses multiples composantes sociales et culturelles, bénéfique à tous par la sécurité, la stabilité et la paix sociétale qui en découlent. Elle est la caractéristique d’une société lorsque ses multiples composantes sociales et culturelles vivent ensemble en bon entendement et font le choix de la convergence afin de prévenir l’insécurité, l’instabilité, voire la désagrégation. Elle est la résultante des choix de convergence entre les multiples composantes sociales et culturelles d’une société, d’un cadre favorisant les sentiments d’appartenance et de reconnaissance, et de comportements collectifs pour s’accepter mutuellement, se faire confiance, coopérer, s’entraider et décider ensemble. |
| Ecole bilingue | Ce terme désignait à l’origine l’utilisation de deux langues comme supports d’enseignement. Ces deux langues peuvent être des langues étrangères et/ou langues étrangères et langues nationales, voire langues nationales. Par éducation bilingue, il faut comprendre tout système d’enseignement dans lequel à un moment variable et pendant un temps et dans des proportions variables, simultanément ou consécutivement, l’instruction est donnée dans au moins deux langues, dont l’une est normalement la première langue de l’élève |
| Education non formelle | Selon la loi d’orientation de l’éducation, elle est comprise comme « l’ensemble des activités éducatives et de formation destinées à des jeunes et à des adultes en vue d’assurer l’acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l’autonomie de l’apprenant » (art ; 2). Selon le décret 2009-644 portant organisation de l’éducation non formelle, celle-ci comprend : l’éducation non formelle des adultes, des adolescents et de la petite enfance |
| Enseignant | Il est celui qui enseigne une science ou un art ou bien qui se rattache à l’enseignement. Il existe des enseignants pour tous les niveaux du système éducatif. Chaque enseignant doit avoir des compétences pédagogiques pour devenir un agent effectif du processus d’apprentissage. Il doit reconnaître que l’enseignement est son dévouement et sa profession fondamentale. |
| Etablissement franco-arabe | Désigne tout établissement d’enseignement utilisant l’arabe comme second médium d’enseignement après le français. Au Burkina Faso, la majorité de ces établissements sont confessionnels d’obédience musulmane. |
| Etablissement non reconnus | est considéré comme établissement non reconnu, toute structure éducative fonctionnant sans reconnaissance officielle de l’Etat, sans autorisation d’ouverture préalable. |
| Faire-faire | Le « faire-faire » se définit comme une stratégie novatrice permettant à l’Etat et aux partenaires (Etat, PTF, secteur privé, société civile) de se doter d’une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l’exécution des programmes d’éducation non formelle. Cela se traduit par la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Instrumentation d'une langue | <p>Selon les dispositions de l'article 4 de la loi 033, l'instrumentation d'une langue est la « dotation de la langue en outils linguistiques et en instruments de référence pouvant guider les usagers de la langue et répondant à leurs besoins spécifiques. Il s'agit notamment de l'alphabet et des règles de transcription de la langue, des documents de grammaire, des lexiques de base, des lexiques spécialisés, des dictionnaires, des manuels, des ouvrages culturels, scientifiques, techniques et technologiques ».</p> |
| Pacte national | <p>Un pacte national est un accord négocié entre un gouvernement et ses partenaires de développement. Il énonce de quelle manière ils vont collaborer de manière plus efficace en vue de répondre aux priorités. IL est en général signé par le gouvernement et ses partenaires externes de développement, mais également et le plus souvent, par d'autres partenaires locaux importants comme les organisations de la société civile ou du secteur privé actives dans les secteurs de développement. Le pacte national sur l'éducation serait donc un accord spécifiant de manière claire le produit final que la nation attend du système éducatif qui est négocié, signé par les parties prenantes qui s'engagent chacune à son niveau et de manière collégiale à mettre en œuvre les priorités de l'éducation.</p> |
| Passerelles | <p>Dispositif harmonieux permettant à des apprenants de passer d'un sous-système à un autre eu égard à leurs acquis. Ce dispositif définit les niveaux et les modalités de transfert d'un pan de l'éducation à un autre et vice-versa.</p> |
| Plurilingue | <p>Le plurilinguisme est le fait que plusieurs langues coexistent dans un espace donné. C'est également le fait de parler ou d'utiliser distinctement plusieurs langues.</p> |
| Question enseignante | <p>Au sens de la Stratégie nationale sur la question enseignante au Burkina Faso élaborée en 2020, le mot «enseignant» désigne tout agent de la fonction publique qui, dans les structures éducatives, a en charge d'assurer les enseignements aux élèves ».</p> |
| Réconciliation nationale | <p>Processus d'acceptation et de déculpabilisation dans l'opinion publique d'une nation, après un ou des épisodes honteux de son histoire récente (crimes économiques et de sang, conflits entre communautés, etc.). La démarche de réconciliation nationale est double : permettre aux victimes de s'exprimer publiquement et inviter les auteurs d'exactions à reconnaître leurs actes. Elle doit permettre à la nation de sortir de la violence et de surmonter ses divisions afin de construire un mieux vivre ensemble, une cohésion sociale. Elle est fondamentale pour parvenir à une paix durable, à la stabilité politique et à une société juste régie par l'état de droit.</p> |
| Référentiel | <p>Ensemble servant de référence. Un référentiel est, de manière générale, un ensemble structuré d'information ou encore un système de référence liée à un champ de connaissance, notamment en vue d'une pratique ou d'une étude, et dans lequel se trouvent des éléments de définitions, de solutions, de pratiques ou autres sujets relatifs de ce champ de connaissance. Un référentiel de compétences répertorie toutes les compétences d'une organisation. On parle souvent de référentiel des métiers et des compétences.</p> |
| Référentiel d'évaluation | <p>Un référentiel d'évaluation est un document qui évoque un ensemble de références explicites et organisées qui sert d'instrument pour l'évaluation. Il décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification. C'est le document qui fait référence lors des différentes étapes du processus d'évaluation. Le référentiel définit les bonnes pratiques professionnelles relatives à un métier. Le référentiel formalise l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.</p> |

| | |
|--|---|
| Tableau de spécification | Le tableau de spécification est un élément de planification qui permet de s'assurer de la représentativité des apprentissages mesurés par une épreuve et de produire les résultats obtenus par les élèves par rapport aux regroupements des items définis par le tableau de spécification. il permet de structurer les données pertinentes pour l'élaboration d'une épreuve. le tableau de spécification permet de vérifier la congruence entre le contenu d'une épreuve et les apprentissages devant être réalisés dans le cadre d'un programme. Si, dans un cours, on demande aux élèves de résoudre des problèmes ou d'analyser des concepts, l'épreuve devrait mesurer toutes ces habiletés ou compétences et non seulement celles qui portent sur l'acquisition de connaissances. C'est un tableau ordinaire à double entrée : une pour la liste des contenus notionnels à maîtriser, l'autre pour la liste des habiletés intellectuelles ou compétences à mesurer. L'intersection entre l'habileté ou une compétence et le contenu dans le tableau est la « dimension ». Chaque dimension précise l'objet de mesure à partir duquel les items seront rédigés. |
| Taux d'alphabétisation | Proportion de la population de 15 ans et plus qui sait lire, écrire et compter dans une langue quelconque. (y compris les langues nationales). L'enregistrement est déclaratif. |
| Taux de déperdition | Différence entre les apprenants inscrits et le nombre d'admis d'un niveau donné divisé par le nombre d'inscrits multiplié par 100 ou nombre d'abandons et de déclarés échoués divisé par le total des inscrits multiplié par 100. |
| Taux de succès dans le non formel | Rapport entre les admis d'un niveau de formation et les évalués de ce niveau de formation multiplié par 100. |
| Subvention aux faitières | dans le cadre des conventions d'éducation signées entre l'Etat et les faitières d'établissements privés, une subvention leur est accordée pour des raisons diverses : fonctionnement des établissements, assurer l'équilibre budgétaire, assurer une partie du salaire des enseignants, etc. |
| Violence en milieu | La violence en milieu scolaire est tout simplement l'usage de la violence (par les élèves) envers les autres élèves(ou parfois envers les professeurs). Elle prend plusieurs formes : racket, Insultes, vols, menaces verbales, extorsion (tapage), bagarres, gangs, armes, vandalisme (...) pratiqués par des garçons et moins fréquemment par des filles. Il ne s'agit plus des écarts de conduite mais de pratiques quotidiennes accrues. |

:

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Gouvernement du Burkina Faso autorisait, suite à un rapport introduit par le département en charge de l'Education nationale en Conseil des Ministres du 31 mars 2021, l'organisation d'Assises nationales de l'Education nationale dans une approche participative et inclusive. Après de larges consultations auprès des autorités coutumières et religieuses, des élus locaux, des institutions, des partenaires sociaux, des partenaires techniques et financiers, des contributions pertinentes frappées au coin du bon sens ont été faites. Ensuite un comité composé d'anciens Ministres, d'anciens Secrétaires généraux des ministères en charge de l'éducation, de techniciens du ministère en charge de l'éducation nationale et de personnes ressources avertis des questions d'éducation et de formation, en somme un tandem de l'expérience et de l'expertise, a élaboré ce document de base devant servir aux Assises régionales puis celles nationales.

Ces Assises nationales offrent à la nation burkinabè l'opportunité de réinventer notre système éducatif, afin de hisser notre pays à la hauteur de nos ambitions et des impératifs du monde contemporain. Comme le rappelait Joseph Ki-Zerbo : « **le chaînon de l'éducation, selon sa nature et sa qualité, peut transformer la chaîne totale des réalités d'un pays en cercle vicieux ou vertueux** ». C'est en effet, l'école qui accouche de la société du futur. Cette société à venir découle de la finalité que le système éducatif se donne.

La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'Education stipule que le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune Burkinabè, « **un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise essentiellement à assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu** ».

C'est une finalité généreuse et prometteuse de lendemains qui chantent pour le système éducatif burkinabè. Cependant, à la lumière de l'actualité, on constate que les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. En effet, les jeunes sortants de nos structures d'éducation n'arrivent pas à s'insérer facilement dans le marché de l'emploi, l'incivisme et la violence sont présents dans le champ scolaire et la vocation de l'enseignant, l'éthique et la déontologie du personnel d'éducation se perdent dans les revendications corporatistes. Par ailleurs, l'opinion nationale et particulièrement la communauté éducative reste presque indifférente aux oscillations en dents de scie des résultats aux examens scolaires d'une année à une autre. Aussi s'impose-t-il à nous, la nécessité de revoir le système éducatif en définissant le type d'acteurs - élèves, enseignants, personnels d'éducation - et de partenaires dont la nouvelle école burkinabè a besoin pour être la locomotive du développement national.

Ces Assises entendent par conséquent fonder un pacte national sur l'éducation de sorte à ce que les conclusions qui en seront issues engagent toutes les composantes de la nation dans leur mise en œuvre.

Il s'agit de donner corps dans les délais les meilleurs, aux idées qui se sont imposées lors de ces consultations nationales. J'en appelle donc à toutes les composantes de la nation pour leur pleine participation à ces assises nationales de l'éducation nationale, dans le but de poser les jalons d'un système éducatif inclusif, de qualité et porteur d'un avenir meilleur pour tout le Burkina. En somme, il s'agit au sortir de ces Assises nationales, de disposer d'une école du futur, pensée par tous les Burkinabè au service de tous les enfants vivant sur la terre libre du Faso.

Pr Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

INTRODUCTION

Depuis les années 2000, les changements se sont accélérés, précipitant la planète entière dans le tourbillon d'un monde en constante mutation, dans lesquels les modes de vie et les valeurs évoluent à grande vitesse. Aussi les sociétés sont-elles amenées à se réinventer plus souvent que de par le passé si elles veulent s'adapter au monde présent et à celui à venir. Les systèmes éducatifs qui sont les locomotives des changements cognitifs, socio-économiques et culturels des nations du fait de l'essence même de l'action éducative qui est de former les hommes et les sociétés, ont besoin de périodiques réajustements pour épouser les réalités du présent et préparer la société du futur. Le système éducatif burkinabè a connu plusieurs réformes, au moins cinq grandes réformes depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, toutes entreprises dans le dessein d'adapter l'école aux réalités de l'environnement national et mondial.

Les objectifs visés par le système éducatif en cours sont tributaires des états généraux de 1994, des assises nationales de 2002 et de la dernière réforme actée par la loi n°13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'Education de 2007. Mais le pays n'a jusque-là pas réussi la mise en œuvre intégrale des conclusions de cette dernière réforme. A l'incomplétude de la mise en œuvre de cette réforme sont venues se greffer des défis nouveaux sur le plan sécuritaire, sanitaire, social et économique, Ce constat a conduit le Gouvernement a autorisé l'organisation des Assises nationales de l'Education nationale pour sonder la structure du sous-secteur de l'Education nationale à travers douze thématiques qui s'intéressent aux défis brûlants de l'heure tout en s'ouvrant à la prospective pour poser les bases d'une école nouvelle, démocratique, de qualité et inclusive.

Le présent document de base sert de document de travail aux Assises régionales et nationales de l'Education nationale. La première partie est consacré à l'étude du contexte national, à l'analyse bilan des reformes, projets et programmes depuis les indépendances jusqu'à nos jours. La seconde partie analyse en profondeur les thématiques, dégage des points de discussion par thématique, , formule par point de discussion des propositions de réponse urgente, à moyen et long terme et des modalités de leur mise en œuvre tout en dégageant un agenda de réalisation. Enfin, il décline le contenu du pacte national pour l'éducation qui constituera un acte fédérateur de toutes les composantes de la nation à l'issue des Assises nationales.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I.1 Rappel des finalités, des buts et des missions de l'éducation

Le Burkina Faso a signé des conventions mondiales et régionales relatives aux droits de l'Homme garantissant les droits à l'éducation. Aussi ces Assises s'appuient-elles sur les textes internationaux et nationaux.

1.1.1. Au plan international

Ce sont :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), en 1948 en son article 26 ;
- la Conférence mondiale sur l'Education pour tous (EPT) en 1990 ;
- le Forum mondial sur l'Education tenu à Dakar en 2000 ;
- le Forum mondial sur l'éducation tenu en 2015 à Incheon en Corée du Sud assorti de la déclaration d'Incheon intitulée « l'Enseignement à l'orée de 2030 : pour un enseignement de qualité, équitable, exhaustif et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » ;
- la Stratégie continentale de l'Education en Afrique (2016-2025).

1.1.2. Au plan national

Ce sont :

- **la Constitution de 1991**

Elle consacre le droit à l'éducation pour tous les burkinabè. Elle affirme que « l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique, constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir. »

- **la loi d'orientation de l'Education de 2007**

La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation édicte les finalités, les buts et les objectifs du système éducatif et définit la structuration de l'éducation. Aux termes de cette loi, le système éducatif burkinabè est structuré en éducation formelle, en éducation non formelle, en éducation spécialisée et en éducation informelle.

En son article 13, la loi mentionne que le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune burkinabè, un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise essentiellement à assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu, notamment en :

- favorisant son développement personnel à travers son épanouissement physique, intellectuel et moral ;
- stimulant son esprit d'initiative et d'entreprise ;
- cultivant en lui l'esprit de citoyenneté à travers l'amour de la patrie afin qu'il soit capable de la défendre et de la développer ;
- cultivant en lui l'esprit de citoyenneté responsable, de sens de la démocratie, de l'unité nationale, des responsabilités et de la justice sociale ;

- développant en lui l'esprit de solidarité, d'intégrité, d'équité, de justice, de loyauté, de tolérance et de paix ;
- cultivant en lui le respect d'autrui notamment l'équité entre les genres mais aussi le respect de la diversité linguistique, confessionnelle et culturelle ;
- garantissant sa formation afin qu'il fasse preuve de discipline et de rigueur dans le travail et qu'il soit utile à sa société et à lui-même ;
- développant en lui le sens des valeurs universelles ;
- développant toutes ses potentialités afin de le rendre capable de participer activement par ses compétences au développement de son pays.

Aux termes de cette loi, le système éducatif poursuit les buts suivants :

- faire acquérir à l'individu des compétences pour faire face aux problèmes de société ;
- dispenser une formation adaptée dans son contenu et ses méthodes, aux exigences de l'évolution économique, technologique, sociale et culturelles qui tiennent compte des aspirations et des systèmes en valeur au Burkina Faso, en Afrique et dans le monde ;
- doter le pays de cadres et de personnels compétents dans tous les domaines et à tous les niveaux.

- **le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation 2017-2030**

La vision du Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) est celle d'« un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso ».

- **Le Continuum du cycle d'Education de base**

Il donne le profil du sortant du cycle d'éducation de base. Celui-ci doit être responsable, créatif, respectueux des valeurs sociales et doté de compétences lui permettant soit d'assurer la gestion d'une unité de production soit d'entreprendre des études secondaires générales ou professionnelles. Il doit être capable de/d' :

- faire face aux différentes situations de la vie quotidienne en mobilisant les connaissances instrumentales de base acquises ;
- prendre des initiatives face aux problèmes de la vie quotidienne ;
- adopter des comportements traduisant le sens de la responsabilité, de la citoyenneté, de la tolérance et de la solidarité ;
- entreprendre des études secondaires ou entamer une formation professionnelle ;
- participer à la vie économique, sociale et culturelle de sa communauté.

- **La Stratégie nationale sur la question enseignante**

La Stratégie nationale sur la question enseignante (SNAQUE) formule sa vision sur la question enseignante comme suit : « A l'horizon 2025, le système éducatif burkinabè dispose d'enseignants compétents, motivés, résilients face aux crises multiformes et disponibles en effectifs suffisants pour assurer les enseignements dans toutes les classes afin de renforcer les performances des élèves/apprenants ».

I.2 Aperçu sur les projets, programmes et réformes de l'éducation

I.2.1 Réformes

- L'école rurale de 1961

En 1961, un projet d'éducation rurale a été élaboré. Il visait à « assurer à la totalité des enfants qui n'ont pas pu être scolarisés, une instruction élémentaire et une formation rurale et civique. Il comportait l'enseignement des métiers de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul en langue française et la formation civique. Le projet a été abandonné du fait des coûts élevés, du manque d'engouement de la population et de l'exode rural des sortants.

- La réforme des programmes de 1962

En 1962, une réforme des programmes de sciences, d'histoire et de géographie a été engagée. Elle visait à adapter les programmes scolaires et les horaires au contexte historique, géographique et culturel de la Haute Volta. L'idée qui guidait cette volonté de changement dans les savoirs scolaires transmis aux apprenants était de faire en sorte que tout enfant africain en général et voltaïque en particulier sente l'utilité de ce qu'il apprend pour lui-même et pour sa société. C'est dans cette dynamique que le Burkina Faso a connu le premier réaménagement dans son système éducatif : les programmes accordaient une très large place à l'étude du passé des peuples burkinabè et africains, du milieu physique, économique et humain, aux institutions, au monde animal du Burkina Faso et de l'Afrique.

- La réforme de 1968

De 1968 à 1972, une réforme des programmes est entreprise sous l'égide de l'UNESCO. Elle visait comme celle de 1961, à doter les villages d'écoles rurales avec pour objectif d'adapter l'école à l'économie d'un pays essentiellement agricole et rural en accordant une place prépondérante au travail manuel et agricole. Cette école devait accueillir des jeunes ruraux de 12-15 ans non scolarisés. Moins coûteuse que l'école formelle, elle était conçue comme un palliatif à l'absence d'écoles primaires et offrait aux jeunes une formation de courte durée (3 ans) avec des programmes flexibles de mai à mars, pour tenir compte du calendrier agricole. Cette option conduira à parler de la « ruralisation » de l'école par certains. L'école devenait un champ à travers les centres d'éducation rurale (CER) implantés dans les villages où il n'existe pas d'école classique et étaient amenés à disparaître lorsqu'il venait à s'en créer.

Une des plus grandes difficultés a été la non-adhésion de l'opinion nationale aux objectifs fondamentaux de ce type d'école. Les populations rurales avaient à l'esprit que l'école classique aboutissant aux diplômes était à même de garantir un avenir certain aux enfants. En plus, un travail de sensibilisation préalable n'a pas été effectué auprès des populations notamment rurales à qui les CER étaient destinés. En outre, il était difficile pour les sortants des CER de bénéficier parfois, dans leur famille et leur village, d'un lopin de terre pour mettre en pratique leurs connaissances acquises. Enfin, les enseignants transféraient à l'école classique, les meilleurs élèves de l'école rurale.

- La réforme de 1979 à 1984

En 1976, un projet de réforme de l'école est conçu par l'Etat. Il vise une transformation totale du système et l'expérimentation s'est faite au primaire de 1979 à 1984, toujours avec le soutien de l'UNESCO.

La vision de cette école découlait d'un diagnostic qui avait révélé que l'école était non démocratique, improductive et culturellement aliénante parce qu'elle enseignait des valeurs étrangères dans une langue étrangère. Ce diagnostic avait induit les objectifs de la réforme qui sont :

- démocratiser les savoirs à travers la réalisation d'un taux de scolarisation de 50% au niveau de l'enseignement élémentaire de base pour les deux sexes et le lancement d'un programme national d'élimination de l'analphabétisme ;
- intégrer l'éducation et le développement par l'ajustement de la formation aux besoins du secteur moderne et la production tout en permettant à l'école de contribuer par la production à son auto-financement ;
- favoriser le développement d'une culture authentique en généralisant l'utilisation effective des langues nationales comme langues d'enseignement et la création dans chaque établissement d'un groupe artistique.

Cinq ans après, en 1984, cette réforme a été stoppée par le Conseil national de la Révolution (CNR) sans qu'un bilan n'en soit fait.

- **La réforme révolutionnaire de 1986**

- Après l'arrêt de la réforme de 1979, le CNR a poursuivi l'enseignement selon l'ancien système tout en menant une réflexion sur la mise en œuvre de l'école révolutionnaire. Un projet de réforme révolutionnaire de l'éducation fut proposé aux débats dans les structures de la révolution en 1986. Il s'agissait pour ses concepteurs, de procéder à une transformation de l'école en « un instrument au service de la révolution » conformément aux termes du Discours d'orientation politique du 02 octobre 1983. Au sortir de cette école, le jeune burkinabè devait être un acteur au service du peuple conformément aux idéaux de la révolution. Les caractéristiques fondamentales de la nouvelle école révolutionnaire sont les suivantes :
- une école nationale adaptée aux exigences du développement socio-économique du pays ;
- une école réaliste qui prend racine sur le quotidien du peuple ;
- une école révolutionnaire qui a la responsabilité de former des produits au service de la révolution ;
- une école démocratique et populaire qui offre des chances égales à tous les citoyens et permet à chacun de s'instruire et de s'éduquer de façon permanente ;
- une école productive qui valorise le travail manuel et adapte le contenu de l'enseignement à cette fin ;
- une école « ouverte à son environnement national et au monde extérieur » ;
- une école de promotion collective avec un système de promotion automatique au niveau fondamental et peu de déperditions dans les cycles supérieurs. C'est une école où des attestations de réussite remplaceront les diplômes (de l'Ecole révolutionnaire burkinabè, 1986).

Le projet était assorti d'une nouvelle proposition de structuration des cycles ; il sera vite remis en cause au sein des structures populaires de la révolution. Cette réforme ne sera jamais mise en œuvre parce que jugée trop coûteuse et discriminatoire à travers la suppression des diplômes.

I.2.2 Programmes et projets

Les projets et programmes de développement de l'éducation

Depuis 1990, de nombreux projets et programmes ont été mis en place, afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'éducation. De l'approche projet au départ, on est passé à celle programme d'une durée plus longue permettant une pérennité des actions. On pourrait distinguer les projets visant le développement de l'éducation dans sa globalité et ceux orientés vers un domaine particulier comme l'enseignement et la formation techniques et professionnels ou l'encadrement pédagogique. On peut citer parmi les projets et programmes : les projets Education, le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), le Projet Enseignement post-primaire (PEPP), le Programme de Développement stratégique de l'Education de base (PDSEB), le Projet d'amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE) et le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF).

- Les projets Education

Le pays a connu la mise en place et l'exécution de plusieurs projets Education avec le soutien de la Banque mondiale. On a mis en œuvre successivement les projets éducation I, II, III, IV et V sur une vingtaine d'années. Les projets Education I et II concernaient essentiellement les centres de formation des jeunes agriculteurs (CFJA) du ministère en charge de l'agriculture. A partir du Projet Education III, l'enseignement primaire sera pris en compte aussi bien dans la construction et l'équipement des écoles que dans les actions visant l'amélioration de la qualité de l'éducation. Tous ces projets ont bénéficié du financement de la Banque mondiale dans un contexte mondial favorable au développement de l'enseignement primaire considéré comme fondamental pour le développement.

Avec le projet Education V BAD, on observe une diversification des sources de financement et la prise en compte également de l'enseignement post-primaire.

Les projets Education ont permis de développer des stratégies de mobilisation des ressources et ont amélioré la gouvernance du secteur de l'éducation.

- Les Projets enseignement post-primaire

A la suite des Etats généraux de l'Education de 1994, le Gouvernement a initié des projets en vue de corriger les faiblesses du sous-secteur des enseignements post-primaire et secondaire. Il s'agissait notamment :

- du faible taux de scolarisation au post-primaire et au secondaire, des disparités régionales et de genre en défaveur des zones rurales et des filles ;
- des coûts unitaires élevés avec de faibles rendements ;
- d'un système d'encadrement pédagogique très faiblement développé.

Fort de ce constat, le Gouvernement a élaboré le Plan décennal de développement de l'enseignement post-primaire (PDDEPP) 1996-2005. C'est un plan prenant en compte trois dimensions de l'enseignement post-primaire : l'offre, la qualité et le pilotage du sous-système.

Ainsi, le PEPP a été mis en œuvre de 1997 à 2003 avec trois objectifs généraux :

- assurer le développement de l'offre éducative par la réalisation de CEG publics et le soutien à l'enseignement privé ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation par l'appui à la formation des enseignants et encadreurs pédagogiques, l'amélioration du système d'évaluation des apprentissages ;
- améliorer le dispositif de pilotage de l'enseignement au niveau central et déconcentré par la réalisation d'infrastructures et l'acquisition d'équipements.

Après la clôture des activités du PEPP, le Gouvernement a écrit le Programme décennal de développement des enseignements secondaire et supérieur qui a servi de base à l'écriture du PEPP phase II (PEPP II) mis en œuvre de 2007 à 2012. A la différence du premier PEPP, le PEPP II a pris en compte l'enseignement secondaire dans ses objectifs.

- **Le Plan Décennal du Développement de l'Education de Base**

Conçu dans le cadre de l'opérationnalisation des objectifs de l'éducation pour tous, de l'opérationnalisation des conclusions des états généraux de 1994 et des Assises nationales sur l'éducation de 2002, le PDDEB se fixe pour objectifs de développer l'offre et la qualité aussi bien de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle. Au bout de dix ans, les indicateurs d'accès ont été fortement améliorés et les disparités régionales et de genre ont été fortement réduits. En effet, avec le doublement du nombre d'écoles primaires de 5 389 en 2001 à 11 545 en 2011, le TBS est passé de 47,4% en 2001 à 88,3% en 2011.

- **Le Programme de développement stratégique de l'éducation de base**

A la suite du PDDEB, le PDSEB 2012-2021 se fonde sur la loi d'orientation de l'Education de 2007 pour fixer son domaine d'intervention qui couvre alors le préscolaire, le primaire, l'éducation non formelle et le post-primaire.

Prenant en compte les différentes politiques nationales en cours sur l'éducation et l'emploi en 2012, le PDSEB se fonde la vision suivante : « former un citoyen responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays » conformément aux finalités assignées au système éducatif par la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007. Pour opérationnaliser cette vision, le PDSEB définit cinq principes sur la base desquels seront déclinés quatre objectifs opérationnels. Les principes sont :

- la gratuité de l'enseignement de base public et l'obligation scolaire de la tranche d'âge de 06 à 16 ans que les recommandations du cadre de concertation sur les réformes politiques (CCRP) proposent d'élargir de 03 à 16 ans ;
- la professionnalisation de l'éducation à tous les niveaux pour accroître l'efficacité externe du système éducatif et ainsi contribuer à la formation d'une ressource humaine qualifiée pour les emplois d'aujourd'hui et de demain ;
- la vision holistique, intégrée et multi sectorielle du système éducatif avec des possibilités de passerelles et des cycles terminaux effectifs ;
- la gouvernance démocratique du système éducatif basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale pour une éducation inclusive, égalitaire, équitable et prenant en compte les risques de catastrophes ainsi que des stratégies de leur réduction ;
- la promotion du bilinguisme (langues nationales et français) et l'introduction de l'anglais depuis le primaire pour améliorer la qualité de l'éducation de base grâce, d'une part, au développement des langues nationales servant de support d'apprentissage aussi bien pour les différentes disciplines que pour l'apprentissage des langues étrangères et d'autre part, à l'ouverture que représente l'anglais au niveau international.

Les quatre choix stratégiques opérés par le PDSEB en fonction des réalités sont :

Pour ce faire, les choix stratégiques suivants ont été retenus :

- choix stratégique 1 : développement du préscolaire en passant de 3% en 2010 à 11,3% en 2015 et au moins 25% en 2021 ;
- choix stratégique 2 : réalisation de l'enseignement primaire universel en 2021 dont 75,1% de TAP en 2015 avec une équité fille/garçon ;
- choix stratégique 3 : suppression du goulot d'étranglement entre le primaire et le post primaire (général et technique formel et non formel) avec un taux de transition de 93,2% en 2015 puis 95% en 2021 et 100% en 2025 avec une équité fille/garçon ;
- choix stratégique 4 : accélération de l'alphabétisation avec pour ambitions, d'une part, l'élimination de l'analphabétisme à sa source à travers la prise en charge de tous les adolescents de 09-14 ans à l'horizon 2021 et d'autre part, l'alphabétisation/formation des 15 ans et plus avec une attention particulière pour au moins 60% des jeunes de 15-24 ans en 2015 et 75% en 2021 dont 60% de femmes.

Dans sa mise en œuvre, le PDSEB a connu une extension de ses activités avec la fusion des sous-systèmes dans le périmètre actuel du MENAPLN en prenant en compte tout le préscolaire, le primaire, l'éducation non formel, le post-primaire, le secondaire général et l'EFTP.

- **Le Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation**

Le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris, avec l'appui de la Banque Mondiale, la mise en œuvre du PAAQE dont l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre et consolider les résultats des PEPP et PEPP 2.

Il constitue par conséquent une suite du PEPP II. Cependant, son domaine d'intervention est plus large, englobant à la fois le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire. Les activités du PAAQE ont démarré à partir de 2015 et un financement additionnel acquis en 2019 a permis de prolonger ses activités.

L'objectif de développement du PAAQE est de « soutenir le gouvernement Burkinabè, à accroître l'accès d'une part, à l'enseignement préscolaire dans les deux régions les plus pauvres et d'autre part, à l'enseignement secondaire dans les cinq régions les plus pauvres et améliorer l'enseignement et l'apprentissage ».

Il se décline en trois objectifs spécifiques qui sont :

- accroître l'accès équitable à l'éducation préscolaire et à l'enseignement secondaire ;
- améliorer la qualité du processus d'enseignement et d'apprentissage ;
- renforcer les capacités institutionnelles du ministère aux niveaux central et déconcentré.

De façon concrète, le PAAQE intervient dans l'amélioration de l'offre et de la demande éducatives avec les réalisations d'infrastructures scolaires et leur équipement, l'octroi de bourses d'études à des élèves du post-primaire et du secondaire et le soutien aux comités de gestion des écoles (COGES). Pour l'amélioration de la qualité, le PAAQE a apporté un soutien par la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées scientifiques nationaux, la formation des enseignants, la réforme curriculaire.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le projet a été organisé autour de trois composantes :

- composante 1 : élargir l'accès équitable à l'enseignement préscolaire et secondaire dans les cinq régions les plus pauvres ;
- composante 2 : amélioration de la qualité du processus d'enseignement et d'apprentissage ;

- composante 3 : renforcement des capacités institutionnelles.

- **Le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation**

Le PSEF prend en compte la vision holistique du système éducatif en se fixant des objectifs globaux de l'éducation formelle et non formelle. Il couvre l'ensemble des structures d'éducation et de formation relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Adopté en 2016, il couvre la période 2017-2030 et définit sa vision en ces termes : « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso ».

A cette vision, se décline une orientation stratégique ainsi définie : « Accroissement de l'offre et amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie ».

Pour opérationnaliser cette orientation, les trois objectifs stratégiques suivants ont été définis :

- accroître l'offre éducative à tous les niveaux et réduire les disparités ;
- améliorer la qualité des apprentissages et des acquisitions scolaires ;
- renforcer la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation.

Désormais, le PSEF est le programme auquel se réfèrent toutes les stratégies en matière d'éducation et de formation au Burkina Faso.

I.3 Principales conclusions des états généraux de 1994 et des Assises de 2002

I.3.1 Des états généraux de 1994

Organisés du 5 au 10 septembre 1994, à Ouagadougou, les états généraux de l'Education (EGE) ont débattu du thème « Un consensus national pour une éducation efficiente ».

Les conclusions des travaux font ressortir les efforts déployés par les acteurs et bénéficiaires de ce système, ainsi que les contraintes multiples, les insuffisances quantitatives et qualitatives qui réduisent l'efficacité interne et externe de ce système.

Au titre des efforts, il a été relevé l'accélération sensible du taux brut de scolarisation qui est passé de 16 % en 1983 à 31,8 % en 1994, une volonté politique affirmée en faveur de l'éducation, un meilleur engagement des populations et une aide bilatérale et multilatérale en faveur de l'éducation.

Au titre des contraintes, il a été constaté la forte demande en éducation due notamment à l'accroissement démographique élevé (3,6 % par an), l'importance du nombre des moins de 15 ans qui représentent plus de 50 % de la population totale du pays, le taux de déperdition scolaire élevé, et une médiocrité de l'efficacité externe de l'éducation qui se traduit par le découragement des populations et par le phénomène de la déscolarisation par endroits.

I.3.2 Des Assises nationales sur l'Education de 2002

En avril 2002, les Assises nationales sur l'Education ont de nouveau fait l'état des lieux de l'éducation dans divers domaines : accès, infrastructures, financement, efficacité, personnel, formation professionnelle et sécurité dans les domaines scolaires et universitaires. Des conclusions des assises, on peut retenir que/qu' :

- l'éducation préscolaire est peu développée à cause, entre autres, des réticences socio-culturelles et économiques ;
- le développement quantitatif de l'enseignement primaire connaît beaucoup de goulots d'étranglement et présente par ailleurs des disparités entre provinces, zones, garçons et filles ;
- la forte croissance des effectifs du primaire entraîne une forte demande d'éducation au niveau secondaire, ce qui affecte négativement le taux de transition du primaire au secondaire (39,7 %) ;
- les effectifs de l'enseignement supérieur sont pléthoriques et les disparités de genre sont importantes à ce niveau. Par exemple, l'Université de Ouagadougou est passée de 9 000 étudiants en 1994 à 25 000 en 2005 ;
- le personnel d'éducation préscolaire est peu qualifié ;
- les contenus et les programmes sont inadaptés ;
- les taux de redoublement et de déperdition du primaire sont élevés ;
- les moyens didactiques et logistiques sont insuffisants ;
- le taux d'abandon au non formel est élevé (25,8 % pour les femmes en 1997) et le niveau de qualification des personnels est faible ;
- il n'y a pas de passerelle entre le formel et le non-formel.

I.4 Etat des lieux

I.4.1 Contexte socio-politique, démographique, culturel et économique

Depuis le retour de la démocratie en 1991, le Burkina Faso a connu une relative stabilité sur le plan politique. C'est à partir de 1998 que des périodes de remous socio-politiques se sont installées et ont atteint leur paroxysme avec l'avènement de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Le retour à l'ordre constitutionnel normal en novembre 2015 a permis au pays de consolider sa démocratie en dépit d'un contexte sécuritaire défavorable, de la maladie à coronavirus et de la persistance de la fronde sociale.

A la faveur de cette stabilité relative, des actions de développement se sont poursuivies. Des infrastructures ont été réalisées, des enseignants ont été recrutés et formés, des écoles ont été dotées en vivres et équipements scolaires, bref la scolarisation des apprenants s'est poursuivie.

En dépit de ces acquis, depuis 2016, on assiste à un déplacement massif des populations rurales dû à l'insécurité, ce qui constitue une menace majeure pour l'éducation.

Au plan socioéconomique, l'économie nationale s'est nettement accrue entre 2015 et 2019 avant de baisser en 2020. En effet, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 5,2% entre 2015 et 2019 en dépit de la persistance des attaques terroristes et de la fronde sociale. Pour l'année 2020, il a ralenti pour se situer à 2,5%, en raison principalement des effets de la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Cette croissance sur la période s'est accompagnée en moyenne d'une bonne maîtrise de l'inflation à 0,5% et d'un PIB nominal par habitant de 444 591 FCFA.

En outre, la capacité de mobilisation des ressources sur la période 2017-2020 du Burkina Faso a été jugée satisfaisante. Les recettes sont passées de 1 477,77 milliards de FCFA en 2017 à 1 937,6 milliards de FCFA en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,45%. Le secteur de l'éducation a bénéficié de ces résultats réalisés par les finances publiques.

L'enquête multisectorielle continue (EMC) de 2018 indique une tendance à la baisse de l'ordre de 3,7 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté entre 2014 (40,1%) et 2018 (36,4%) au niveau national. Selon le milieu de résidence, la pauvreté reste persistante en milieu rural avec 44,8% contre 10,2% en milieu urbain en 2018. Cette situation met en évidence la nécessité de mieux adresser les mesures de politiques économique et sociale à l'endroit des zones rurales notamment en matière d'accès à l'éducation pour plus d'impact sur l'amélioration du bien-être des populations.

Sur le plan démographique, la principale contrainte structurelle, qui pèse sur le développement d'une éducation de qualité pour tous au Burkina Faso, demeure le poids de la démographie qui présente un taux de croissance annuel de 2,9% (RGPH 2019). Sur la base de ce taux de croissance démographique, la population du Burkina Faso doublera au cours des 25 prochaines années. En 2019, elle s'est établie à 20 487 979 d'habitants avec 77,9% de la population ayant moins de 35 ans. Les enfants de 0-4 ans représentent 16,2% de la population totale et les moins de 15 ans représentent 45,3% de la population globale tandis que la proportion de la population active (15-64 ans) est de 51,3 %.

Cette pression démographique exercée sur le système éducatif, va rester encore soutenue les années à venir. Il est à noter également que le Burkina Faso est caractérisé par une population adulte peu instruite et une persistance des pesanteurs socio-culturelles sur le système éducatif.

. Les dernières estimations de l'EMC 2018 font état d'un taux d'alphabétisation de 35,8% pour les 15 ans et plus. Ce taux est trois fois plus élevé en milieu urbain par rapport au milieu rural. Il est démontré qu'un contexte d'analphabétisme général est un handicap pour le développement du système éducatif.

Au plan culturel, une soixantaine de langues nationales, principaux vecteurs de communication cohabitent dans une population constituée en grande partie de locuteurs multilingues. En 2019, la volonté affichée du Gouvernement pour la promotion des langues nationales a conduit à la création au sein du MENAPLN d'un Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Éducation à la Citoyenneté (SP-PLNEC) dédiée à cette thématique.

Au-delà de leur utilisation, comme médium d'enseignement/apprentissage, les langues nationales constituent de véritables instruments de développement, d'intégration et de cohésion sociale.

Par ailleurs, on observe la persistance de violences basées sur le genre, de préjugés ou perceptions sexistes mettant à rude épreuve l'accès et le maintien des enfants particulièrement les filles dans l'éducation formelle et non formelle. Les disparités entre les sexes sont plus perceptibles dans les zones rurales. En effet, comparativement au milieu urbain où les effectifs des filles et des garçons sont presque équilibrés (49,5 % de filles), en milieu rural, l'écart reste encore assez important (45,7 % de filles, soit près de 5 points de pourcentage de différence).

Face à cette situation, des mesures incitatives (subvention de la cotisation APE des filles nouvellement inscrites au CP1, octroi de bourses scolaires, appuis spécifiques aux filles, appui aux AME pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, etc.) ont été mises en place.

Au niveau sécuritaire, le Burkina Faso est confronté de plus en plus au terrorisme. Les attaques sont devenues permanentes, avec pour conséquences, des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants notamment la destruction d'infrastructures scolaires et de supports didactiques, des déplacements massifs des populations et au dysfonctionnement de l'offre des services sociaux de base. Les conséquences immédiates de ce contexte sécuritaire difficile sur le système éducatif est la fermeture des établissements scolaires. En mai 2021, on enregistrait la fermeture de 2 244

établissements scolaires affectant 304 564 élèves et 12 480 enseignants. Dans les zones d'accueil, l'afflux de nouveaux enfants en âge scolaire exerce une forte pression sur l'offre locale d'éducation déjà insuffisante avec pour corollaire, une éducation en situation d'urgence.

Les effets cumulés de la crise sécuritaire au cours des dernières années ont engendré un recul remarquable des indicateurs à partir de 2019. Comparées à l'année scolaire 2017-2018, les données de l'année scolaire 2018-2019 montrent une stagnation des effectifs du primaire (+0,86% à l'échelle nationale), voire une baisse dans les régions les plus touchées par l'insécurité (-47,4%), et dans une moindre mesure pour l'Est (-2,2%) et le Centre Est (-1,4%). Il en est de même pour les taux bruts de scolarisation qui sont passés de 90,7% à 88,8% au primaire et de 52% à 50,5% au post-primaire.

Au plan sanitaire, le Burkina Faso fait actuellement face à l'épidémie de la COVID-19 survenue en mars 2020. A la date du 21 mai 2021, il a été enregistré 13 410 cas dont 13 225 guérisons et 165 décès. Cette pandémie a entraîné la suspension des activités pédagogiques avec des répercussions négatives sur la qualité des apprentissages des élèves et sur la consolidation de leurs acquis scolaires. L'arrêt momentané des cours à cette période a touché 4 706 453 élèves/apprenants du formel, 116 158 apprenants adolescents et adultes des centres d'éducation non formelle, 86 105 enseignantes/enseignants et formatrices/formateurs, et 19 785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien. A cela s'ajoute également la fermeture des établissements de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire avec la suspension des activités pédagogiques et professionnelles.

I.4.2 Diagnostic du sous-secteur de l'Éducation nationale : bilan de la réforme de 2006

La situation actuelle du sous-secteur de l'éducation nationale sera abordée dans ses grands axes à savoir l'accès, la qualité, la gouvernance avec un point spécifique sur le financement.

I.4.2.1 Accès

- Au niveau de l'éducation formelle

L'accès à l'éducation est analysé sous le double angle de l'offre éducative notamment les capacités d'accueil (infrastructures et personnel enseignant) d'une part, et de l'accès et la participation au système d'autre part.

- Les capacités d'accueil

Au cours des cinq dernières années, on note que les capacités d'accueil sont en augmentation à tous les niveaux même si elles restent insuffisantes et inégalement réparties pour satisfaire la demande.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'établissements et de salles de classes utilisées de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 1: Nombre d'établissements fonctionnels et de salles de classe utilisées entre 2015/2016 et 2019/2020

| | | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | | 2018-2019 | | 2019-2020 | |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Structures | Salles |
| Préscolaire | Communautaire | 199 | 321 | 131 | 230 | 158 | 270 | 260 | 400 | 266 | 456 |
| | Privé | 370 | 916 | 540 | 1 408 | 737 | 1 926 | 918 | 2 369 | 1 139 | 2 902 |
| | Public | 99 | 299 | 126 | 379 | 154 | 461 | 170 | 502 | 192 | 525 |
| | Total | 668 | 1 536 | 797 | 2 017 | 1 049 | 2 657 | 1 348 | 3 271 | 1 597 | 3 883 |
| Primaire | Privé | 3 363 | 12 933 | 3 792 | 14 391 | 3 985 | 15 479 | 4 079 | 16 038 | 4 233 | 17 153 |
| | Public | 11 292 | 47 005 | 11 538 | 49 827 | 11 771 | 52 230 | 11 266 | 51 200 | 10 630 | 49 723 |
| | Total | 14 655 | 59 938 | 15 330 | 64 218 | 15 756 | 67 709 | 15 345 | 67 238 | 14 863 | 66 876 |
| Post primaire et secondaire | Privé | 1 422 | 7 808 | 1 717 | 8 987 | 1 843 | 10 083 | 2 043 | 11 275 | 2 245 | 12 376 |
| | Public | 1 806 | 10 119 | 1 871 | 11 420 | 1 967 | 12 899 | 2 028 | 13 502 | 2 077 | 13 800 |
| | Total | 3 228 | 17 927 | 3 588 | 20 407 | 3 810 | 22 982 | 4 071 | 24 777 | 4 322 | 26 176 |
| Ensemble | Communautaire | 199 | 321 | 131 | 230 | 158 | 270 | 260 | 400 | 266 | 456 |
| | Privé | 5 155 | 21 657 | 6 049 | 24 786 | 6 565 | 27 488 | 7 040 | 29 682 | 7 617 | 32 431 |
| | Public | 13 197 | 57 423 | 13 535 | 61 626 | 13 892 | 65 590 | 13 464 | 65 204 | 12 899 | 64 048 |
| | Total | 18 551 | 79 401 | 19 715 | 86 642 | 20 615 | 93 348 | 20 764 | 95 286 | 20 782 | 96 935 |

Source : Annuaire statistiques 2016-2020 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

L'éducation nationale compte 20 782 établissements fonctionnels en 2019/2020. L'enseignement primaire occupe plus de 71,5% suivi du post-primaire et secondaire (20,8%). Quant aux établissements du préscolaire, ils ne représentent que 7,7% du nombre total d'établissements. Ce nombre s'est considérablement accru au cours des cinq dernières années, de l'ordre de 12,03% même si on note une tendance baissière à partir de 2018, surtout au public, à cause du phénomène sécuritaire.

Selon le statut de l'établissement, le niveau de l'offre est fonction de l'ordre d'enseignement considéré. L'offre d'éducation préscolaire relève presque exclusivement du privé qui occupe plus de 71% du nombre de structures en 2019/2020 et cette proportion est restée croissante sur la période. Par contre, au niveau du primaire l'offre relève plus du public (71,5% en 2019/2020) même si on note une diminution de la part du public sur la période sous revue. Au niveau du post-primaire et secondaire, le public et le privé rivalisent en termes d'offre en occupant respectivement 48,1% et 51,9% du nombre total d'établissements en 2019/2020, mais sur l'ensemble de la période, on note que le privé a progressivement pris le dessus.

Le volet EFTP reste encore embryonnaire. On enregistre moins de 3,7% du nombre d'établissements du post-primaire et secondaire pour cet ordre avec une forte prédominance du privé dont la part représente près de 74% du nombre d'établissements de l'EFTP.

L'offre éducative, bien que croissante, reste insuffisante et inégalement répartie. A titre illustratif, au primaire, sur 100 élèves, plus de 10 sont contraints de parcourir plus de 03 km pour rejoindre un établissement. La capacité d'accueil est largement en deçà de la forte demande sociale. Ainsi, le déficit en nombre de places assises dans les écoles primaires est de 19,7% au plan national.

Depuis 2014, le nombre d'écoles sous abris précaires ne cesse de croître. Malgré les efforts consentis dans la résorption des écoles primaires sous abris précaires, leur nombre est allé croissant, passant de 4 353 salles publiques durant l'année scolaire 2014/2015 à 5 998 en 2019/2020, soit environ 12% de l'ensemble des salles de classe du public. A cela s'ajoute le fait que beaucoup d'établissements, et à tous les niveaux, manquent d'infrastructures de base minimale notamment les latrines, les forages, les bâtiments administratifs, les laboratoires, les bibliothèques, etc.

- **Le personnel enseignant**

Tableau 2: Evolution des effectifs du personnel enseignant par statut

| | Statut | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|-----------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Préscolaire | Public | 387 | 558 | 581 | 667 | 707 |
| | Privé | 1 121 | 1 557 | 2 078 | 2 597 | 3 220 |
| | Communautaire | 309 | 218 | 260 | 409 | 463 |
| | Total | 1 817 | 2 333 | 2 919 | 3 673 | 4 390 |
| Primaire | Public | 54 305 | 58 381 | 62 999 | 63 369 | 68 047 |
| | Privé | 14 843 | 16 366 | 17 714 | 18 714 | 19 257 |
| | Total | 69 148 | 74 747 | 80 713 | 82 083 | 87 304 |
| Post primaire et secondaire | Public | 19 674 | 20 614 | 23 228 | 24 927 | 26 143 |
| | Privé | 3 756 | 3 652 | 3 866 | 4 203 | 5 304 |
| | Total | 23 430 | 24 266 | 27 094 | 29 130 | 31 447 |
| Ensemble | Public | 74 366 | 79 553 | 86 808 | 88 963 | 94 897 |
| | Privé | 19 720 | 21 575 | 23 658 | 25 514 | 27 781 |
| | Communautaire | 309 | 218 | 260 | 409 | 463 |
| | Total | 94 395 | 101 346 | 110 726 | 114 886 | 123 141 |

Source : annuaires statistiques 2016-2020 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

En 2019/2020, un effectif total de 123 141 enseignants a assuré l'encadrement de l'ensemble des élèves et apprenants des niveaux préscolaire, primaire et non formel. A l'image des effectifs scolaires, plus des deux tiers du personnel enseignant officient au primaire (70,90%) suivi du post-primaire et secondaire (25,54%). Au primaire, les effectifs en classe sont évalués à 65 341 enseignants en 2019/2020 soit autour de 75% du personnel enseignant.

Cet effectif global relève en grande majorité du public (77,06%). Mais l'analyse par niveau révèle qu'au préscolaire, les effectifs du privé représentent plus de 73% des effectifs du personnel enseignant. On note également que cet effectif total s'est accru de 30,45% entre 2016 et 2020 et en moyenne de l'ordre 7% par an.

Les femmes représentent en moyenne un peu plus de 41% de l'ensemble du personnel enseignant et cette proportion est restée croissante sur la période, passant de 39,68% en 2015/2016 à 42,51% en 2020. L'analyse par niveau révèle cependant beaucoup de disparités en 2020 et sur l'ensemble de la période. En 2019/2020, au préscolaire les femmes représentent près de 90% du personnel d'encadrement (89,73%) et au primaire, les enseignantes représentent près de la moitié (47,85%). Au post primaire et secondaire par contre, elles ne représentent que 21,08%.

On note qu'au préscolaire privé près de 90% du personnel ne sont pas qualifiés. Quant au post-primaire et secondaire, plus du tiers des enseignants (38,6%) ne sont pas qualifiés.

- **Effectifs scolaires**

Les effectifs scolaires sont en accroissement continue depuis 2015/2016.

Tableau 3: Evolution des effectifs scolaires de 2015/2016 à 2019/2020

| | 2015-2016 | | | 2016-2017 | | | 2017-2018 | | | 2018-2019 | | | 2019-2020 | | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|---------------|
| | F | G | Ens |
| Préscolaire | 26 997 | 28 006 | 55 003 | 33 154 | 34 579 | 67 733 | 40 086 | 41 845 | 81 931 | 51 729 | 53 756 | 105 485 | 61 096 | 62 910 | 124 006 |
| Primaire | 1 395 243 | 1 477 806 | 2 873 049 | 1 482 275 | 1 558 527 | 3 040 802 | 1 561 838 | 1 644 222 | 3 206 060 | 1 584 455 | 1 649 329 | 3 233 784 | 1 599 131 | 1 641 216 | 3 240 347 |
| Post-primaire | 434 470 | 442 350 | 876 820 | 479 935 | 477 742 | 957 677 | 534 257 | 516 097 | 1 050 354 | 540 984 | 505 441 | 1 046 425 | 549 410 | 500 382 | 1 049 792 |
| Secondaire | 71 367 | 109 976 | 181 343 | 82 162 | 122 458 | 204 620 | 94 336 | 136 317 | 230 653 | 128 129 | 167 589 | 295 718 | 138 186 | 173 236 | 311 422 |
| Ensemble post-primaire et secondaire | 505 837 | 552 326 | 1 058 163 | 562 097 | 600 200 | 1 162 297 | 628 593 | 652 414 | 1 281 007 | 669 113 | 673 030 | 1 342 143 | 687 596 | 673 618 | 1 361 214 |
| Dont EFTP | | | <i>30 030</i> | | | <i>29 957</i> | | | <i>28 566</i> | | | <i>32 475</i> | | | <i>36 423</i> |
| EFTP en % | | | <i>2,84</i> | - | - | <i>2,58</i> | - | - | <i>2,23</i> | - | - | <i>2,42</i> | - | - | <i>2,68</i> |
| Total | 1 928 077 | 2 058 138 | 3 986 215 | 2 077 526 | 2 193 306 | 4 270 832 | 2 230 517 | 2 338 481 | 4 568 998 | 2 305 297 | 2 376 115 | 4 681 412 | 2 347 823 | 2 377 744 | 4 725 567 |

Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2019/2020)

On dénombrait, en 2015-2016, au total un effectif de 3 986 215 d'enfants scolarisés dans le système formel tous niveaux confondus contre un effectif de 4 725 567 d'enfants scolarisés dans le système formel tous niveaux confondus, en 2019/2020.

La structure des effectifs est le reflet de celle de l'offre en termes de nombre d'infrastructures. Le primaire représente la plus grande part des effectifs en 2019/2020 avec 68,6%, suivi du post-primaire (22,2%) et du secondaire (6,6%). Les effectifs du préscolaire représentent moins de 2,6% des effectifs scolaire du MENAPLN. Mais il convient de noter que la tendance sur la période est à la diminution continue de la part du primaire dans les effectifs et la montée de celles du préscolaire et du post-primaire et secondaire, ce qui appelle à consentir progressivement plus d'efforts pour ces niveaux d'enseignement.

Les filles représentent 49,7% du total des effectifs. Elles représentent 49,3% des effectifs au préscolaire, 49,4% au primaire, 52,3% au post-primaire et 44,4% au secondaire.

Selon le statut de l'établissement, on note un nombre élevé des élèves du public qui représentent 69,3% des effectifs scolaires. Ce constat est beaucoup plus marqué au primaire (76,6%) suivi du post-primaire (59,0%). Au secondaire les effectifs du public et ceux du privé s'équivalent (48,1% pour le public). Par contre au niveau du préscolaire, le privé occupe la plus grande part (plus de 63,4% des effectifs).

Quant à l'EFTP, il accueille une part marginale de l'ensemble des effectifs du post-primaire et du secondaire (0,7% au post-primaire et 8,5% au secondaire), soit au total une proportion de 2,68% pour l'ensemble des effectifs du post-primaire et secondaire en 2019/2020. Cette proportion a même baissé sur la période passant de 2,84 en 2015/2016 à 2,23% en 2017/2018 avant de reprendre une ascendance à partir de 2018/2019. Les effectifs de l'EFTP n'ont pas connu une variation importante entre 2015/16 et 2019/20 au niveau de Post-primaire. On y relève une hausse de seulement 1,9% en 4 années d'intervalle. Par contre au secondaire, même si les effectifs ont connu une évolution en dents de scie (surtout au public), on relève une hausse de plus de 28%.

On observe par ailleurs une hausse continue des effectifs dans tous les ordres d'enseignement au cours de la période 2016-2020, de l'ordre de 18,5% et en moyenne de 4,3% par an. Cependant la hausse est plus remarquable au niveau du préscolaire, soit une hausse de plus de 125% en 4 années d'intervalle suivi du secondaire (71,7%), et du post-primaire (19,7%). Au niveau du primaire les effectifs ont connu en 4 ans une hausse globale de 12,8%. On note cependant une diminution des effectifs du primaire entre les années 2018/2019 et celles 2019/2020, ce niveau étant de loin le plus touché par les fermetures d'établissements due à l'insécurité. Dans tous les ordres d'enseignement, les effectifs du public ont aussi connu une hausse mais d'ampleur moindre que celle du privé.

- **Les indicateurs d'accès et de participation**
Le taux brut d'admission

Tableau 4: Taux brut d'admission par ordre d'enseignement 2019/2020

| Ordre d'enseignement | SEXE | | | Indice de parité fille/garçon |
|----------------------|--------|--------|----------|-------------------------------|
| | Garçon | Filles | Ensemble | |
| PRIMAIRE | 96,3 | 93,5 | 94,9 | 0,97 |
| POST-PRIMAIRE | 38,6 | 42,1 | 40,3 | 1,09 |
| SECONDAIRE | 17,8 | 15,4 | 16,7 | 0,87 |

Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2019/2020)

Le niveau d'accès à l'éducation en 2019/2020 varie en fonction de l'ordre d'enseignement. Pendant que le taux brut d'admission est de 94,9% au niveau du primaire, indique une capacité d'accueil élevée, il n'est que de 16,0% au secondaire. Au post-primaire, le taux brut d'accès est de 40,3%. Au niveau du primaire et du post-primaire, l'équité en termes d'accès est établie entre les filles et les garçons avec un léger avantage des filles au post-primaire. Par contre, au secondaire, elle reste un défi à relever. L'indice de parité fille/garçon du TBA à cet ordre d'enseignement est de 0,87 indiquant que les filles ont moins accès au secondaire que les garçons.

Sur la période 2015/2016 à 2019/2020, le TBA au primaire est resté largement supérieur aux TBA dans les autres ordres d'enseignement. Il a connu une baisse de 5,2 points sur cette période en passant de à 101,1% à 94,9% due en grande partie à la crise sécuritaire. Au post-primaire, le TBA est passé de 44,5% en 2015/2016 à 40,3% en 2018/2019 avec des périodes de croissance et de décroissance. Ce niveau reste bas, traduisant une faiblesse de l'offre mais aussi indiquant que moins de la moitié des élèves ayant achevé le primaire accèdent au niveau suivant. Au secondaire, le TBA est resté en dessous de 30% sur toute la période, traduisant une faible transition entre le post-primaire et le secondaire. En 2019/2020, il a connu une baisse de 8,7 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2018/2019.

- Le taux brut de scolarisation,

En matière de participation, le primaire occupe le premier rang avec un taux brut de scolarisation (TBS) de 88,6% contre seulement 6% pour le préscolaire en 2019/2020. Quant au post-primaire et au secondaire, ils enregistrent respectivement des TBS de 49,3% et de 21,9%. L'équité entre les sexes est établie au préscolaire et au primaire. Au post-primaire, la situation est même plus favorable aux filles avec un indice de parité de 1,18. Par contre, au niveau du secondaire, le défi d'équité entre les filles et les garçons reste à relever en mettant plus l'accent sur la scolarisation des filles.

Tableau 5: Taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement en 2019/2020

| Ordre d'enseignement | Sexe | | | Indice de parité fille/garçon |
|----------------------|--------|--------|----------|-------------------------------|
| | Garçon | Filles | Ensemble | |
| PRESCOLAIRE | 5,9 | 6 | 6 | 1,02 |
| PRIMAIRE | 85,8 | 87,5 | 86,6 | 1,02 |
| POST-PRIMAIRE | 45,3 | 53,6 | 49,3 | 1,18 |
| SECONDAIRE | 24 | 19,8 | 21,9 | 0,83 |

Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2019/2020)

Au préscolaire et au secondaire, le TBS a continuellement augmenté durant cette période en passant respectivement de 2,6% à 6% et de 15% à 21,9%, entre 2015/2016 et 2019/2020, soit un gain de 3,4

points de pourcentage au préscolaire et un gain de 6,9 points au secondaire. Par contre au primaire et au post-primaire, le TBS a connu une baisse à partir de 2017/2018 en passant respectivement de 90,7% à 86,6% et de 52% à 49,3% en 2019/2020. Cette baisse est imputable à la fermeture de nombreux établissements engendrée par la crise sécuritaire qui secoue certaines régions du pays. En 2017/2018 et 2019/2020, le TBS a connu une baisse de 4,1 points au primaire et de 1,7 points au post-primaire.

- Le taux de transition

Les taux de transition entre le primaire et le post-primaire et entre le post-primaire et le secondaire sont déséquilibrés.

Tableau 6: Taux de transition au post-primaire et au secondaire en 2018/2019

| Ordre d'enseignement | SEXE | | | Indice de parité fille/garçon |
|-----------------------------|--------|--------|----------|-------------------------------|
| | Garçon | Filles | Ensemble | |
| PRIMAIRE AU POST-PRIMAIRE | 56,2 | 51,2 | 53,5 | 0,91 |
| POST-PRIMAIRE AU SECONDAIRE | 35,1 | 27,0 | 31,8 | 0,77 |

Source : Annuaire statistiques 2019/20 du primaire et du post-primaire et secondaire

Selon les données du tableau 6 le taux de transition du primaire au post-primaire en 2019/2020 est de 53,5% contre une transition de 31,8% entre post-primaire et le secondaire. Au niveau de la transition entre le primaire et le post-primaire, la parité entre les filles et les garçons est mieux que celle au niveau de la transition entre le post-primaire et le secondaire (respectivement 0,91 et 0,77).

L'évolution des taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire de 2015/2016 à 2019/2020. Ces taux ont fluctué sur la période. Celui du primaire au post-primaire a atteint sa valeur maximale en 2017/2018 (68,2%) et sa valeur minimale en 2019/2020 (53,5%). Quant au taux de transition entre le post-primaire et le secondaire, sa valeur maximale a été atteinte en 2018/2019 (43,2%) et sa valeur minimale de 31,8% en 2019/2020.

La faiblesse de ces taux de transition couplée avec leur baisse sur la période est révélatrice d'une grande déperdition entre les cycles.

- **Au niveau de l'éducation non formelle**
 - Nombre de centres d'éducation non formelle

Le nombre de centres d'éducation non formelle a fortement baissé sur la période 2016-2020, passant de 3 409 en 2016 à 2 365 en 2020 dont 1803 centres pour adultes (76,2%) et 562 pour les adolescents (23,8%). Le nombre de centres a connu une évolution en dents de scie au cours de la période 2016-2020. Cependant, au niveau de l'éducation non formelle pour adolescents, le nombre de centres a globalement connu une hausse entre 2016 et 2020, passant de 302 à 575 soit 86,1% alors qu'au niveau de l'éducation non formelle pour adultes, on relève une baisse de plus de 40% du nombre de centres, passant de 3 107 à 1 803 durant cette période.

- **Nombre d'apprenants dans les centres d'éducation non formelle**

A l'image du nombre de centres, les effectifs des apprenants des centres d'éducation non formelle ont connu une évolution en dents de scie au cours de la période 2016-2020, et ceux dans le deux type d'ENF (adultes et adolescents).

Tableau 7: Evolution des effectifs des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe de 2016 à 2020

| | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|--------------------|--------|-----------|--------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|--------|-----------|
| | Total | Dt femmes | Total | Dt femmes | Total | Dt femmes | Total | Dt femmes | Total | Dt femmes |
| Adultes | 86 001 | 62 745 | 71 807 | 53 053 | 113 721 | 88 491 | 105 695 | 84 757 | 81 350 | 65 310 |
| Adolescents | 8 610 | 4 324 | 18 257 | 9 768 | 43 085 | 23 416 | 14 799 | 7 946 | 13 647 | 7 398 |
| Total | 94 611 | 67 069 | 90 064 | 62 821 | 156 806 | 111 907 | 120 494 | 92 703 | 94 997 | 72 708 |

Source : annuaire statistique 2016-2020 de l'ENF

Le tableau 7 présente l'évolution des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe. En 2020, sur un total de 94 997 apprenants, les adultes sont au nombre de 81 350 soit 85,9%. Les femmes représentent pour les deux types de centre la part majoritaire, soit 80,3% au niveau des adultes et 54,2% au niveau des adolescents.

Cependant, au niveau des adolescents, les effectifs ont globalement augmenté de plus de 58,5% alors qu'au niveau de l'ENF pour adultes, ils ont connu une baisse de plus de 5,4% entre 2016 et 2020. Les effectifs dans les deux types d'ENF sont en baisse continue depuis 2017/2018. Les mêmes tendances sont observées si l'on considère l'évolution selon le sexe.

L'analyse ci-dessus montre une bonne dynamique en termes d'accès et de participation au cours des cinq dernières années, mais cette dynamique est en train d'être freinée par la crise sécuritaire dont les impacts ont commencé à s'installer dans la durée.

I.4.2.2 Qualité

- Au niveau du formel

L'analyse de la qualité de l'éducation est faite en termes d'encadrement, d'achèvement et réussite aux examens scolaires.

- Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre (auditeurs/encadreur)

Le ratio élèves/maitre est en dessous des normes au niveau du préscolaire et du primaire (30 auditeurs par encadreur au préscolaire et 50 élèves par maître au primaire). Il est de 28 élèves par encadreur au préscolaire et de 48 élèves par maitre au post-primaire en 2019/2020

Au niveau du post-primaire et du secondaire, l'analyse du ratio élèves/classe montre que les effectifs par groupe pédagogique sont dans l'ensemble acceptables comparés à la norme de 70 élèves par classe au post-primaire et de 60 par classe au secondaire. Dans tous les ordres d'enseignement les ratios élèves/maître et élèves/classe du public sont supérieurs à ceux du privé. Mais cette situation cache des disparités régionales, voire intra-régionales avec des classes surchargées par endroit et faiblement occupées par ailleurs.

Sur la période de 2016 à 2020, le ratio auditeurs/encadreur ou élèves/maître a faiblement évolué dans les deux ordres d'enseignement, préscolaire et primaire. Le ratio du public dans les deux ordres est resté au-dessus de celui du privé.

- **Le taux d'achèvement**

Au primaire, on enregistre un taux de 60,3% contre respectivement 39% et 17,5% au post-primaire et au secondaire. Les filles achèvent mieux le cycle primaire et le post-primaire que les garçons, soit un

indice de parité de 1,16 au primaire et de 1,2 au post-primaire. Par contre, au secondaire, la situation est en faveur des garçons en termes d'achèvement.

Durant la période 2016-2020, on note une hausse continue du TACH au secondaire qui est passé de 9,8% en 2015/2016 à 17,5% en 2019/2020, soit un gain de 7,7 points de pourcentage. Par contre au primaire et au post-primaire, le TACH s'est accru jusqu'en 2017/2018, année à partir de laquelle on observe une baisse jusqu'en 2019/2020. Au primaire, il a perdu 2,7 points et 1,6 point au post-primaire confortant les analyses sur les déperditions du système.

Au primaire, les filles ont mieux achevé le cycle que les garçons durant toute la période 2016-2020. Quant au post-primaire, la situation s'est inversée au profit des filles à partir de 2017/18. Par contre au secondaire, le niveau d'achèvement des filles a toujours été au-dessus de celui des garçons, mais il s'opère une évolution vers l'équité.

- **Résultats des examens**

En 2019/2020, le taux de succès au CEP est de 66 % contre un taux de succès de 36,5% au BEPC. Les garçons ont été au cours de cette session plus performants que les filles, et ce constat est plus marqué au niveau du BEPC avec un indice de parité de 0,79.

Au cours de la période 2016-2020, les taux de réussite aux examens scolaires ont évolué en dents de scie pour les deux examens avec une tendance à la hausse. Ainsi, le taux de succès au CEP est passé de 62,1% en 2016 à 66% en 2020. Quant à celui du BEPC, il est passé de 29,7% en 2016 à 36,5% en 2020.

L'évolution de l'indice de parité du taux de succès aux examens scolaires indique que sur la période 2016-2020, les filles ont été légèrement moins performantes que les garçons au niveau du CEP à l'exception de l'année 2016. Par contre, au niveau du BEPC, la performance des garçons est restée sensiblement supérieure à celle des filles sur tout le long de la période. On observe une tendance à l'accroissement des inégalités entre les filles et les garçons en matière de réussite au CEP et une tendance à la réduction des inégalités au niveau du BEPC.

- **Les acquis scolaires**

Les différentes évaluations réalisées ces dernières années ont montré une faiblesse du niveau d'acquisition des élèves. A titre illustratif, l'évaluation des acquis scolaires de 2018 a donné les résultats globaux suivants :

Tableau 8 : Résultats de l'évaluation des acquis scolaires de 2018

| Classe | Français | Mathématiques | Sciences |
|--------|----------|---------------|----------|
| | Scores | Scores | Scores |
| CE1 | 45,54 | 31,67 | 61,37 |
| CM2 | 41,88 | 39,86 | 55,77 |
| 5ème | 40,51 | 29,43 | - |

Source : Rapport de l'évaluation des acquis scolaire 2018

Il ressort une faible acquisition des élèves dans les disciplines évaluées, notamment en français et mathématiques où les scores moyens des élèves sont inférieurs à 50 sur 100.

De façon globale, au niveau de la qualité de l'éducation formelle, il ressort une faiblesse et une baisse croissante des taux d'achèvement à tous les niveaux, une faiblesse des résultats aux examens scolaires et une faiblesse du niveau d'acquisition des élèves, appelant à de profondes réformes au niveau du sous-secteur de l'éducation nationale.

- **Au niveau du non formel**

- Nombre de déclarés alphabétisés

En 2020, le nombre total de déclarés alphabétisés est de 42 749 dont 79% de femmes. Ce nombre a connu une décroissance importante entre 2018 et 2020. En deux années d'intervalle, le nombre de déclarés alphabétisés a connu une baisse de plus de 37%. Elle est plus remarquable chez les hommes (45,4%).

I.4.2.3 Au niveau de la coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation

En matière de coordination et de gouvernance du sous-secteur de l'éducation, sur la période 2016-2020, on enregistre une tendance croissante du taux de réalisation des activités, passant de 73,7% en 2016 à 82,52% en 2020, avec un pic de 90,8% en 2019. Cela montre une bonne dynamique dans la réalisation des activités planifiées au sein du ministère.

Les rencontres statutaires (CASEM, missions conjointes de suivi, cadre partenarial, rencontres avec les partenaires sociaux) se tiennent régulièrement, permettant de valider les documents de planification et suivi-évaluation et de discuter des sujets d'intérêt et d'actualité du ministère.

De façon spécifique et pour assurer un meilleur fonctionnement et une bonne gouvernance du département, des conseils de cabinet hebdomadaires élargis aux structures centrales ont été institués et se tiennent autour de thématiques diverses. Ces rencontres ont aussi servi de cadres pour l'examen des dossiers du département à soumettre au Conseil des ministres.

En plus des conseils de cabinet hebdomadaires, des conseils de cabinet élargis aux structures centrales, déconcentrées, rattachées et de mission sont organisés chaque année afin de partager des informations avec les responsables sur les dossiers stratégiques et de leur donner des orientations y relatives, pour un bon pilotage du département à tous les niveaux.

Sur la période, les rencontres de concertation entre le MENAPLN et les collectivités territoriales d'une part et les ONG/associations développement (AD) œuvrant dans le domaine de l'éducation d'autre part, se sont régulièrement tenues permettant de discuter des difficultés rencontrées dans la gestion décentralisée de l'éducation et des contributions des ONG/AD.

Concernant la concertation avec les partenaires sociaux, on note la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et la coordination nationale des syndicats de l'éducation en 2018 dont l'élément phare de la mise en œuvre est la signature du décret n°2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi ainsi que la décision du Gouvernement d'apurer la dette sociale.

La mise en œuvre de la feuille de route d'opérationnalisation du statut particulier a connu un début d'application avec l'ouverture des concours professionnels spéciaux au profit des emplois de l'encadrement pédagogique. Un comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord est mis en place et se réunit chaque mois.

I.4.2.4 Financement du secteur de l'éducation

Malgré un contexte économique international et national difficile, le secteur de l'éducation a connu une hausse de financement ces dernières années.

Le tableau 9 ci-dessous présente le financement du secteur de l'éducation des trois dernières années.

Tableau 9 : Financement du secteur de l'éducation de 2019 à 2021 (en millions de FCFA)

| Libellés | 2 019 | | 2 020 | | 2021 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| | Dotation | Exécution | Dotation | Exécution | Prévisions (LFR) |
| Budget total de l'Etat incluant le service de la dette (A) | 2 064 755 | 2 007 264 | 2 180 468 | 2 139 500 | 2 327 207 |
| Budget total de l'Etat hors le service de la dette (B) | 1 964 755 | 1 890 492 | 2 067 088 | 1 999 590 | 2 153 607 |
| MENAPLN + 98 + CAST (C) | 516 346 | 507 478 | 542 646 | 532 649 | 555 089 |
| MESRSI (D) | 81 183 | 82 421 | 69 522 | 68 584 | 80 728 |
| MJPEE (E) | 5 633 | 5 883 | 3 690 | 3 630 | 3 630 |
| Secteur de l'éducation (F = C + D + E) | 603 162 | 595 781 | 615 857 | 604 864 | 639 448 |
| Part des dépenses consacrées à l'éducation dans le budget total de l'Etat incluant le service de la dette (G = F/A) | 29,21% | 29,68% | 28,24% | 28,27% | 27,48% |
| Part des dépenses consacrées à l'éducation dans le budget total de l'Etat hors le service de la dette (G = F/B) | 30,70% | 31,51% | 29,79% | 30,25% | 29,69% |

Sources : CID au 31 décembre 2019 et 2020, et au 20 juillet 2021

Sur les trois dernières années, le secteur de l'éducation a bénéficié en moyenne et en dotation de 28,31% du budget de l'Etat incluant le service de la dette extérieure et de 30,05% du budget hors service de la dette extérieure, montrant les efforts importants consacré par l'Etat en matière d'éducation et de formation des jeunes Burkinabè. Ce financement s'est légèrement accru même si on note une diminution au niveau du financement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Le MENAPLN représente environ 87% du financement du secteur au regard de ses effectifs et du personnel à sa charge.

Le financement extérieur pour le secteur n'atteint guère 10% au cours de ces dernières années (Environ de 9% entre 2019 et 2021).

Sur les 10 dernières années (2012-2021), l'Etat burkinabè a alloué en moyenne 27,71% de ses ressources propres à l'éducation dépassant de loin la norme minimale de 20% définie au niveau international. Il convient cependant de relever une inefficacité et une inefficience dans l'utilisation de ces ressources. L'analyse de la qualité et de l'efficacité interne de notre système éducatif révèle de fortes déperditions signifiant un gaspillage de ressources.

Pour le compte du MENAPLN, le budget a presque triplé pendant que les dépenses de salaires se sont multipliées par 4 sur la même période. Le taux d'accroissement annuel moyen des dépenses de personnel sur la période est d'environ 17%. Ces dépenses de personnel représentent en moyenne 70% du budget du MENAPLN sur la période avec une croissance ces dernières années, laissant peu de ressources pour l'investissement (environ 11% en moyenne avec une forte tendance à la baisse), pourtant capital pour un secteur en croissance.

Tableau 10 : Financement du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire (en millions de FCFA)

| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Budget Général | Dotation | 275 963 | 405 423 | 365 251 | 478 939 | 498 524 |
| | Exécuté | 275 284 | 382 575 | 301 823 | 473 522 | 495 069 |
| | Taux d'exécution | 99,75% | 94,36% | 82,63% | 98,87% | 99,31% |
| CAST/FSDEB | Dotation | 35 423 | 26 690 | 18 641 | 18 374 | 25 735 |
| | Exécuté | 20 190 | 23 347 | 16 027 | 15 649 | 20 707 |
| | Taux d'exécution | 57,01% | 87,47% | 85,98% | 85,16% | 80,46% |
| CAST/CSS | Dotation | 330 | 578 | 561 | 492 | 416 |
| | Exécuté | 0 | 126 | 254 | 106 | 352 |
| | Taux d'exécution | 0 | 21,87% | 45,38% | 21,63% | 84,69% |
| Projet et Programmes de développement | Dotation | 23 617 | 22 453 | 22 742 | 18 541 | 17 971 |
| | Exécuté | 4 616 | 6 987 | 17 226 | 18 201 | 16 521 |
| | Taux d'exécution | 19,55% | 31,12% | 75,75% | 98,17% | 91,93% |
| Total MENAPLN | Dotation | 335 333 | 455 144 | 407 195 | 516 346 | 542 646 |
| | Exécuté | 300 090 | 413 034 | 335 330 | 507 478 | 532 649 |
| | Taux d'exécution | 89,49% | 90,75% | 82,35% | 98,28% | 98,16% |
| Part du financement extérieur (CAST/FSDEB+PPD) | | 17,61% | 10,80% | 10,16% | 7,15% | 8,05% |

Source CID, Plan d'action 2017-2021 du MENAPLN

Le budget du MENAPLN a considérablement évolué sur les cinq (05) dernières années, passant de 335,3 milliards en dotation en 2016 à 542,6 milliards en 2020 soit un accroissement de 62,81% sur la période et un accroissement annuel d'environ 14%. Cet accroissement global, tiré par celui des dépenses de personnel, s'explique essentiellement par la mise en œuvre du protocole gouvernement/CNSE. Le budget est essentiellement supporté par les ressources propres de l'Etat qui représente en moyenne 89% du budget du MENAPLN avec une tendance positive sur la période.

En termes d'exécution, il ressort une bonne performance du département même si des efforts restent à faire au niveau du CAST/FSDEB et des Projets et programmes de développement (PPD).

On note une diminution substantielle du financement extérieur de l'éducation. En effet, la part du financement extérieurs (CAST/FSDEB + PPD) représente en moyenne 11% du financement total du MENAPLN et cette part est restée décroissante sur la période (passant de 17,61% en 2016 à 8,05 en 2020) signifiant une diminution continue de la part des partenaires extérieurs. Le Budget CAST/FSDEB qui représentait 10% du financement du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en 2016 ne représente que 4,07% en 2020.

L'analyse du financement de l'éducation met en évidence les efforts faits par l'Etat et ses partenaires au développement. On note cependant une faiblesse de la contribution de ces derniers et une priorisation des dépenses de fonctionnement au détriment des investissements, ce qui appelle à la réflexion pour un financement soutenable du secteur de l'éducation dans le moyen et le long terme.

I.4.3 Pourquoi des Assises nationales de l'Éducation nationale ?

Malgré les réformes entreprises, les plans et programmes initiés et mis en œuvre, la crise est allée en s'amplifiant et est devenue une crise structurelle dont les symptômes les plus patents sont, entre autres :

- le faible rendement interne ;
- l'inadéquation entre les offres de formation et les besoins du monde de l'emploi ;

- une offre d'éducation toujours insuffisante par rapport à la demande ;
- la difficulté pour l'Etat de mobiliser des ressources conséquentes pour investir dans l'éducation et surtout la difficulté à concilier les réalités de notre pays et les engagements internationaux en matière d'éducation ;
- le développement incontrôlé d'établissements privés ne respectant pas les cahiers de charges ;
- la difficulté à satisfaire les revendications sociales des travailleurs de l'éducation ;
- l'incivisme et la violence dans l'environnement scolaire ;
- les difficultés de mise en œuvre de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes ;
- la mauvaise exécution des marchés de réalisation des infrastructures scolaires ;
- les difficultés de fonctionnement des établissements pilotes de la réforme avec l'instauration de la gratuité de l'enseignement de base public ;
- la faible dotation en quantité et en qualité des intrants de l'éducation notamment les manuels, les fournitures, les matières d'œuvre, les vivres pour la cantine scolaire, les infrastructures éducatives, le mobilier scolaire et de bureau ;
- les insuffisances dans la gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'éducation ;
- la crise sécuritaire compromettant le droit à l'éducation d'une part importante de la population en âge scolaire dans les zones touchées ;
- la survenue de la pandémie à coronavirus freinant la mise en œuvre des politiques de développement et partant de l'éducation.

Face à la crise globale et multiforme que traverse le secteur de l'éducation, des Assises nationales s'avèrent nécessaires pour trouver des solutions concertées de relance du système éducatif.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DES ASSISES NATIONALES

II.1 Objectifs général et spécifiques

L'objectif général de ces assises est de sceller un pacte national pour une éducation résiliente et de qualité.

De façon spécifique, il s'agit de/d' :

- valider les propositions les plus pertinentes pour réussir la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Gouvernement et la Coordination nationale des syndicats de l'Education (CNSE) ;
- valider les propositions pertinentes pour la mise en œuvre des réformes curriculaire, des examens et concours scolaires ;
- valider les propositions les plus pertinentes sur la gratuité de l'éducation et d'envisager des perspectives ;
- proposer un plan d'encadrement de l'enseignement privé ;
- valider les propositions les plus pertinentes de mécanismes de bonne gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'éducation nationale ;
- valider les propositions les plus pertinentes d'amélioration du transfert des ressources aux collectivités territoriales, aux ONG et associations ;
- valider les propositions les plus pertinentes de mécanismes de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire ;

- valider les propositions les plus pertinentes de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle ;
- valider les propositions les plus pertinentes de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- valider les propositions les plus pertinentes de promotion des langues nationales pour la cohésion sociale ;
- valider les propositions les plus pertinentes de réalisation d'infrastructures scolaires ;
- valider les propositions les plus pertinentes de financement de l'éducation ;
- proposer les mesures d'accompagnement et les coûts d'investissement de la mise en œuvre des conclusions des assises en termes d'infrastructures et de ressources humaines ;
- valider les propositions les plus pertinentes pour améliorer la qualité de l'enseignant
- valider les propositions de dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales.

II.2 Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- les propositions les plus pertinentes pour réussir la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Gouvernement et la CNSE sont validées ;
- les propositions pertinentes pour la mise en œuvre des réformes curriculaire, des examens et concours scolaires sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes sur la gratuité de l'éducation et d'envisager des perspectives sont validées ;
- un plan d'encadrement de l'enseignement privé est validé ;
- les propositions les plus pertinentes de mécanismes de bonne gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'éducation nationale sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes d'amélioration du transfert des ressources aux collectivités territoriales, aux ONG et associations ;
- les propositions les plus pertinentes de mécanismes de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de promotion des langues nationales pour la cohésion sociale sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de réalisation d'infrastructures scolaires sont validées ;
- les propositions les plus pertinentes de financement de l'éducation sont validées ;
- les mesures d'accompagnement et les coûts d'investissement de la mise en œuvre des conclusions des assises en termes d'infrastructures et de ressources humaines sont proposées ;
- les propositions les plus pertinentes pour améliorer la qualité de l'enseignant sont validées ;
- les propositions de dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales sont validées.

III. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

III.1 Principes d'élaboration

Après l'adoption du rapport portant autorisation de la tenue des Assises nationales sur l'éducation nationale par le Conseil des ministres, le ministère de l'éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales s'est attelé à son organisation.

Ainsi, des termes de référence (TDR) ont été élaborés et soumis aux autres ministères en charge de l'éducation et de la formation en l'occurrence, le MESRSI et le MJPEE, pour amendements. Dans ces TDR, des instances d'organisation et de coordination sont définies aussi bien au niveau central que déconcentré. Des thématiques ont été identifiées et un Comité technique national multisectoriel et des Comités techniques régionaux ont été constitués. Chaque comité est composé d'une équipe de coordination et de douze commissions thématiques. Pour plus d'opérationnalité du comité technique national, un comité de rédaction du draft du document de base des Assises a été mis en place avec des missions bien définies.

Conformément aux recommandations du Conseil des Ministres, le Ministre chargé de l'Education nationale a entrepris des rencontres d'information et d'échanges avec différentes composantes de la communauté nationale.

- Rencontre avec les autorités coutumières et religieuses :
 - le Mogho Naba Baongo en tant que représentant des autorités coutumières ;
 - le Cardinal Philippe Ouédraogo ;
 - la fédération des Eglises et Missions évangéliques ;
 - la fédération des associations islamiques du Burkina.
- Rencontre avec les institutions :
 - le Médiateur du Faso ;
 - le Haut Conseil du Dialogue social ;
 - le Conseil économique et social ;
 - l'Académie nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso ;
 - le Conseil supérieur de la Communication ;
 - la Commission de l'Informatique et des Libertés
- Rencontre avec les partis politiques et les élus locaux :
 - le Mouvement du Peuple pour le Progrès ;
 - le Chef de file de l'Opposition politique ;
 - l'alliance des Partis politiques de la Majorité présidentielle ;
 - l'Association des Régions du Burkina ;
 - l'Association des Maires du Burkina.
- Rencontre avec les partenaires de l'éducation
 - les faïtières de l'enseignement privé ;
 - les syndicats de l'éducation ;
 - les associations des parents d'élèves ;
 - les partenaires techniques et financiers ;

- le Secrétariat permanent des Organisations non gouvernementales
- Rencontre avec les personnes ressources
 - les Anciens ministres en charge de l'éducation ;
 - les Anciens Secrétaires généraux des ministères en charge de l'éducation.

Les contributions de tous ses acteurs ainsi que leurs préoccupations ont été prises en compte pour consolider les termes de référence des Assises nationales.

III.2 Recherche documentaire

Une équipe a été commise pour rassembler les ressources documentaires dans le but de les mettre à la disposition des membres du comité de rédaction, dans l'optique de faciliter la compréhension et l'analyse des informations nécessaires pour les travaux de rédaction. Il s'agit :

- des articles, thèses et ouvrages consacrés à l'éducation au Burkina Faso ;
- des lois, décrets et arrêtés relatifs à l'éducation nationale
- des politiques, plan, projet et programmes de l'éducation nationale ;
- des travaux des institutions nationales consacrés à l'éducation nationale.

III.3 Atelier de rédaction

Par arrêté n°2021-188/MENAPLN/CAB du 29 juin 2021, un comité de rédaction, composé de responsables du MENAPLN, des anciens ministres et secrétaires généraux ayant été chargés de l'éducation, de partenaires au développement et de personnes ressources, a été mis en place pour permettre de disposer d'un document de travail dont la scientificité et le pragmatisme offrent des orientations claires pour les Assises régionales et nationales de l'Education nationale.

III.4 Validation du projet de document de base

Par arrêté n°2021-188/MENAPLN/CAB du 29 juin 2021, un comité de rédaction, composé de responsables du MENAPLN, des anciens ministres et secrétaires généraux ayant été chargés de l'éducation, de partenaires au développement et de personnes ressources, a été mis en place pour permettre de disposer d'un document de travail dont la scientificité et le pragmatisme offrent des orientations claires pour les Assises régionales et nationales sur l'éducation nationale.

La première étape du travail des commissions a été de stabiliser les points de discussions proposés par l'équipe de conduite des Assises composés de conseillers techniques, de chargés de missions et de chargés d'étude du ministère en charge de l'Education. Les points de discussions sont les aspects problématiques, les points de préoccupation de chaque thématique. Chaque groupe avait pour consigne d'évaluer la pertinence des points de discussion proposés. Certains groupes les ont retenus tels quels, d'autres les ont soit réduits soit enrichi de nouveaux points de discussion.

A la suite de l'appréciation de la pertinence des points de discussion ; les groupes de travail ont rempli la feuille de route pour la mise en œuvre des propositions de solutions : cette feuille de route comprenait : les propositions de solution les modalités de mise en œuvre ; un agenda de réalisation en cours ; moyen et long terme ainsi que l'indication des acteurs de mise en œuvre en acteurs responsables et en partenaires.

IV. THÉMATIQUES ET POINTS DE DISCUSSIONS

IV.1 Bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement-CNSE et perspectives

En octobre 2017, quinze (15) organisations syndicales du Ministère en charge de l'éducation de base et l'enseignement secondaire, regroupées au sein d'une coordination appelée Coordination nationale des Syndicats de l'Education (CNSE), a soumis au Gouvernement, une plateforme revendicative. En rappel, la constitution de la coordination a été faite dans un contexte de fusion institutionnelle de l'enseignement secondaire avec l'éducation de base faite opérée en janvier 2016. Cette fusion a fait du département, le plus grand des ministères en termes d'effectifs du personnel et en nombre d'organisations syndicales (environ 19 syndicats).

La plateforme de la CNSE a été soumise dans un contexte marqué par des revendications syndicales tout azimut. En effet, dès le 1^{er} trimestre de l'année 2016, les syndicats des magistrats ont organisé une lutte ayant abouti au statut autonome de la magistrature. Il s'en est suivi une série de revendications syndicales au niveau de la Police nationale, des greffiers, de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP), des financiers, des administrateurs civils, des Gestionnaires des Ressources humaines (GRH), de la culture, etc. C'est dans ce contexte que la CNSE a déposé sa plateforme revendicative le 05 octobre 2017 à l'occasion de la journée de l'enseignant.

Les négociations autour de cette plateforme ont été engagées dans un climat de crise affectant le système éducatif. En effet, en plus des divers mouvements de pression de la CNSE (sit-in, grève, marche, meeting, suspension d'activités pédagogiques, conférences de presse...), les élèves ont également organisé des grèves et des marches à l'encontre du Ministère.

Au terme d'échanges de correspondances entre le Gouvernement et la CNSE, un comité bipartite de négociation a été mis en place en fin novembre 2017. Les négociations se sont déroulées les 12 et 29 décembre 2017 puis les 04, 05, 09, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 22, 23, 25, 26 et 27 janvier 2018 dans les locaux de la Primature et du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Elles ont abouti le 27 janvier 2018, à la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et la CNSE dont les conclusions se présentent comme suit :

Tableau 11 : Nombre d'engagements par point de revendication

| Grands points | Engagements |
|--|--------------------|
| L'adoption d'un statut valorisation les personnels de l'éducation et de la recherche | 3 |
| L'amélioration de l'accès à l'éducation | 8 |
| L'amélioration des conditions de travail pour une efficacité du système éducatif | 23 |
| La revalorisation de la fonction enseignante | 18 |
| Dispositions finales | 4 |
| Total | 56 |

Source : Comité bipartite de suivi

A la date du 16 juillet 2021, dernière date de suivi de la mise en œuvre du protocole, le bilan de mise en œuvre se présente comme suit :

Tableau 12: Nombre d'engagements réalisés ou en cours de réalisation

| Points | Engagements | Réalisés | % | En cours | % |
|--|-------------|-----------|------------|-----------|------------|
| L'adoption d'un statut valorisation les personnels de l'éducation et de la recherche | 3 | 3 | 100% | 0 | 0% |
| L'amélioration de l'accès à l'éducation | 8 | 5 | 63% | 3 | 37% |
| L'amélioration des conditions de travail pour une efficacité du système éducatif | 23 | 16 | 70% | 7 | 30% |
| La revalorisation de la fonction enseignante | 18 | 16 | 89% | 2 | 11% |
| Dispositions finales | 4 | 4 | 100% | 0 | 0% |
| Total | 56 | 44 | 79% | 12 | 21% |

Source : comité bipartite de suivi

Sur 56 engagements, 44 ont été mis en œuvre, représentant 79% et 12 engagements sont en cours soit 21%.

Sur les 44 engagements réalisés, 37 ont été réalisés dans les délais, soit 84% et 7 ont été réalisés hors délai, soit 16%.

Sur les 12 engagements en cours de mise en œuvre, deux engagements sont hors délai, soit 17%.

La revendication relative à l'adoption d'un statut valorisant a abouti entre autres à l'adoption le 30 mars 2020 d'un statut particulier du métier Education, formation et promotion de l'emploi. Pour sa mise en œuvre en son volet éducation, une feuille de route a été adoptée autour de neuf (9) activités. L'état d'exécution de cette feuille est le suivant :

- l'organisation effective des concours spéciaux d'accès aux emplois d'Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle (IEPENF) et d'Inspecteur de l'enseignement secondaire (IES) ;
- la prise de l'arrêté interministériel n°2021-027/MFPTPS/ MINEFID/MENAPLN du 13 avril 2021 portant modalités d'accès et de jouissance du titre honorifique d'Inspecteur général ou d'Administrateur général des services scolaires et universitaires et le dépôt en cours des demandes ;
- la prise de l'arrêté n°2021-124/MFPTPS/SG/DGFP du 15/02/2021, portant conditions et modalités d'octroi de la bonification d'un échelon aux agents exerçant les emplois terminaux ;
- la prise de l'arrêté n°2021-123/MFPTPS/SG/DGFP du 15 février 2021 portant modalités de nomination dans les emplois d'Attaché d'éducation, d'Attaché d'administration scolaire et universitaire (AASU) et d'Attaché d'intendance scolaire et universitaire (AISU) et le début effectif du dépôt des demandes ;
- la réforme effective des curricula de formation et le début effectif de la formation des professeurs des écoles (anciens instituteurs adjoints certifiés) et des Educateurs de la petite enfance (anciens moniteurs d'éducation de jeunes enfants) à l'Institut national de formation des personnels de l'éducation (INFPE);
- l'élaboration des curricula de tous les nouveaux emplois à l'exception de ceux de la famille d'emplois laboratoire des lycées et collèges ;
- l'ouverture au titre de la session de 2021 des concours professionnels de recrutement des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire et des administrateurs des lycées et collèges ;
- un projet de décret portant «organisation des examens professionnels des personnels de l'Education préscolaire, de l'Enseignement primaire et de l'Education non Formelle » est en cours d'adoption.

Par ailleurs, une relecture du statut particulier est en cours pour prendre en compte certaines insuffisances telles que l'omission de la famille d'emplois «Animation de la vie scolaire et Orientation scolaire et professionnelle» parmi les bénéficiaires de la bonification d'un (1) échelon aux agents exerçant les emplois non terminaux mais ayant atteint la limite d'âge pour prendre part aux concours et examens professionnels. Cette omission bloque la prise de l'arrêté portant modalités d'octroi de cette bonification d'échelon.

Au nombre des atouts du nouveau du statut particulier, on peut citer l'existence des passerelles entre les différentes familles d'emplois.

De façon globale, la mise en œuvre du protocole d'accord est satisfaisante au regard du taux de mise en œuvre des engagements (44 sur 56). Cela devrait permettre d'améliorer le rendement du système éducatif à court, moyen et long termes.

L'incidence financière de la mise en œuvre des engagements relatifs à la question enseignante (l'indemnité de logement, de l'indemnité spécifique, de la bonification d'échelon à titre exceptionnel et du trousseau pédagogique...) est de **175 373 734 650 FCFA**. A cela, il faut ajouter la prise en charge de 211 contractuels de l'ex-projet ES/CEBNF d'un montant de **349 345 704 FCFA**. Cette mise en œuvre a permis d'apaiser un tant soit peu le climat social sur le terrain.

La situation des engagements en cours de réalisation se présente comme suit :

- **Elargir le périmètre de la gratuité au préscolaire public à travers l'allègement des charges**
La gratuité de l'enseignement de base affirmé dans la loi d'orientation de l'éducation, exclut le préscolaire. Mais le ministère a engagé des actions pour faciliter l'acquisition des manuels du préscolaire à travers une réglementation pour réduire le coût desdits manuels. En perspective, le MENAPLN envisage la relecture de la loi d'orientation de l'éducation afin d'inclure l'éducation préscolaire dans la gratuité de l'éducation de base.

- **Développer l'éducation préscolaire**
La situation au niveau de l'éducation préscolaire a évolué ainsi qu'il suit : de 2017 à 2020, le nombre de structures d'éducation préscolaire est passé de 1049 à 1597, soit taux d'accroissement de 52,2% ; au niveau des personnels d'encadrement de la petite enfance les effectifs sont passés de 3905 en 2017 à 6013 en 2020. Tout ceci a eu pour effet l'accroissement du nombre d'auditeurs qui est passé de 81 931 en 2017 à 124 006 en 2020 soit une hausse de 51,4%. Malgré ces efforts, le taux de préscolarisation demeure toujours faible avec 6% en 2020. Pour accélérer le développement de l'éducation préscolaire, le MENAPLN a élaboré une stratégie intégrée de développement de l'éducation préscolaire validée en avril 2021. L'accent pourrait donc être mis sur la mise en œuvre diligente de cette stratégie.

- **Réexaminer les procédures de production des manuels et prendre des dispositions pour que les manuels soient livrés dans les écoles au plus tard le 15 septembre de chaque année** : Le MENAPLN rencontre d'énormes difficultés en ce qui concerne la production et la distribution des manuels scolaires. Celles-ci sont relatives à i) l'allocation budgétaire insuffisante, ii) la non maîtrise de la chaîne de production au niveau national notamment la faible capacité de production des imprimeries, iii) la procédure très longue et incertaine pour la passation des marchés d'impression, iv) la réglementation fiscale de l'importation des matières d'impression défavorable à la production locale au Burkina Faso, v) les conditionnalités des partenaires financiers qui sont défavorables à la production

diligente des manuels, vi) la faible capacité de distribution du Ministère, vii) la procédure d'exécution budgétaire non adaptée au calendrier scolaire etc.

Pour améliorer la production, l'acquisition et la distribution des manuels scolaires les pistes de solutions suivantes peuvent être envisagées : la promotion de l'expertise nationale en matière d'édition et de production, l'exonération fiscale sur les intrants des manuels scolaires, la commande pluriannuelle des manuels, l'allocation conséquente des moyens financiers sur les ressources propres de l'Etat, l'institution de cadre de concertation entre les acteurs de la chaîne de production des manuels scolaires (MENAPLN, MINEFID, Secteur privé), la simplification des procédures de d'acquisition et distribution des manuels scolaires.

- **Poursuivre la construction dans un moyen terme d'un lycée scientifique avec internat dans chaque région**

Les deux (02) lycées scientifiques nationaux prévus sont construits et sont fonctionnels. Sur les 13 lycées scientifiques régionaux prévus sept (07) sont construits et fonctionnels et les six (06) autres dont le financement est acquis, sont en cours de réalisation. En ce qui concerne les internats, seuls les lycées scientifiques nationaux en disposent. Pour la poursuite de la construction et le fonctionnement d'un internat dans chaque région le coût estimatif trop élevé nécessite la poursuite des échanges entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sur les échéances de mise en œuvre.

- **Réhabiliter les latrines défectueuses dans les établissements**

Le Ministère a procédé en 2018 à une évaluation de la situation des latrines défectueuses dans les structures éducatives en vue de leur prise en compte dans un plan de réhabilitation d'infrastructures éducatives. En guise de proposition de solution, il faut poursuivre la mise en œuvre du plan et aussi impliquer les bénéficiaires et les communautés dans l'entretien des latrines.

- **Etendre progressivement la construction des internats (un internat en plus de celui des lycées scientifiques dans chaque province) pour les enfants démunis;**

La construction et le fonctionnement des lycées scientifiques régionaux n'étant pas encore achevée, la construction des internats par province pour les enfants démunis, bien que pertinente, n'est pas encore entamée. La contrainte majeure étant le financement, le recours au financement innovant reste une opportunité à travers le partenariat public-privé avec la diaspora.

- **Clôturer les domaines scolaires**

En 2018, le MENAPLN a procédé à une évaluation du coût global de la construction des clôtures des domaines scolaires en matériaux définitifs pour l'ensemble des établissements sans clôture dont le nombre était estimé à 12 736 pour un coût total de 636 800 000 000 FCFA.

En guise de proposition, il peut être envisagé l'utilisation de matériaux non définitifs tels que les haies vives, les pneus, les grillages. A cet effet, les communautés éducatives et les collectivités devraient être responsabilisées.

- **Doter toutes les écoles préscolaires et primaires publiques en vivres pour quatre (4) mois en 2019, six (06) mois en 2020 et neuf (09) mois à partir de 2021. Toutefois, la gestion des vivres doit être améliorée à tous les niveaux pour éviter les déperditions**

L'état des lieux des cantines scolaires montre que la question est assez préoccupante. En effet, bien que la cantine joue un rôle important dans l'accès, le maintien et la qualité de l'éducation, l'Etat n'arrive pas encore à assurer la couverture des 09 mois de cantine scolaire. Cette situation s'est aggravée avec le transfert de la gestion des cantines aux communes. Les cantines endogènes, quoique initiées comme des alternatives à la couverture des 09 mois de cantines, rencontrent aussi des difficultés dans leur mise en œuvre.

Face à cette situation, le MENAPLN a initié un projet de convention qui est en cours de discussion avec les partenaires notamment les collectivités territoriales. En outre, le Projet de repas scolaire à base de produits locaux pour une nutrition intelligente dans le Ioba, les Balés et le Bazèga du Gouvernement Japonais et l'Initiative présidentielle d'au moins un repas équilibré par jour pour les enfants d'âge scolaire, constituent des sources d'espoir pour l'amélioration de la nutrition des enfants.

- **Assainir l'environnement scolaire (insalubrité, nuisances sonores, débits de boissons, prostitution, drogue, ...)**

Le Gouvernement a adopté le décret n°2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MENA du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire et son modificatif n°2020-0259/PRES/PM/MATDC/MSECU/MJ/MINEFID/MENAPLN du 07 avril 2020. En outre, le MENAPLN a adopté en avril 2019, une stratégie de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence à l'école assortie d'un plan d'actions. La vulgarisation et l'application effective de la réglementation et des stratégies en matière d'assainissement de l'environnement scolaires constituent des solutions.

- **Donner suite aux dossiers des personnels des ex-garderies populaires dans un délai d'un mois, à compter de la date de signature du présent protocole, pour un règlement définitif du problème**

En ce qui concerne le dossier des personnels des ex-garderies populaires, il faut rappeler que c'est depuis 2001, que le Médiateur du Faso a recommandé la rétrocession des garderies aux communes qui les abritent et l'apurement du passif social de ces garderies. Ces personnels étaient recrutés comme bénévoles sous le Conseil national de la Révolution et c'est en 1998 que les intéressés ont demandé leur intégration dans la fonction publique sans succès.

Mais il a fallu attendre 2009 pour voir une première évaluation entreprise par le Ministère en charge de l'action sociale avec le concours des directions régionales de la caisse nationale de sécurité sociale qui n'a pas satisfait les différents acteurs ; suivi d'une seconde évaluation initiée dans le cadre des activités d'un comité ad hoc.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour la résolution définitive, le dossier a été à ce jour, transmis à nouveau au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres pour programmation en Conseil des Ministres.

Au regard de la nature et de l'ancienneté du dossier, il est souhaitable d'accélérer le processus en cours pour un règlement définitif dudit dossier.

- **Elargir le comité technique d'élaboration du plan de formation des agents du MENA aux organisations syndicales**

Les organisations syndicales ont exprimé le souhait d'être associées au processus d'élaboration du plan de formation des agents du MENAPLN. Toutefois, jusqu'à présent, le MENAPLN n'a pas encore élaboré un plan de formation pour l'ensemble du personnel. Par contre une stratégie intégrée de

renforcement des capacités des enseignants et des encadreurs pédagogiques (SIREP) a été adoptée courant 2018 avec la participation des organisations syndicales.

Par ailleurs, aux termes des dispositions de la loi n°081-2015/CNT du 28 novembre 2015 en son article 92 « les statuts particuliers et les règlements propres à chaque administration doivent prévoir l'adoption d'un plan de renforcement des capacités par voie réglementaire en vue d'assurer à tous les fonctionnaires ayant les aptitudes et le mérite nécessaires, des facilités en vue de leur perfectionnement, spécialisation, formation ou accès aux emplois supérieurs ».

Compte tenu de ce qui précède, le besoin de permettre aux agents du MENAPLN d'être performants dans l'exercice de leur métier et en phase avec les évolutions technologiques du moment, il convient de repenser le système de renforcement des capacités en l'adaptant aux besoins actuels et en allouant des allocations conséquentes pour son financement.

Le processus de son élaboration devra être inclusif et participatif en y associant tous les acteurs concernés.

Pour ce faire, il conviendrait de mettre en place un comité d'élaboration du plan, en y intégrant tous les acteurs concernés.

- **Poursuivre la déconcentration de la gestion des actes de carrière des agents du MENAPLN**

Concernant la poursuite de la déconcentration de la gestion des actes de carrières, la pertinence d'une telle option se justifie par la nécessité non seulement de rapprocher l'administration des administrés, en limitant le déplacement des agents, notamment des enseignants pour le suivi de leurs dossiers de carrière, mais aussi de diligenter le traitement de ces dossiers de carrière.

La quasi-totalité des actes de gestion des agents de la Fonction publique étaient jadis à la seule charge du ministère en charge de la Fonction publique. Cet état de fait a induit la lourdeur et la faible efficacité dans la gestion administrative et des ressources humaine. Dans le cadre du processus de modernisation de l'administration publique, des structures spécifiquement en charge de la gestion des ressources humaines furent créées dans les ministères et institutions.

Pour faire face à l'évolution des effectifs, des initiatives ont été entreprises depuis 2009 par le ministère en charge de la fonction publique pour une dévolution de certains actes de gestion aux Présidents d'institutions et aux Ministres. Le dernier texte réglementaire consacrant la dévolution des actes de carrières à ces autorités est l'arrêté n°2011-1200/MFPTSS/CAB portant liste des actes de gestion des agents de la Fonction publique dévolus aux Présidents d'institutions et aux ministres ; cet arrêté énumère une vingtaine d'actes dévolus (cf. arrêté en annexe). Un autre arrêté avait été pris en 2009 portant dévolution de certains actes aux gouverneurs de régions. Il faut noter qu'en sus des actes de carrière, le traitement des indemnités des personnels du MENAPLN à travers le SIGASPE est effectué, dans les différentes directions régionales à l'exception de la région du centre pour laquelle le traitement est fait par la DRH. Malgré tous ces efforts des difficultés subsistent et tiennent principalement au nombre élevé de dossiers à traiter au regard de l'effectif des agents du ministère qui est de 118500, soit 55% de l'effectif des agents de la Fonction publique, au faible niveau d'équipement en matériel et à l'insuffisance de ressources humaines de la DRH/MENAPLN.

La déconcentration de la prise de certains actes de carrière s'avère donc comme une des solutions à la difficulté dans la prise des actes de carrière et pour le maintien des agents, notamment les enseignants à leurs postes de travail.

La poursuite de la déconcentration des actes de carrière pourrait concerner les arrêtés de titularisation, d'avancement et de bonification d'échelon à titre exceptionnel. A cet effet, le MENAPLN devrait impulser une réflexion avec le MFPTPS et MINEFID. De même, le renforcement des effectifs des agents de la DRH et son équipement conséquent en matériels devrait aussi être envisagé.

Question 1 : Faut-il procéder à une évaluation de l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages ?

L'Etat de mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement-CNSE s'établit à 44 engagements réalisés et 12 autres en cours soit un taux de réalisation de 79%. Les préoccupations posées par les structures syndicales du MENAPLN touchent des aspects d'ordre structurel et ceux liés à la carrière et aux conditions de vie et de travail des enseignants. La satisfaction de ces éléments apparaît non seulement comme stimulant de motivation des enseignants, mais aussi comme un moyen pour améliorer la qualité des enseignements/apprentissages. D'autant plus que les arguments ayant appuyé la revendication étaient l'amélioration de qualité des apprentissages. De ce fait, il est utile d'évaluer les impacts de mise en œuvre des engagements sur la qualité des enseignements afin de s'assurer du niveau d'impact. Pour ce faire, le Gouvernement devrait commanditer une étude en vue d'évaluer l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages.

Question 2 : Quel est l'impact de l'octroi du trousseau pédagogique sous forme numéraire sur la qualité des enseignements/apprentissages ?

Le kit pédagogique a fait l'objet de réflexion par un comité paritaire conformément à l'engagement sur la revendication de «l'octroi d'un trousseau pédagogique à tous les enseignants chaque début de rentrée » afin de faire des propositions sur le contenu. Le comité paritaire composé de 9 représentants du Gouvernement et 9 représentants de la CNSE a peiné à trouver une proposition consensuelle au contenu du kit pédagogique. Ce faisant, il a été adopté le principe que l'Etat paye un montant forfaitaire de 30 000 FCFA par année scolaire à chaque enseignant qui va se charger d'acheter les documents de son choix. Ainsi, chaque année depuis la rentrée scolaire 2019-2020, l'Etat débourse une somme d'environ 3 milliards de FCFA. Toutefois, l'impact réel des moyens engagés par l'Etat sur la performance des enseignants n'est pas évident. Il est légitime de s'interroger sur la valeur ajoutée du trousseau pédagogique dans sa modalité actuelle, en rapport avec la qualité des enseignements/apprentissages.

Il convient donc de mener une étude pour mesurer l'impact de cette forme d'octroi du trousseau pédagogique sur la qualité des enseignements/apprentissages. Le cadrage de cette étude pourrait se faire avec les différentes parties prenantes. Les conclusions de cette étude permettront de mieux orienter les modalités d'octroi dudit trousseau.

Question 3 : Comment réduire l'impact de la fronde sociale sur la qualité des enseignements/apprentissages ?

Les mouvements sociaux dans le secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire, ont pris de l'ampleur ces derniers temps et se manifestent sous plusieurs formes : sit-in, marche, meeting, grève et marche, conférence de presse, campagne médiatique, suspension des évaluations, rétention des notes, boycott des conseils de classe, d'enseignants et d'enseignement, refus de réceptionner, de traiter ou de transmettre des dossiers, etc. Ces mouvements sociaux affectent gravement le déroulement

des activités éducatives car les heures de cours perdues ne sont pas toujours compensées par des cours de rattrapage. Cet état de fait a pour conséquences les retards dans l'exécution des programmes d'enseignement et la baisse du niveau des apprenants.

Dans une telle situation, des pistes de solutions seraient :

- la négociation d'un engagement des enseignants et des apprenants à respecter le temps d'enseignement nécessaire pour la validation d'une année scolaire ;
- l'information et la sensibilisation des acteurs sur les conséquences pédagogiques, financières et sociales d'une année invalidée ou blanche ;
- le renforcement du dialogue social entre les différents acteurs.

Question 4 : Comment renforcer le dialogue social avec les syndicats de l'éducation ?

Les syndicats de l'éducation connus du MENAPLN sont au nombre de vingt-six¹ (26), dont quinze (15) sont membres de la Coordination nationale des syndicats de l'Education (CNSE).

Il existe au MENAPLN des organes consultatifs qui sont des occasions de rencontre de concertation avec les syndicats. Il s'agit du comité technique paritaire et du conseil de discipline prévus par la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015. En sus de ces organes consultatifs, il y a la commission d'affectation pour convenances personnelles des agents du MENAPLN prévue par l'arrêté n°2017-0152/MENA/SG/DRH du 09 juin 2017 portant modalités d'affectation pour convenances personnelles des agents du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation. Ces trois organes tiennent régulièrement leurs sessions statutaires.

Pour ce qui concerne les cadres formels de concertation avec les syndicats, il faut noter que dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord, un comité paritaire de suivi a été institué par arrêté n°2018-070/MENA/CAB du 10 avril 2018. Ce comité se tient chaque mois. Il a pour objectifs d'apprécier l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre du protocole d'accord et de rendre compte des difficultés au Premier Ministre. En 2021, les missions du comité bipartite de suivi ont été étendues au suivi de la mise en œuvre du statut particulier.

L'importance de ces cadres formalisés n'est plus à démontrer, car ils permettent au MENAPLN et aux partenaires sociaux d'entretenir le dialogue social, moyen par excellence pour les deux parties d'échanger régulièrement sur les préoccupations relatives au secteur de l'éducation et d'améliorer leurs relations.

Au regard de ces avancées notables qui constituent des atouts, il est souhaitable de mettre en place un cadre formalisé de dialogue social entre le MENAPLN et toutes les organisations syndicales du secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. Toutefois, vu le nombre élevé des organisations syndicales de l'éducation, il serait souhaitable d'envisager un regroupement de celles-ci afin de faciliter les négociations dans le cadre du dialogue social.

¹ Voir la liste en annexe

IV.2 La question enseignante

Question 1 : Quel type d'enseignant faut-il pour l'éducation de base et l'enseignement secondaire au Burkina Faso ?

Dans le système éducatif, l'enseignant est le personnage central dans le processus d'enseignement/apprentissage.

L'accès à la profession d'enseignant est conditionné par l'obtention d'un titre de capacité délivré par les structures publiques ou privées de formation initiale.

En plus de la formation initiale, les enseignants en service reçoivent des formations continues dans le cadre du renforcement de leurs compétences, mais force est de reconnaître qu'un grand nombre de ces enseignants ne bénéficient pas de ce droit pour diverses raisons : insuffisance de cadres de formation, désintérêt des enseignants, le faible engagement de certains acteurs, insuffisance de formation des acteurs, non disponibilité et/ou inadaptation des outils de l'encadrement pédagogique, insuffisance de dotation en carburant, manque d'entretien du matériel roulant, etc. Il convient de souligner que cette situation est plus accentuée au privé.

Au-delà des aptitudes et compétences, les enseignants doivent dans l'exercice de leur profession et dans leur vie au quotidien, incarner certaines valeurs cardinales telles que l'intégrité, l'ardeur au travail, l'honnêteté, la dignité, l'humilité et l'honneur. Ces valeurs doivent faire d'eux des modèles dans la société. Malheureusement, de nos jours, le comportement de certains enseignants est aux antipodes de ces valeurs.

Face à une telle situation, quel type d'enseignant, faut-il pour notre système éducatif dont la vision se décline comme suit dans le PSEF 2017-2030 : « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso » ?

Pour répondre à ces exigences, le type d'enseignant souhaité doit avoir les qualités suivantes :

- la vocation ;
- l'ardeur au travail ;
- l'honnêteté ;
- la dignité ;
- l'humilité ;
- l'honneur ;
- la dignité ;
- l'intégrité ;
- la probité ;
- la solidarité ;
- le patriotisme ;
- la déférence ;
- le dialogue ;
- l'équité ;
- l'esprit de sacrifice la disponible ;
- l'entretien de bons rapports avec les apprenants et leurs parents ;
- la maîtrise des contenus de sa discipline ;
- la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;
- la connaissance des méthodes pédagogiques ;

- etc.
Pour ce faire, les critères de recrutement des enseignants et les curricula pour leur formation, doivent intégrer toutes ces exigences.

Question 2: Quelle contribution de la communauté dans la valorisation de l'enseignant ?

La contribution de la communauté à la valorisation de la fonction enseignante est d'importance capitale. C'est en effet à la communauté d'accorder à l'enseignant la place qu'il mérite dans la société, au regard de son rôle de formateur et de guide. Ceci n'occulte pas le fait que l'enseignant lui-même a une grosse part de responsabilité dans sa valorisation. En somme, la société toute entière doit respecter et donner de la valeur à l'enseignant pour la fonction sociale qu'il joue.

Les parents d'élèves ne doivent pas oublier que l'éducation des enfants ne doit pas être abandonnée aux seules mains des enseignants car l'appui parental est indispensable pour un meilleur suivi des élèves.

La qualité des enseignements dispensés dépend de l'accueil et de l'intégration de l'enseignant dans la communauté. Lorsqu'un enseignant est nouvellement affecté dans une localité, la communauté éducative à travers les COGES ou les parents d'élèves à travers leur association doivent s'organiser pour qu'il soit bien accueilli et bien intégré dans la communauté. A cet effet, un guide d'accueil et d'intégration de l'enseignant dans la communauté pourrait être élaboré et vulgarisé auprès des enseignants et de la communauté.

Question 3 : Quelle motivation pour un bon rendement des enseignants ?

En septembre 2017, le ministère en charge de l'Education a commandité une étude sur la motivation du personnel. Cette étude a utilisé des données d'enquête conduite à cet effet pour analyser le niveau de motivation du personnel et proposer des axes stratégiques pour améliorer la motivation du personnel. Comme bilan, il convient de relever que les instances de mise en œuvre telle que le comité de pilotage, les comités régionaux et les secrétariats techniques prévus dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations n'ont pas fonctionné.

Cependant, il est intéressant de faire remarquer qu'il ressort de cette stratégie que la principale motivation évoquée par les personnels pour entrer dans leur emploi actuel est la vocation (35%), suivi du manque d'emploi (25%) et de l'influence de l'image forte d'un enseignant (10,8%).

La motivation est l'un des facteurs clés qui mobilise le travailleur autour de la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Des études ont démontré que le salaire est loin d'être la seule source de motivation au travail. Dans la SNAQUE, il ressort que 75% des enseignants estiment qu'ils sont moins bien payés par rapport aux autres emplois de la fonction publique.

C'est pourquoi, en guise de solutions, les propositions suivantes sont faites :

- pour les enseignants : travailler à bénéficier d'une plus grande considération de la communauté éducative et d'adopter des comportements exemplaires en adéquation avec les valeurs du milieu ;
- pour la communauté : mettre en place un mécanisme d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des enseignants. L'implication des communautés dans le relèvement du prestige social de l'enseignant à travers son accueil et son intégration dans leur milieu de vie est nécessaire ;

- pour l'Etat : poursuivre les efforts en matière d'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, de reconnaissance du mérite des enseignants dévoués à travers des mécanismes de motivation. La poursuite de la mise en œuvre du protocole d'accord et du statut particulier et la définition des modalités spécifiques pour la répartition des décorations attribuées au MENAPLN sont, entre autres, des éléments de motivation pour un bon rendement des enseignants.

Question 4 : Que faire face aux manquements aux obligations professionnelles des enseignants ?

Autant il faut trouver un mécanisme de motivation des enseignants pour un meilleur rendement, autant il faut veiller aussi à ce que les manquements aux obligations professionnelles de la part des enseignants soient sanctionnés, ces manquements impactant négativement la qualité des enseignements/apprentissages. Malheureusement, le constat général est que les manquements aux obligations professionnelles n'ont pas toujours été dénoncés et sanctionnés, même si quelques cas font l'objet de conseil de discipline ou de procès en justice. La fuite de responsabilité des supérieurs hiérarchiques dans la mise en œuvre de la procédure disciplinaire n'est pas spécifique au MENAPLN. En effet, selon le rapport du ministère en charge de la fonction publique sur le fonctionnement des conseils de discipline au titre de l'année 2020, sur 27 ministères, seulement trois (3) ministères ont été saisis pour des fautes professionnelles commises par des agents et ont tenu leurs sessions de conseil de discipline et proposé des sanctions.

Il y a donc une nécessité que le ministère procède à :

- la sensibilisation et la formation des différents responsables de structures en matière disciplinaire ;
- l'application effective des sanctions prévues par les textes en vigueur ;
- La sanction des responsables complaisants.

Question 5 : Quels outils ou instruments de sélection pour le recrutement du personnel enseignant ?

Pour l'organisation des concours et des examens d'accès aux différents emplois de l'éducation, deux types d'épreuves sont administrées, à l'instar de la plupart des autres concours : il s'agit des épreuves de spécialités et des épreuves de culture générale. Si ces épreuves étaient conçues sous le format appelé « épreuves classiques », avec les réformes entreprises par le ministère en charge de la fonction publique dans l'organisation des concours, ces épreuves classiques ont été remplacées, d'abord par des tests psychotechniques et des tests de niveau ; et ensuite depuis la session 2021 par des questions à choix multiples (QCM). Parmi les acteurs en charge de l'éducation, des voix s'élèvent de plus en plus pour s'inquiéter du fait que ce type d'épreuves ne permette pas de recruter des enseignants de qualité. Pour ce qui concerne les QCM, les spécialistes des questions évaluatives s'accordent à dire que les QCM peuvent permettre d'opérer de bons recrutements, quel que soit le profil d'employés souhaités, pour peu que les principes d'ordre scientifique d'élaboration de ces QCM soient respectés. Les QCM auraient donc tout simplement mauvaise presse.

Sans faire une option sur la question relative à la nature des épreuves de recrutement des enseignants, il importe de faire en sorte que certaines valeurs chères à l'enseignant soient prises en compte dans l'élaboration des épreuves pour leur recrutement. Ainsi, les questions liées à la vocation doivent être

prises en compte, de manière à ce que le métier d'enseignant incombe aux personnes ayant l'amour dudit métier.

Dans cette situation, les solutions à proposer sont :

- veiller à l'élaboration de QCM adaptées aux profils des emplois visés ;
- réinstaurer les épreuves orales dans les épreuves de recrutement du personnel enseignant.

Question 6 : Quelle appréciation faire de la pratique de l'expression des besoins en personnels enseignants (DRH/NS) ?

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC), le processus devant permettre de planifier les besoins en recrutement pour toute organisation peut être résumé de la façon suivante :

- caractériser les emplois, les effectifs et les compétences actuels de l'organisation ou de la structure ;
- opérer leur projection à court terme (1 an) et à moyen terme (3 ans) sous forme d'une ou plusieurs hypothèses ;
- effectuer l'exploration des besoins futurs en emplois, effectifs et compétences et identifier une cible stratégique ;
- analyser les écarts entre les ressources projetées et les besoins futurs de l'organisation.

Dans la fonction publique burkinabè, les spécialistes s'accordent à dire que l'expression des besoins en personnel ne respectent pas ces règles élémentaires. La pratique actuelle de l'expression des besoins en personnel enseignant est aux antipodes de cette démarche, de sorte que les besoins exprimés par les structures ne cadrent pas toujours avec les réalités du terrain.

Il convient dès lors :

- d'élaborer un mécanisme d'expressions des besoins en personnels enseignants en respectant rigoureusement les principes de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- de former les responsables chargés de la gestion des ressources humaines au mécanisme d'expression des besoins selon les principes de la GPEC.

Question 7 : Quelle planification à adopter pour les recrutements ?

Pour améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs au ministère, il faut mettre en place des outils devant d'abord permettre de maîtriser les effectifs des agents du ministère. Il faut par ailleurs noter que dans le souci d'améliorer la gestion des ressources humaines dans l'administration publique, il a adopté par décret n°2017-0213/PRES/PM/MFPTPS du 19 avril 2017 un guide méthodologique du tableau prévisionnel des emplois et des effectifs des ministères et institutions. Par le TPEE, le ministère en charge de la fonction publique entend mettre à la disposition des ministères et des institutions un outil d'aide à la planification et à la maîtrise des emplois et des effectifs. Malheureusement cet outil moderne n'est pas pour le moment usité par la plupart des ministères dont celui en charge de l'éducation nationale. Une suggestion avait été faite d'attendre la stabilisation des emplois à travers les statuts particuliers prévus par le statut général de la fonction publique.

A partir du moment où le statut particulier du métier Education, formation et promotion de l'emploi a été adopté, il sied que le ministère en charge de l'éducation nationale prenne les dispositions nécessaires pour :

- élaborer le tableau prévisionnel des emplois et des effectifs du MENAPLN ;
- maîtriser les effectifs à travers une gestion informatisée du personnel enseignant pour une bonne planification des emplois et des effectifs.

Question 8 : Quel mécanisme de déploiement des enseignants adopter au regard des situations particulières?

L'une des équations en matière de gestion des ressources humaines que le ministère en charge de l'éducation se doit de résoudre est la gestion des agents, notamment les enseignants se trouvant dans des situations particulières et pour lesquelles l'application de la réglementation semble montrer toutes ses limites.

Les situations particulières dont il est question ici concernent :

- la course vers les grands centres urbains, notamment Ouagadougou ;
- le rapprochement des couples ;
- le personnel enseignant dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- le personnel enseignant souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc.

Comment assurer un déploiement de ce personnel à situations particulières tout en tenant compte des besoins en personnels ?

La question du rapprochement des couples concerne aussi bien les cas où les deux conjoints sont tous agents du MENAPLN et les cas où l'un des conjoints est d'un autre ministère ou d'un autre métier, avec une prépondérance de rejoindre le conjoint en service dans les grands centres urbains. Pour les cas où les deux conjoints sont tous enseignants, la pratique consiste, pour la plupart, à affecter systématiquement le couple lorsqu'un d'entre eux doit être affecté. Il conviendrait donc de perpétuer cette pratique en examinant avec les partenaires sociaux, le mode opératoire approprié, tout en prenant en compte les autres cas.

Concernant le personnel en service dans les zones en proie à l'insécurité, leur situation mérite un examen particulier afin de trouver un mécanisme de rotation, au risque que des agents passent toute leur carrière dans lesdites zones. En effet, avec l'insécurité, il devient de plus en plus difficile de trouver des agents souhaitant être affectés dans certaines localités pour convenances personnelles, de sorte que ce sont les agents nouvellement recrutés qui y sont affectés pour nécessité de service. L'effectif des agents souhaitant quitter les régions en proie à l'insécurité, par le biais des affectations pour convenances personnelles est très révélateur de l'inquiétude qui habite les agents.

Face à cette situation, l'option pourrait consister pour les régions à forts défis sécuritaires, de faire en sorte que les enseignants affectés dans ces régions, puissent, pour ceux qui le souhaitent, être mutés après un maximum d'ancienneté qui ne dépasserait pas cinq (5) ans dans une autre région.

Pour ce qui concerne le personnel enseignant souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc., il pourrait être envisagé un mécanisme permettant la reconversion de certains agents comme animateurs de la vie scolaire pour couvrir les besoins sur le terrain compte tenu également de leur expérience en matière d'encadrement des élèves. En outre, il y a lieu d'entreprendre la sensibilisation auprès des agents malades et de leurs parents sur l'impérieuse nécessité de solliciter des

congés de maladie ou une affectation pour raison de santé. Enfin, il pourrait être envisagé la mise en place de cellules aux niveaux régional et central afin de statuer sur certains cas d'agents souffrant de problèmes divers.

Question 9 : Quel contenu mettre dans la formation initiale des enseignants?

Le statut particulier du personnel de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire, fruit de négociation entre le Gouvernement et la CNSE, commande des réformes dans les emplois. Entre autres réformes, c'est le relèvement au bac du niveau de recrutement des emplois de base de l'enseignement primaire, de l'éducation non formelle et de l'éducation préscolaire. Ce relèvement induit aussi une réforme dans la formation initiale de ces personnels. Cette réforme s'est traduite en réforme des écoles de formation et doit s'accompagner de la réforme des programmes de formation dits curricula. A cet effet, une commission composée de plusieurs compétences du MENAPLN et d'autres professionnels a proposé de nouveaux curricula pour la formation initiale des professeurs des écoles et des éducateurs de la petite enfance.

L'appréciation de l'adaptation de ces curricula doit se faire avec leur mise en œuvre sur le terrain. A cet effet, il conviendra d'attendre la sortie de quelques promotions pour effectuer une étude d'évaluation de l'adaptation des curricula.

Au-delà de cette adaptation si elle est avérée, la réflexion pourrait donc être orientée vers l'homologation ou la reconnaissance de la formation initiale comme une formation universitaire, permettant ainsi aux enseignants au titre de la formation continue, d'approfondir leurs connaissances en poursuivant des cursus universitaires.

L'état des lieux de la formation initiale des agents de l'Etat montre un regain ces dernières années, de la formation civique et militaire, initiative qui avait été abandonnée après l'arrêt de la Révolution. Ce regain se justifie par le besoin pour l'Etat, de disposer d'agents disciplinés et suffisamment organisés pour accomplir avec efficacité leur mission dans un contexte marqué par une forme de déliquescence des valeurs républicaines. Ainsi, l'Ecole nationale d'administration et de magistrature a institué une formation civique et militaire obligatoire de 03 mois pour tous les stagiaires de l'école. De même, le Service national pour le développement a adopté une formation civique et militaire obligatoire pour certains appelés. Toutefois, la formation initiale des personnels de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire ne prévoit pas de formation civique et militaire. Dans un contexte marqué par une résilience nationale à l'insécurité et la montée de la violence à l'école qui impacte fortement l'éducation, la prise en compte de la formation civique et militaire des personnels de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire dans la formation initiale de ce personnel peut contribuer au-delà du sens de la discipline et de l'organisation, à renforcer la résilience scolaire face à l'insécurité.

L'éthique et la déontologie constitue des éléments importants de la formation du personnel de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. En effet, appelés à éduquer et à donner l'exemple, ce personnel doit incarner les valeurs sociales afin d'être des modèles de référence dans la société. Du reste la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant Statut général de la Fonction publique d'Etat en son article 50 dispose que des codes d'éthiques et de déontologie, complétant le régime disciplinaire de la loi, doivent être pris. Toutefois, à nos jours, le MENAPLN ne dispose pas encore d'un code d'éthique et déontologie élaboré. Deux projets ont été initiés en 2014, l'un pour l'enseignement primaire et l'éducation non formelle et l'autre pour les enseignements post-primaire et

secondaire. En 2019, un projet de code d'éthique et de déontologie des personnels du MENAPLN a été élaboré mais n'a pas encore été adopté en Conseil des ministres.

Malgré l'absence d'un code d'éthique et de déontologie adopté formellement, les programmes de formation initiale du personnel de l'éducation prévoient des modules sur l'éthique et la déontologie qui sont dispensés.

Au regard de ce qui précède, il est urgent d'accélérer le processus d'adoption du code d'éthique et de déontologie des personnels du MENAPLN et de procéder à l'actualisation des contenus enseignés dans les écoles de formation initiale des enseignants.

Question 10 : Quelles solutions face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière de nombre de classes par animateur de la vie scolaire ?

En matière d'animation de la vie scolaire, la norme est de deux (2) classes par attaché ou assistant d'éducation et d'un établissement par Conseiller d'éducation. Malheureusement cette norme n'est pas respectée sur le terrain. La principale cause est l'insuffisance du nombre d'animateurs de la vie scolaire.

Dans cette situation, les pistes de solutions pourraient être d'entamer la concertation avec le ministère en charge de la Fonction publique pour :

- augmenter les effectifs de recrutement des animateurs de la vie scolaire ;
- procéder à la reconversion de certains enseignants qui n'arrivent plus à tenir les classes pour diverses raisons mais disposés à encadrer les élèves.

Question 11 : Quelles alternatives face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière d'effectifs d'élèves par classe ?

Le MENAPLN a adopté par arrêté un manuel des normes éducatives. Selon ce manuel, les normes en matière ratio élève/classe, et animateur de vie scolaire/ classe se présente comme suit :

- au préscolaire, 35 auditeurs par classe ;
- au primaire 50 élèves par classe ;
- au post-primaire général 70 élèves par classe ;
- au secondaire général 50 élèves par classe ;
- à l'EFTP 40 élèves par classe ;
- 01 animateur de la vie scolaire pour deux (02) classes.

Malheureusement, le constat sur le terrain est que ces normes ne sont pas respectées. Cette situation a été aggravée ces dernières années avec les attaques terroristes dans certaines localités qui occasionnent l'afflux d'élèves déplacés dans d'autres localités. En 2019, lors des affectations pour nécessité de service à titre exceptionnel et face à la difficulté d'appliquer ces ratios, des instructions avaient été données de doubler le nombre d'enseignants lorsque le nombre d'élèves dans la classe est supérieur à 75. La pléthore des effectifs peut s'expliquer par la forte croissance démographique, le regain d'intérêt pour l'école par les populations et l'insuffisance des infrastructures scolaires.

Face à la difficulté d'appliquer les normes en matière d'effectif, les solutions seraient alors :

- construire suffisamment d'infrastructures scolaires temporaires ou définitives avec l'implication des communautés pour répondre au besoin des populations ;
- instaurer le système du double flux dans certaines localités dans la mesure du possible.

Question 12 : Comment améliorer le suivi et l'encadrement pédagogique des enseignants ?

L'une des difficultés majeures de l'encadrement pédagogique est d'assurer l'encadrement pédagogique des enseignants sur le terrain, du fait, non seulement de l'insuffisance d'encadreurs, mais surtout de manque de moyens de déplacement ou de carburant pour assurer le déplacement des encadreurs.

En réponse, le Burkina Faso a adopté une stratégie intégrée de renforcement de l'encadrement pédagogique (SIREP) en 2018. Mais à ce jour, ladite stratégie n'a pas connu de début de mise en œuvre.

Pour ce faire, il convient :

- d'opérationnaliser les services d'encadrement pédagogique au niveau déconcentré ;
- de mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles pour la mise en œuvre de la SIREP ;
- de veiller à ce que les acteurs assurent le suivi et l'encadrement pédagogique à tous les niveaux ;
- d'organiser les structures éducatives en zones d'encadrement pédagogique de proximité ;
- de sensibiliser la communauté éducative sur sa contribution au suivi citoyen des activités éducatives.

IV.3 Réforme curriculaire, des examens et concours scolaires : bilan et perspectives

Les curricula et les examens et concours scolaires sont au cœur de la qualité, de l'efficacité interne et externe du système éducatif. Le constat fait ressortir un certain nombre de réformes curriculaires dont la plus récente est celle de 2006. Les examens et concours scolaires ont connu également quelques évolutions récentes afin d'adapter le système d'organisation des examens au contexte.

IV.3.1 Au niveau des curricula

IV.3.1.1 Constat

Le système éducatif burkinabè, calqué sur le modèle français, est essentiellement basé sur l'enseignement général. Il comporte plusieurs goulots d'étranglement dans les passages d'un ordre d'enseignement à un autre (du primaire au post primaire, du post primaire au secondaire et du secondaire au supérieur). En illustration, le taux d'achèvement est de 60,3% au primaire, 39,0% au post primaire et 17,5% au secondaire. Cette situation provoque entre autres, beaucoup de déperditions, dont une des raisons est la non-adaptation du système d'enseignement à la façon d'apprendre de ces apprenants qui abandonnent le système en cours de route ou en sont exclus faute de résultats.

Afin d'encadrer la conception des nouveaux curricula, un cadre d'orientation du curriculum (COC) a été adopté en 2015 et relu en 2020. Ce document a servi de référentiel à la production des curricula du préscolaire, du primaire classique, de l'enseignement bilingue, du franco-arabe, de l'éducation non formelle, du post-primaire et du secondaire général, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Le processus de conception des nouveaux curricula s'est accompagné de l'élaboration des manuels et a tenu compte des enfants à besoins spécifiques.

Les nouveaux curricula conçus dans une perspective d'intégration des apprentissages, prennent en compte l'éducation aux bonnes pratiques hygiéniques et environnementales, la culture, les arts, les droits humains et la citoyenneté, l'enseignement de la santé sexuelle et reproductive.

Le ministère a mis en place à la suite de la double crise sécuritaire et sanitaire, des programmes alternatifs d'apprentissage scolaire : numérisation des contenus d'enseignement/apprentissage et mise à la disposition des apprenants, enseignement par la radio et la télévision, etc.

Le développement de l'enseignement bilingue français et langues nationales a été pris en compte dans le cadre de cette réforme à partir de 2015 dans les écoles bilingues en s'inspirant des expériences antérieures menées par des associations (Tin Tua, Solidar Suisse, etc.).

La mise en œuvre de l'arrêté de 2009 portant réglementation du redoublement au primaire et au post-primaire a permis d'assurer la promotion automatique à l'intérieur des sous-cycles de l'enseignement primaire. Cependant, au post-primaire, sa mise en œuvre n'a pas été effective. La limitation du taux de redoublement par niveau s'est avérée difficile à mettre en œuvre au regard de la multiplicité des enseignants intervenant dans une même classe. En outre, les activités de remédiations qui auraient dû permettre d'améliorer la maîtrise des contenus par les élèves n'ont pu être réalisées.

IV.3.1.2 Analyse

L'avenir d'une société dépend étroitement de son système éducatif. L'éducation est à la fois un droit et une obligation des Etats. C'est pourquoi on dit que tous les pays auront à payer tôt ou tard leur facture d'éducation. La seule différence réside dans le moment. Cette réalité s'impose aussi au Burkina Faso. Pour assurer la cohésion sociale, la justice, la paix et le bien-être de ses filles et fils, le pays a besoin de mettre en place une école résiliente, ancrée sur les valeurs et les réalités nationales, ouverte au monde et soutenable du point de vue financier.

C'est pourquoi la réforme curriculaire, condition de la transformation qualitative de l'école s'est imposée depuis les états généraux de l'Education tenus en 1994 et réaffirmée avec force dans la loi d'orientation de l'Education du 30 juillet 2007.

La mise en œuvre de la réforme curriculaire a consisté à la création de commissions de travail, à l'adoption d'approches pédagogiques et d'un cadre d'orientation du curriculum. Cependant, les différences de vision ont quelquefois occasionné des ralentissements dans la mise en œuvre du processus. De nos jours, les ajustements opérés devraient permettre de mettre à l'échelle de nouveaux curricula, d'élaborer de nouveaux manuels et d'adopter un nouveau dispositif d'évaluation des apprentissages. L'alignement du curriculum passe par cette synergie entre le curriculum, les supports didactiques, l'évaluation des apprentissages et la formation des enseignants. La réforme actuelle du dispositif de formation des enseignants du préscolaire, du primaire et de l'éducation non formelle offre les gages de profils appropriés pour la mise en œuvre de la réforme curriculaire.

Cependant, il conviendrait que la stratégie intégrée de formation continue des personnels de l'éducation (SIFPE) et la stratégie de l'encadrement pédagogique soient effectivement mises en œuvre pour permettre l'appropriation des curricula et des nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation par les enseignants sur le terrain.

Des préoccupations demeurent quant à la mise en œuvre de stratégies efficaces pour l'enseignement des langues nationales, des TIC, de l'art, de la culture et de la citoyenneté, des activités de production. En effet, l'introduction de ces nouvelles thématiques suscite toujours des interrogations dans l'opinion publique, chez les parents et même les enseignants.

IV.3.1.3 Points de discussion et propositions de réponse

Ce qui précède suscite un certain nombre de questionnements :

- comment développer l'enseignement bilingue français et langues nationales au regard des réticences de certains milieux et en l'absence de description de la majorité des langues burkinabè ?
- Comment renforcer l'enseignement des TIC et l'utilisation du numérique comme médium d'enseignement ?

- comment renforcer et valoriser les activités de production (travail manuel, préparation aux métiers et à l'esprit d'entrepreneuriat) ?
- comment renouveler les manuels et assurer la production à bonne date et en nombre suffisant ?

Pour engranger des progrès significatifs en termes de qualité, il importe de travailler à améliorer les curricula.

La relecture des curricula se poursuit afin d'ajuster les contenus avec le temps d'apprentissage. Un renforcement de l'éducation aux bonnes pratiques hygiéniques et environnementales, aux droits humains et à la citoyenneté est nécessaire pour compléter les initiatives amorcées dans ces domaines. La perspective d'une éducation à l'entrepreneuriat, orientée vers le métier, est une option envisagée par les nouveaux curricula. La philosophie qui sous-tend les nouveaux curricula est celle du lien entre le cognitif, le socio-affectif et le psychomoteur. L'école nouvelle devra à la fois développer chez le nouveau Burkinabè, la capacité de raisonnement, l'amour de la patrie et les habiletés manuelles préprofessionnelles afin de susciter des vocations et de permettre à tous les sortants de savoir s'adapter dans les différentes situations.

La poursuite de l'éducation au numérique devra permettre de donner aux élèves les moyens d'une utilisation raisonnée du numérique à la fois comme objet et outil d'apprentissage.

Le suivi parental et communautaire des élèves afin de les aider à s'approprier les programmes alternatifs devra être effectif pour que cette innovation atteigne ses objectifs. Il conviendra de développer l'information et la sensibilisation à l'endroit de ces acteurs pour accompagner la mise en place desdits programmes et déterminer un dispositif d'évaluation y relatif.

IV.3.2 Au niveau des examens et des concours scolaires

IV.3.2.1 Constat

L'organisation régulière de l'ensemble des examens et concours scolaires avec peu de fraudes est un atout important pour le système éducatif Burkinabè. Le ministère dispose depuis 2017 d'un document issu d'études menées sur la réforme de l'ensemble des examens et concours scolaires dont certaines ont été engagées à partir de 2020. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du contrôle en cours de formation, de la réforme des épreuves des matières, du resserrement des coefficients.

Le contrôle en cours de formation (CCF) (évaluation des travaux pratiques au cours de l'année scolaire) pour la prise en compte des notes aux examens du CAP et du BEP a été institué en 2020. Cela a permis une nette amélioration des résultats (de moins de 50% des taux de succès habituels, l'on enregistre plus de 63% aux deux sessions de 2020 et 2021).

En outre, l'examen du CAP est maintenant ouvert aux élèves de la deuxième année du CAP recrutés après la classe de cinquième ou de quatrième des lycées et collèges d'enseignement post-primaire général.

A partir de la session de 2021, les concours scolaires sont ouverts aux candidats libres et l'âge maximum pour postuler au concours d'entrée en classe de 6^{ème} est passé de 14 à 16 ans.

De nouveaux outils ont été mis à contribution dans la construction des épreuves : référentiels d'évaluation, plans directeurs, tableaux de spécification. Ces outils permettent de composer des épreuves fiables permettant d'évaluer les apprentissages scolaires sur l'ensemble du programme tout en facilitant le travail du candidat. C'est pourquoi la pratique des épreuves au choix en histoire géographie et en SVT a été abandonnée.

L'informatisation du système de gestion des examens et concours est effective et un plan d'amélioration des applications y relatives est en cours. La nouvelle configuration des établissements d'EFTP a induit une adaptation du cadre réglementaire des examens et concours scolaires pour tenir compte des candidats des lycées polyvalents et un concours d'entrée en 1^{re} année du Baccalauréat Professionnel (Bac pro) a été ouvert pour faire face à la diversification des offres de formation.

Au plan administratif, le ministère a décidé de la déconcentration de l'organisation du BEPC au niveau des directions provinciales.

IV.3.2.2 Analyse

Malgré les progrès observés, des défis importants demeurent. La faiblesse de la performance générale du système est due à plusieurs facteurs relevant de divers aspects du système éducatif, parmi lesquels on peut citer : i) la non effectivité de l'application des curricula et des référentiels de formation (inachèvement des programmes, manque d'équipements pour la mise en œuvre de certains référentiels de l'EFTP); ii) l'insuffisance des activités de supervision et d'encadrement pédagogique (supervision, formation continue); iii) la question enseignante (profil, qualification, recrutement et système d'évaluation) ; iv) les capacités d'accueil et la qualité des infrastructures et v) l'indiscipline au sein des établissements scolaires.

IV.3.2.3 Points de discussion et propositions de réponse

Les changements ou réformes envisagés au niveau des curricula et/ou des examens, quels que soient leur pertinence, n'auront l'impact désiré que si des solutions courageuses sont apportées surtout aux importants déficits horaires observés jusque-là. En effet, quelle que soit la qualité des programmes, des curricula, des examens existants ou à mettre en place, la qualité de l'éducation reste largement tributaire de la couverture complète des volumes horaires et des programmes d'enseignement. Cette préoccupation qui concerne la gouvernance de nos structures éducatives, constitue une condition urgente du développement de la qualité de l'éducation.

Au regard des constats et analyses, des propositions de réponses peuvent être formulées afin de guider la recherche de solutions.

Question 1 : Quelle est l'opportunité du maintien de l'examen du certificat d'études primaires dans le contexte actuel de l'obligation scolaire de six à seize ans qui impose de facto la mise en œuvre du continuum éducatif ?

La suppression de cet examen et du concours d'entrée en sixième qui en est lié permettront de considérer la moyenne de classe pour la promotion des élèves en classe de 6^{ème}. Il faudra mettre en place un dispositif d'évaluation harmonisé et de suivi de sa mise en œuvre au niveau déconcentré.

Question 2 : Quelle est l'opportunité du maintien du second tour aux examens du BEPC et du Baccalauréat au vu de l'étude qui indique une fourchette de rachat dans un examen à un tour permettant à la fois de rester fidèle à l'esprit de l'évaluation sans pénaliser des candidats ?

La suppression du second tour *aux examens du BEPC et du Baccalauréat* devrait aller de pair avec une révision du seuil de repêchage. Ce repêchage des candidats actuellement admis à composer au second tour se ferait alors dès le « *premier tour* ». Cela permettrait de réduire le stress des candidats et de leurs proches tout en résolvant de nombreux écarts minimes par rapport au seuil de passage.

Cette action doit être précédée d'une large sensibilisation de la communauté éducative en vue d'une large adhésion.

Question 3 : Quelle est la pertinence de l'épreuve traditionnelle de la dictée décrite par les didacticiens et abhorrée par les élèves ?

L'orthographe peut s'évaluer au moyen de plusieurs outils : les textes à trous, les textes à corriger, la justification des règles appliquées dans l'écriture d'un texte. Pour le texte à corriger, la consigne devrait préciser le nombre de fautes à insérer au texte et la clé de correction donnerait les détails du barème de notation.

Question 4 : Quelle est la pertinence des coefficients actuels dans l'enseignement post-primaire qui donnent l'allure d'une spécialisation dans ce cycle d'enseignement général ?

Le resserrement des coefficients au BEPC permettra aux élèves de fournir des efforts dans toutes les disciplines sans en minimiser certaines et de ne pas être pénalisés dans une discipline où ils ont des difficultés d'apprentissage.

IV.4 Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels

IV.4.1 Constat

La population burkinabè est caractérisée entre autres par sa jeunesse. Selon le RGPH 2019, presque 60% de cette population est constituée de 23,59% de 15-20 ans et de 27,36% de 20-40 ans. Ces jeunes sont pour la plupart en quête d'emploi mais le faible développement du système d'EFTP laisse un grand nombre sans qualification, ce qui diminue leur chance d'obtenir un emploi. Sous ce rapport, le développement de l'EFTP devient une opportunité.

La vision de l'Etat en matière d'enseignement technique corrobore la volonté de se saisir de l'EFTP pour accroître l'employabilité des jeunes. C'est pourquoi la Politique nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (PN/EFTP) élaborée en 2008 stipule que « ... le Gouvernement veut faire du Burkina Faso un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays. Ainsi, le Burkina Faso disposera d'une masse critique de compétences de niveau intermédiaire et de haut niveau pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté... ».

Pour sa mise en œuvre, une stratégie de développement de l'EFTP en tant que référentiel de ce sous-secteur a été élaborée pour la période 2020-2024. Elle vise l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie.

Depuis les années 90, l'Approche par les compétences a été introduite dans l'élaboration de référentiels. Cependant, la plupart des enseignants n'ont pas reçu de formation à leur exploitation. En outre, les manuels n'ont pas été élaborés.

Les équipements des établissements d'EFTP sont insuffisants et pour la plupart obsolètes.

Une ligne budgétaire destinée à l'acquisition de la matière d'œuvre pour les apprentissages des élèves existe dans les DREPS mais sa dotation reste insuffisante. Le manuel de procédure afférent à l'acquisition de la matière d'œuvre a été adopté pour faire face aux difficultés rencontrées.

La formation par alternance introduite au Baccalauréat professionnel, est une innovation importante dans la stratégie de formation, quoique peu développée.

L'ouverture de nouveaux établissements et l'extension d'autres constituent également des actions menées en vue d'augmenter la capacité d'accueil dans l'EFTP. De même, le projet de Formation des enseignants et conseillers pédagogiques de l'enseignement et la formation techniques et professionnels

(FECOP-EFTP) a permis de doter les établissements techniques en personnel dans des spécialités dont le Burkina était en manque.

Les passerelles entre les différents ordres d'enseignement sont rares, ce qui confine les élèves dans des couloirs figés de formation de deux, trois ou quatre ans. Il existe peu de passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et si le passage du formel au non formel existe, l'inverse est rare.

La participation des établissements d'EFTP à leur propre financement reste une question à résoudre afin d'améliorer leur fonctionnement.

L'intégration des spécialités de l'EFTP aux séries existantes dans les établissements d'enseignement général a été initiée pour répondre au besoin pressant d'augmentation de la capacité d'accueil dans l'EFTP sans pour autant engager des moyens importants. Ces établissements dénommés « établissements polyvalents » ont vu le jour à la rentrée scolaire 2017-2018 avec l'ouverture des lycées polyvalents².

Les ordres d'enseignement, les cycles, les séries et spécialités ainsi que les niveaux sont cloisonnés aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique, mais les préjudices de ce modèle de structuration se ressentent avec plus d'acuité dans l'EFTP au regard des coûts élevés de formation. Ces préjudices sont entre autres relatifs à l'exploitation des ressources humaines, des infrastructures et des équipements.

Le champ de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels est éclaté entre plusieurs départements ministériels de sorte que la politique de la formation professionnelle est réalisée au sein de plusieurs départements sans une vision holistique. En outre au sein des structures de l'EFTP relevant du MENAPLN, le cloisonnement subsiste entre lycées techniques et lycées professionnels et entre collège et lycée.

IV.4.2 Analyse

L'adoption de la PN/EFTP a permis la promotion de ce sous-secteur, de mettre en cohérence les textes fondateurs de l'Education et de fédérer les énergies de l'ensemble des acteurs de l'enseignement et la formation techniques et professionnels. C'est un référentiel nécessaire pour la mobilisation des financements en faveur de l'EFTP.

Sa mise en œuvre a permis d'accroître l'offre de formation par la construction d'infrastructures d'accueil et la création de nouvelles filières/spécialités. Le nombre d'établissements publics d'EFTP est passé de 11³ en 2006-2007 à 30 en 2018-2019 dont 12 établissements polyvalents. Des spécialités nouvelles telles que l'énergie solaire, la production animale, la transformation des produits carnés ont été créées. En outre, un accent particulier a été mis sur la formation et l'encadrement des enseignants.

² En 2020-2021, on a enregistré neuf (9) spécialités ouvertes dans douze (12) établissements répartis sur sept (7) régions soit un effectif de 954 élèves dont 329 filles. En 2019 les établissements polyvalents ont enregistré au total 26,53% de réussite au BEP contre 45,04% au plan national. En 2020, ils ont enregistré au total 55,35% de réussite au BEP contre 57,10% au plan national. En 2021, les performances des établissements polyvalents ont été au total de 71,42% contre 63,39% de taux de succès aux examens de la session 2021 de l'EFTP, toutes spécialités confondues.

Le taux de succès des premiers candidats au baccalauréat issus des lycées polyvalents en 2020 est 53,84% contre 39,35% de taux de succès au baccalauréat sur le plan national.

³ Statistiques 2006-2007 de la direction des Etudes et de la Planification du MESSRS.

Les itinéraires de formation en vigueur au Burkina Faso hérités du modèle colonial ont très peu évolué malgré les changements sociaux, politiques, économiques et culturels profonds qu'a connus le pays ; ces itinéraires ne sont donc plus adaptés aux besoins en formation des populations.

La mise en œuvre intégrale de l'APC dans l'EFTP est handicapée par l'inexistence d'une part d'une méthodologie d'exploitation des référentiels pour une intervention pédagogique, d'autre part par l'absence de formation des enseignants sur le concept des référentiels. Etant donné qu'il existe une stratégie intégrée de formation continue du personnel de l'éducation conduite par le DGEPFIC, il est opportun d'envisager la mise en œuvre rapide de cette stratégie pour pallier l'inhibition de l'application intégrale de l'APC dans l'EFTP.

En dépit de ces efforts, l'EFTP reste toujours marqué par les contraintes suivantes : une insuffisance de l'offre de formation, une faible diversification des filières, des disparités régionales au niveau de l'accès et une faible insertion socioprofessionnelle des sortants. La volonté affichée du Gouvernement d'apporter une réponse adéquate à ces contraintes a commandé l'élaboration en 2018, de la Stratégie de Développement de l'EFTP finalisé en 2020 et qui est en instance d'adoption.

L'Enseignement et la Formation techniques et professionnels qui forment les acteurs destinés à animer l'économie doivent être ouverts au monde professionnel afin d'en connaître les besoins en profils et en effectifs pour adapter les formations en conséquence. Cette adaptation est relative aux spécialités et aux niveaux de formation, aux effectifs à former, aux modalités de formation et à la cartographie des établissements d'enseignement technique. Etant les principaux destinataires des produits de l'EFTP, les acteurs de l'économie sont mieux qualifiés pour apprécier la pertinence des profils des sortants de l'EFTP. De plus, les nouvelles stratégies de formation exigent un partenariat didactique avec le secteur privé qui doit désormais être impliqué dans la formation et l'évaluation des élèves.

Sous l'angle de la résorption du chômage dans le pays, la contribution du secteur privé est indispensable à la définition d'orientations nationales pertinentes et anticipatrices d'une part, et d'autre part à la formulation de politiques et stratégies efficaces à même d'assurer une insertion socioprofessionnelle harmonieuse des sortants du système éducatif et l'animation efficace d'une économie nationale performante et concurrentielle.

Ce partenariat est actuellement matérialisé par la participation des entreprises au fonctionnement des conseils d'administration et de gestion des établissements scolaires (CAGES) dans les établissements d'EFTP, aux jurys de soutenance des rapports de stage des candidats au Baccalauréat professionnel, aux sessions des Conseils de perfectionnement des établissements d'EFTP, à l'accueil des élèves en stage et en visite d'entreprise et au cadre de concertation Ecole/Entreprise. On peut aussi signaler la participation d'entreprises à certaines manifestations de l'enseignement technique telles que les journées de l'invention et de l'innovation, les journées portes ouvertes et les journées du technicien.

Les préjugés conservateurs n'ont pas été favorables à une adaptation perpétuelle et dynamique de l'EFTP pour construire des itinéraires performants et diversifiés qui offrent la possibilité à tous et à tout moment de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins.

Les conséquences de la mauvaise utilisation des ressources humaines sont à l'origine de la surcharge de certains enseignants dans un cycle donné contre le sous-emploi d'autres dans un autre cycle au sein du même établissement.

Le coût élevé des infrastructures dans les établissements d'EFTP est lié à leur caractère spécifique, coûteux et difficile à acquérir du fait de la faible qualification des fournisseurs.

Le lycée polyvalent offre plusieurs avantages au nombre desquels on peut citer son coût d'investissements relativement moins élevé comparativement à la réalisation de nouvelles infrastructures d'EFTP devant abriter les mêmes spécialités, la mutualisation des ressources humaines, la proximité des établissements qui peuvent se déployer dans plusieurs localités et la flexibilité de la

formation qui permet aux élèves de passer d'une formation générale à une formation technique et professionnelle.

IV.4.3 Points de discussions et propositions de réponse

- Quelles orientations fondamentales et quels textes pour booster l'EFTP du 21^{ème} siècle ?
- Quelle est l'opportunité de mise en œuvre du principe de mutualisation des ressources pédagogiques des établissements (laboratoires, ateliers) ?
- Comment accompagner les sortants de l'EFTP en exploitant les nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle que sont les incubateurs d'entreprises, les Startup, les hôtels et pépinières d'entreprises ?
- Quels itinéraires et quelles passerelles entre l'EFTP, l'enseignement général et l'éducation non formelle ?
- Quel environnement didactique pour un nouveau dispositif d'EFTP pertinent et adapté aux besoins de l'économie (cohérence entre formation et emploi, enseignement modulaire, application de l'évaluation en APC) ?
- Quelles perspectives pour les établissements polyvalents ?

En ce qui concerne les textes fondateurs sur l'EFTP, les propositions de solution sont de deux ordres :

- la validation de la stratégie de développement de l'EFTP ;
- la relecture de la PN/EFTP.

En termes de prospective, l'EFTP devra s'atteler à proposer des possibilités de formation à tout public en fonction de sa situation de départ. Le postulat qui propose des formations figées et rigides à prendre ou à laisser doit être remplacé par une réponse immédiate et souple aux besoins de formation du monde professionnel.

La réflexion sur l'orientation des élèves en CAP à l'issue de la classe de cinquième ou de quatrième devra se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre des passerelles.

Il reste à élaborer une méthodologie d'exploitation des référentiels pour une intervention pédagogique, à former le personnel enseignant et administratif à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de formation et à restructurer le dispositif d'évaluation et de certification.

Un manuel de procédure pour la gestion de la production dans les établissements d'EFTP devra être adopté afin de proposer des pistes de solutions à la contribution des établissements à leur propre financement.

La question du passage du non formel au formel et réciproquement est non seulement une nécessité à traiter, mais aussi celle de la réorientation intra et inter spécialités durant tout le parcours de la formation. Les formations professionnelles qualifiantes et la validation des acquis de l'expérience devront faire l'objet d'étude en vue de prise de dispositions appropriées avec les professionnels.

L'exploitation des nouveaux outils d'aide à l'insertion socioprofessionnelle (les incubateurs d'entreprise, les startups les pépinières et hôtels d'entreprises, etc.) pourrait circonvier à la résorption du chômage des sortants de l'EFTP. Il est donc nécessaire que les établissements d'EFTP intègrent ces nouveaux outils dans leur stratégie de formation en se structurant en conséquence. Selon les bassins d'opportunité d'emploi, les Régions mettront en place des incubateurs et des hôtels d'entreprise pour accompagner les sortants de l'EFTP dans leurs efforts d'auto emploi. Il est souhaitable que les élèves des cycles CAP et BEP puissent effectuer un stage pendant les vacances même s'il n'est pas évalué. Cela participe à leur connaissance des principes qui gouvernent le monde professionnel. Dans ce sens, les tuteurs en entreprises devront être formés pour mieux encadrer les stagiaires.

Pour le renforcement et la dynamisation des établissements polyvalents, les mesures suivantes sont proposées :

- l'adoption des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des classes des lycées polyvalents ;
- la construction et l'équipement des ateliers dans les lycées polyvalents ;
- l'extension des classes polyvalentes à la série « A » ;
- l'examen de la faisabilité des classes polyvalentes au post-primaire ;
- l'ouverture du baccalauréat professionnel dans les lycées polyvalents ;
- le renforcement des équipements des établissements partenaires des lycées polyvalents ;
- la formation du personnel administratif (proviseur, censeur, chef de travaux, animateur de la vie scolaire, responsable des ressources...) et du personnel enseignant (enseignants et encadreurs pédagogiques) ;
- la poursuite de l'élaboration et de l'adoption de référentiels ;
- la formation du personnel enseignant à l'exploitation des référentiels ;
- l'accompagnement des sortis à l'insertion socio-professionnelle.

Les actions à réaliser pour la mise en œuvre intégrale de l'APC, sont entre autres, l'élaboration d'une méthodologie d'exploitation des référentiels et la formation des enseignants et du personnel administratif aux outils d'accompagnement des référentiels. Il s'agit plus spécifiquement de :

- la mise en œuvre de la stratégie de formation continue en vue de l'appropriation des référentiels par les enseignants ;
- l'amélioration du partenariat public-privé ;
- la réforme des itinéraires de l'EFTP ;
- la mise en œuvre intégrale de l'APC dans l'EFTP.

Afin de pallier le cloisonnement des structures, il serait judicieux de travailler à briser les barrières entre structures impliquées dans le pilotage de l'EFTP. Les actions suivantes pourraient être initiées à court terme :

- la mutualisation des infrastructures, des installations et des ressources humaines (privé, public, les secteurs de l'éducation et de la formation...) ;
- le renforcement des capacités techniques des ressources humaines ;
- la formation par alternance ;
- la création et le développement de nouvelles passerelles ;
- la poursuite de la réflexion sur l'initiation aux métiers au primaire en s'inspirant de l'expérience des CEBNF dans le cadre de la réforme curriculaire ;
- l'accroissement des ressources allouées de l'EFTP ;
- l'application effective de l'APC dans la formation et dans l'évaluation des élèves.

Afin de susciter l'intérêt pour l'EFTP, il conviendrait d'initier les enfants dès l'école primaire aux différents métiers.

Il s'agirait de mettre en synergie l'enseignement général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'éducation non formelle dans le cursus de formation de l'enfant.

La contribution de l'EFTP à l'insertion professionnelle des jeunes passe par :

- la mise en œuvre des incubateurs d'entreprises dans les établissements d'EFTP ;
- la promotion des nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle tels que les startup, les hôtels et les pépinières d'entreprises ;
- la poursuite de la réflexion sur l'initiation aux métiers en s'inspirant de l'expérience des CEBNF.

IV.5 Gratuité de l'éducation : bilan et perspectives

IV.5.1 Constat

Au Burkina Faso, la gratuité de l'enseignement de base public a été consacrée par la Loi N° 013-2007/AN portant Loi d'Orientation de l'Education. En effet, selon l'article 4 de ladite Loi, l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. L'article 6 dispose que « l'enseignement de base public est gratuit. La gratuité exclut le versement d'une somme quelconque au titre des frais d'inscription et ce, tout au long de la période de la scolarité obligatoire ».

Si cette disposition est claire en ce qui concerne les frais d'inscription, elle ne dit rien en revanche sur d'autres frais. Cette absence de précision a facilité une interprétation diverse de la gratuité de l'enseignement et a engendré une insatisfaction des acteurs quant à la mise en œuvre de ce principe.

L'existence de divers frais tels que les cotisations des parents d'élèves, les contributions pour les cantines endogènes ou pour l'organisation des activités sportives et culturelles fait dire à certains des acteurs que la gratuité de l'enseignement de base public n'est pas effective. Dans le même temps et selon les chiffres en lien avec les pratiques de la gratuité, le modèle actuel de gratuité malgré ses insuffisances n'est pas soutenable par les ressources de l'Etat. D'où la nécessité d'ouvrir des discussions sur ce point.

IV.5.2 Analyse

La mise en œuvre de la gratuité a été rendue difficile par un ensemble de problèmes qui se situent au niveau du primaire et du post primaire. Nous pouvons entre autres relever :

- le refus de la grande majorité des parents de participer financièrement et matériellement à la scolarisation de leurs enfants. Cette situation a constitué la pomme de discorde entre les gestionnaires de l'éducation et les parents d'élèves dans la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation ;
- le dévoiement de l'esprit de la cantine avec la vision de vouloir doter toutes les écoles en vivres pour la cantine. Cette vision a été contrariée par l'indisponibilité de ressources due aux effectifs sans cesse croissants ;
- l'explosion des effectifs avec l'insuffisance de ressources pour la réalisation des infrastructures éducatives a eu pour conséquences la transformation de paillotes, magasins, lieux de culte, etc. en salles de classe et la création de nombreuses écoles sous abris précaires ;
- l'insuffisance de ressources pour le fonctionnement des établissements a engendré d'autres charges telles que les frais d'entretien de bâtiments et de mobiliers scolaires, la prise en charge des personnels de soutien, la contribution aux frais de vacation et de fonctionnement général des écoles et établissements concernés ;
- des classes sans enseignants et des difficultés de gestion des CEG de la réforme en raison de l'insuffisance du personnel enseignant et administratif.

En somme, l'absence d'un consensus entre les parties prenantes et l'insuffisance d'appropriation de la réforme par les acteurs de l'éducation a fortement handicapé la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation.

IV.5.3 Points de discussion et proposition de réponses

En fonction de l'analyse de la situation, la question principale suivante peut être posée : quel contenu faut-il donner à la notion de gratuité de l'enseignement au Burkina Faso au regard de nos objectifs et réalités ?

La réponse à cette question principale appelle les questions secondaires ci-dessous :

Question 1 : Quelle réponse faut-il apporter aux pratiques de la gratuité qui se révèlent insoutenables pour les finances de l'Etat ?

Relire la loi d'orientation de l'éducation pour préciser et compléter les dispositions relatives à la gratuité.

Question 2 : Quelles alternatives à la dotation conséquente des cantines scolaires en vivres ?

Il est évident qu'on ne peut pas servir la cantine scolaire partout dans tous les établissements et à tous les élèves au regard des moyens mobilisés.

Par conséquent, il faut :

- établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires ;
- mettre à la disposition des établissements les vivres en période de soudure au cours de l'année scolaire ;
- mettre en place un mécanisme de contribution des parents d'élèves et des communautés à travers une collecte de vivres ou une production communautaire au profit de l'école ;
- promouvoir les activités de production à l'école en vue d'améliorer l'alimentation scolaire.

Question 3 : Quelles alternatives à la dotation de tous les élèves en fournitures et manuels ?

- Disponibiliser les manuels à temps afin de permettre aux parents de pouvoir en acquérir pour leurs enfants ;
- établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires ;
- établir l'ordre des priorités dans la distribution en fournitures et manuels scolaires ;
- déterminer les critères d'éligibilité et la nature des dotations ;
- définir une part contributive des parents d'élèves et des communautés pour l'acquisition et l'entretien des manuels ;
- reproduire et distribuer les manuels scolaires par le mécanisme partenariat public-privé (PPP). Cela exige la prise en compte du secteur social éducation dans le périmètre du PPP.

Question 4 : Comment réduire les coûts d'acquisition des manuels scolaires ?

- équiper et outiller les imprimeries du MENAPLN pour permettre la production à l'interne des manuels scolaires en qualité et en quantité suffisante. Cette disposition exige une relecture des textes organisant les marchés publics ;
- accorder des dérogations douanières pour les commandes d'intrants pour l'impression des manuels ;
- prévoir des commandes pluriannuelles de manuels scolaires.

Question 5 : Comment réduire les charges de vacation liées au déficit d'enseignants au post-primaire ?

- recruter les enseignants selon les besoins ;
- poursuivre la politique de redéploiement.

Question 6 : Comment étendre la gratuité au préscolaire et au secondaire ?

Prendre en compte dans la nouvelle loi le préscolaire et le secondaire dans la gratuité de l'éducation ;

Question 7 : Comment augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement de base pour rendre effective la gratuité ?

Mettre en place, en plus de la procédure actuelle, une méthode non classique de réalisation des infrastructures éducatives avec l'implication des communautés par l'apport de la main d'œuvre et des agrégats. Cette disposition exige une relecture des textes organisant les marchés publics;

IV.6 Bilan du transfert des ressources de l'éducation aux collectivités, des conventions avec les ONG, associations, et des subventions et perspectives

IV.6.1 Le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation au regard des textes en vigueur

IV.6.1.1 Constat

Le transfert des compétences et des ressources trouve son fondement dans les lois et décrets suivants :

- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs ;
- la loi n°14-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- le décret n°2014-931/PRES/PM/MATD/MENA /MJFPE/ MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalité de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

La mise en œuvre de ces différents textes s'est traduite au ministère en charge de l'éducation par le transfert des ressources depuis 2009 pour l'acquisition des cartables minimum, le fonctionnement des écoles, la construction et la réhabilitation des infrastructures éducatives. En 2017 est venu s'ajouter le transfert des ressources financières destinées à l'acquisition des vivres au profit des cantines scolaires.

Pour certaines compétences transférées (fournitures scolaires, fonctionnement des écoles, constructions nouvelles et réhabilitations), les montants des transferts ont connu un accroissement régulier (Cf. tableau 14).

Tableau 13 : Evolution des compétences et des ressources transférées

| Compétences | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Variation |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|
| Cartables minimum | 3 871 322 | 6 691 712 | 6 741 712 | 6 741 710 | 6 741 712 | 6 765 083 | 74,75% |
| Fonctionnement courant des écoles | 600 022 | 1 053 240 | 1 092 714 | 1 092 709 | 1 147 345 | 1 133 482 | 88,91% |
| Constructions | 4 413 815 | 22 450 830 | 5 315 092 | 3 246 300 | 4 136 414 | 6 156 528 | 39,48% |
| Réhabilitations | 140 953 | 554 800 | 315 443 | 300 000 | 300 000 | 229 016 | 62,48% |
| TOTAL | 9 026 112 | 30 750 582 | 13 464 960 | 11 380 719 | 12 325 471 | 14 284 109 | 58% |

Source : Arrêtés interministériels de transfert aux communes de 2016-2021

Par contre, en ce qui concerne la cantine scolaire on constate malgré un accroissement manifeste des effectifs, une stagnation du montant des ressources transférées depuis 2017 à environ 18 883 000 000.Francs CFA.

Toujours dans le souci d'accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des ressources transférées, le Ministère en charge de l'éducation a élaboré et mis à leur disposition des outils (dossier type, spécifications techniques des vivres, guide de gestion des cantines scolaires, plans de construction, etc.).

En plus de ces outils, le gouvernement a adopté des textes règlementaires pour faciliter les procédures d'acquisitions des vivres et pour encourager la consommation des produits locaux (arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017, circulaire N°2017-02/PM/SG/DGEP du 13 janvier 2017).

Le Ministère en charge de l'éducation a également instauré annuellement une rencontre d'échanges MENAPLN-Communes sur les transferts.

IV.6.1.2 Analyse

Après plusieurs années de mise en œuvre et malgré les mesures prises par le gouvernement pour encadrer la gestion des ressources transférées, on note des manquements graves. Il s'agit essentiellement des grands retards de livraison, des défaillances de certains fournisseurs, du manque d'anticipation de certains acteurs, de l'insuffisance ou de l'absence de compétence en personnel qualifié, du recours à des procédures de contractualisation illicites et non transparentes (entente directe, conventions avec les sociétés coopératives circonstancielles), des conflits d'intérêt (ordonnateurs et mandataires) à des adjudications de fournisseurs non qualifiés, peu soucieux de la santé des bénéficiaires fragiles, des changements de spécifications techniques des vivres sans avenant avec incidence financière et surtout la non production par la grande majorité des communes, des rapports semestriels et annuels conformément à l'article 11 de l'Arrêté interministériel 2021-047/MINEFID/MATD/MENAPL du 04 février 2021 portant transfert des ressources financières (Cf. rapport n°2018-0048/MENA/CAB du 07 juin 2018).

S'agissant des transferts pour les constructions et réhabilitations, malgré l'augmentation des ressources, les résultats obtenus sont nettement en deçà des attentes du ministère (non réalisation, mauvaise réalisation, réalisation tardive). Cet état de fait résulte des insuffisances dans la sélection des entreprises et des bureaux de contrôle, de leur défaillance, de la complicité entreprise- bureau de contrôle et de la survenance des conflits d'intérêt chez certains acteurs.

En ce qui concerne les vivres, la non-évolution de l'enveloppe financière allouée depuis 2017 alors que les effectifs croissent d'année en année (2 994 441 élèves en 2017 contre 3 619 492 élèves en 2021 soit un accroissement de 20,87%), impacte négativement sur la durée de couverture des cantines scolaires. A titre d'exemple, en 2017, la durée de couverture des cantines scolaires était de 57 jours contre 47 jours en 2021 (soit une régression de 10 jours ou 21,27%). Pour la même période, le coût annuel d'un élève est passé de 6 306 à 5 217 F CFA (soit une régression de 20,87%).

Tableau 14: Evolution des effectifs bénéficiaires des cantines scolaires

| Cantines scolaires | 2017 | 2021 | Pourcentage |
|----------------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Effectif des bénéficiaires | 2 994 441 | 3 619 492 | 20,87% |
| Durée de couverture | 57 jours | 47 jours | -20,87% |

Source : DAMSSE

Pour ce qui concerne la mauvaise gestion des cantines scolaires, on peut relever la surfacturation par le biais des procédures de passation de marché par convention, la manipulation des vivres après expertise par la soustraction des quantités, la substitution de stocks expertisés par des stocks non expertisés, la mauvaise conservation, occasionnant des altérations des vivres et des risques d'intoxication alimentaire. A cela, il faut ajouter le retard constaté dans l'analyse et la certification des vivres par le fait que dans l'annexe de l'arrêté N° 2018-486/MINEFID/CAB portant adoption des spécifications techniques standards des produits alimentaires, objet de marché public du 16 novembre 2018, il est précisé que seul le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) est autorisé à certifier alors que leur capacité ne leur permet pas de satisfaire tous les clients (produits alimentaires et non alimentaires) dans des délais raisonnables. On note également dans certaines communes, des cas de réception ou d'utilisation des vivres et même de paiement des contrats sans expertise.

En ce qui concerne, les ressources relatives à l'acquisition des fournitures scolaires et du fonctionnement courant des écoles, la mauvaise gestion se manifeste au niveau des absences de livraison, des retards de livraison, de la mauvaise qualité des fournitures livrées, des défaillances de certains fournisseurs, qui portent préjudice au système éducatif par la non atteinte des missions assignées au département en charge de l'éducation.

Malgré ces manquements graves, on note dans certaines communes exemplaires des cas de bonne gestion des ressources transférées qui doivent faire cas d'écoles pour leurs bonnes pratiques. En effet, certaines communes par leur anticipation, leur gestion rigoureuse, leur efficacité et leur efficience arrivent à satisfaire régulièrement les structures bénéficiaires en qualité, en quantité disponible et dans des délais requis.

Au regard de ces insuffisances graves constatées dans la gestion des ressources transférées, les questionnements suivants peuvent être formulées par ordre de priorité.

IV.6.1.3 Points de discussion

Ce questionnement vise à améliorer la gestion des ressources (financières, humaines) transférées aux collectivités.

i. Au niveau des infrastructures scolaires

- Comment réaliser des infrastructures de qualité à un coût raisonnable à travers les transferts ?
- Comment améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprise de construction et le bureau de contrôle) ?

ii. Au niveau des cantines scolaires, fournitures et manuels scolaires

- Quels mécanismes de contrôle de prix, de suivi-contrôle et d'appui-conseils dans le transfert des ressources pour l'acquisition et la gestion des vivres, des fournitures et manuels scolaires, faut-il mettre en place ?

- Comment assurer une expertise de qualité et dans les meilleurs délais ?
- Comment assurer régulièrement la mise à disposition des vivres, des fournitures et des manuels scolaires de qualité au profit des bénéficiaires ?

IV.6.1.4 Propositions de solutions

Face à autant de questionnements, voici ci-dessous les solutions proposées pour améliorer la gestion des ressources (financières, humaines) transférées aux collectivités.

i. Au niveau des infrastructures scolaires

- Réviser et harmoniser les coûts et les plans types des infrastructures scolaires en fonction des spécificités des régions (climat, type de sol) ;
- Engager avec l’Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) un dialogue pour améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprises de construction et le bureau de contrôle).

ii. Au niveau des cantines scolaires et des fournitures scolaires

En termes de propositions d’amélioration de la cantine scolaire, il s’agira de :

- créer et rendre opérationnels des mécanismes de suivi-contrôle et d’appui-conseils au sein des structures techniques du MENAPLN ;
- mettre fin à la procédure de passation de marché par convention ;
- étendre, en plus du Laboratoire national de Santé publique, l’analyse des vivres à d’autres laboratoires reconnus pour réduire les délais d’obtention des résultats ;
- renforcer les capacités des acteurs des communes pour assurer régulièrement la mise à disposition des vivres, des fournitures et des manuels scolaires de qualité au profit des bénéficiaires.

IV.6.2 Les conventions signées avec les ONG et associations

IV.6.2.1 Constat

Le MENAPLN dans la poursuite de la réalisation des missions qui lui sont assignées, signe des conventions avec des ONG et associations intervenant dans le domaine de l’éducation. Ainsi, 24 conventions ont été signées en 2020 entre le MENAPLN et les ONG et des associations intervenant dans le domaine de l’éducation. Par ailleurs, entre février et juillet 2021, 17 conventions ont été signées. Cela atteste de la vitalité des relations que le département en charge de l’éducation entretient avec ses partenaires que sont les ONG et Associations intervenant dans le domaine de l’éducation.

Pour accompagner ce groupe de partenaires dans la mise en œuvre de leurs activités et en vue de les capitaliser, le MENAPLN organise chaque année une rencontre de concertation entre le MENAPLN et les ONG et Associations.

Le MENAPLN produit également chaque année un annuaire statistique des ONG et associations de développement.

IV.6.2.2 Analyse

L’analyse de la mise en œuvre des conventions par les ONG et associations fait ressortir entre autres les manquements suivants :

- le non-respect des cahiers de charge par certains partenaires ;
- le manque de moyens au niveau du MENAPLN pour le suivi terrain des activités des ONG et associations ;
- des ONG et associations qui interviennent sur le terrain sans autorisation du MENAPLN ;
- des difficultés pour capitaliser les interventions des ONG et associations ;
- des déviations dans la mise en œuvre des projets par certaines ONG et associations ;
- des réticences de certaines ONG à communiquer les informations financières liées à leurs projets ;
- certaines ONG et associations ne rendent pas compte au MENAPLN après la signature des conventions accompagnées d'un plan d'investissement.

IV.6.2.3 Points de discussion et propositions de réponse

En vue de trouver des réponses aux insuffisances constatées, les questionnements ci-dessous s'imposent.

- Quel mécanisme mettre en œuvre pour obliger les ONG et associations à se soumettre aux contrôles du MENAPLN ?
- Comment instaurer une contribution adossée au montant du financement des bailleurs pour le suivi des interventions des ONG et associations ?

A la suite des questions soulevées, les propositions suivantes sont formulées :

- mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de l'intervention des ONG et Associations ;
- négocier, dans la rédaction des conventions, un pourcentage destiné à soutenir le MENAPLN pour le suivi des ONG et Associations.

IV.6.3 Les subventions accordées et les frais de scolarité payés

IV.6.3.1 Constat

Afin de remédier au déficit des capacités d'accueil dans les établissements publics d'enseignement, le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales a signé des conventions d'affectation d'élèves avec des établissements privés, désignés sous le terme d'établissements privés conventionnés. Ces affectations sont régies par l'arrêté n°2020-223/MENAPLN/SG du 09 août 2020 portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés d'enseignement secondaire. En contrepartie, l'Etat verse des frais de scolarité à ces établissements conformément aux termes de l'arrêté interministériel n°2009-0100/MESSRS/MEBA/MEF du 30 octobre 2009 portant fixation de frais de scolarité au profit des établissements privés conventionnés accueillant des élèves affectés par l'Etat.

Outre les frais de scolarité, des subventions sont accordées aux structures faïtières conformément aux termes de la convention signée avec chacune d'elles.

IV.6.3.2 Analyse

Pour ce qui est des subventions versées aux faïtières, la situation se présente comme suit :

Tableau 15: Récapitulatif de la subvention versée aux structures faïtières au titre de l'année scolaire 2020-2021

| Structures faitières | Montant de la subvention en 2020- 2021 (en FCFA) | Montant payé 2020-2021 | Arriérées (en FCFA) | Observations |
|---|---|-------------------------------|----------------------------|--|
| Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) | 400 000 000 | 00 | 400 000 000 | Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016 |
| Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) | 400 000 000 | 00 | 400 000 000 | Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016 |
| Union nationale des Etablissement d'Enseignement privés Laïcs (UNEEP-L) | 250 000 000 | 00 | 00 | |
| Secrétariat national de l'Enseignement catholique (SNEC) | 3 450 000 000 | 1 725 000 000 | 00 | Montant déterminé sur la base de l'équilibre budgétaire |
| TOTAL | 4 500 000 000 | | 800 000 000 | |

Source : DEP/MENAPLN

La lecture de ce tableau fait ressortir la différence de traitement entre les différentes structures faitières. Le montant de la subvention se négocie à travers des dispositions fixées d'accord parties entre l'Etat et les faitières dans les conventions.

Pour ce qui concerne les frais de scolarité, les montants versés par faitière sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Récapitulatif des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements privés au titre de l'année scolaire 2020-2021 par faitière

| Faitières | 1^{er} cycle | | 2nd cycle | | Technique commerciale | | Technique industrielle | | Effectif total | Montant total (en F CFA) |
|------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------------|
| | Effectif | Montant (en F CFA) | Effectif | Montant (en F CFA) | Effectif | Montant (en F CFA) | Effectif | Montant (en F CFA) | | |
| AESEB | 9 275 | 463 750 000 | 2 230 | 122 650 000 | 70 | 4 475 000 | 97 | 6 790 000 | 11 672 | 597 665 000 |
| FEME | 2 638 | 131 900 000 | 1 157 | 63 635 000 | - | - | 77 | 5 390 000 | 3 872 | 200 925 000 |
| UNEEPL | 51 165 | 2 558 250 000 | 10 939 | 601 645 000 | 693 | 43 640 000 | 498 | 34 860 000 | 63 295 | 3238395 000 |
| SNEC | 23 878 | 1 432 680 000 | 8 861 | 575 965 000 | 315 | 25 200 000 | 414 | 41 400 000 | 33 468 | 2075245 000 |
| Total | 86 956 | 4 586 580 000 | 23 187 | 1 363 895 000 | 1 078 | 73 315 000 | 1086 | 88 440 000 | 112 307 | 6112230 000 |

Sources : DEP/MENAPLN

A ce niveau, il faut signaler que les frais de scolarité de l'année scolaire 2019-2020 ont été totalement payés.

Mais, les promoteurs sont toujours en attente du paiement de ceux de 2020-2021 qui se chiffrent à six milliards cent douze millions deux cent trente mille (6 112 230 000) francs.

Des différences de traitement subsistent également dans la fixation du montant payé par élève et par faitière. Le tableau suivant présente le montant des frais de scolarité versé par faitière.

Tableau 17 : Montants des frais de scolarité versés par élève affecté par ordre d'enseignement et par cycle

| Ordre d'enseignement | | Coût unitaire par élève affecté au niveau de l'Enseignement Catholique (F CFA) | Coût unitaire par élève au niveau des autres structures faitières (AESEB-FEME-UNEEPL et autres) (F CFA) |
|---|---|--|---|
| Enseignement général | Premier cycle | 60 000 | 50 000 |
| | Second cycle | 65 000 | 55 000 |
| Enseignement et la formation techniques et professionnels | Technique commercial | Cycle court | 75 000 |
| | | Cycle moyen | 80 000 |
| | | Cycle long | 80 000 |
| | Section industrielle (pour tous les cycles) | 100 000 | 70 000 |

Sources : Convention entre l'Etat et l'Eglise Catholique et Arrêté N° 2020-223/MENAPLN/SG portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés conventionnés d'enseignement post primaire et secondaire du 09 août 2020 ; l'arrêté interministériel n°2009-0100/MESSRS/MEBA/MEF du 30 octobre 2009 portant fixation de frais de scolarité au profit des établissements privés conventionnés accueillant des élèves affectés par l'Etat.

Les établissements privés conventionnés sont au nombre de cinq cent quarante (540). La situation par faitière est la suivante :

Tableau 18: Récapitulatif des établissements privés d'enseignement conventionnés (tous ordres confondus)

| N° | Structure faitière | Nombre d'établissements conventionnés |
|----------------------|--------------------|---------------------------------------|
| 1 | AESEB | 143 |
| 2 | FEME | 44 |
| 3 | UNEEPL | 194 |
| 4 | UNESC | 159 |
| Total général | | 540 |

Source : DEP/MENAPLN

La mise en œuvre des dispositions de ces conventions rencontre de nombreuses difficultés dont la principale demeure les paiements tardifs des frais de scolarité ce qui engendre des tensions de trésorerie au sein des établissements. Une autre difficulté rencontrée dans la gestion des élèves affectés est relative à la non-fiabilité des situations de paiement.

A titre illustratif, un contrôle effectué en 2019 a révélé quatre mille vingt-trois (4023) élèves fictifs pour lesquels des promoteurs ont demandé le paiement des frais de scolarité pour environ deux cent cinq millions (205.000.000) de francs CFA.

Par rapport à la subvention des frais de scolarité des élèves affectés et celle accordée aux différentes faitières, il convient de relever une inégalité de traitement.

A l'échéance de leurs engagements auprès des banques, certains établissements privés s'adressent individuellement au MENAPLN pour obtenir des justificatifs de retard de paiement de frais de scolarité des élèves qui leur sont affectés.

Le département en charge de l'éducation note également des insuffisances dans sa collaboration avec les partenaires. Ces manquements se résument essentiellement à la transmission parcellaire et tardive des pièces justificatives, à la mauvaise qualité des dossiers transmis à la DAF qui entraîne de nombreux rejets et à l'insuffisance de coordination entre les faitières et les établissements par l'UNEEPL.

IV.6.3.3 Points de discussion et propositions de réponse

- Quel mécanisme mettre en place pour uniformiser les différents frais de scolarité ?
- Comment outiller les acteurs pour une transmission des pièces justificatives de qualité et à bonne date à la DAF du MENAPLN ?

En guise de réponses, il faut :

- relire les conventions en vue d'harmoniser les frais de scolarité des élèves affectés ;
- élaborer un texte règlementant les relations entre le MENAPLN, les faitières et les établissements conventionnés ;
- prévoir dans les conventions des clauses contraignantes de transmission de l'ensemble des dossiers.

IV.7 Gouvernance du secteur de l'éducation et participation communautaire

La qualité d'un système éducatif dépend en grande partie de la gouvernance qui est mise y est appliquée. La gouvernance est l'ensemble des règles, qui permettent d'assurer le bon fonctionnement d'une organisation. Selon le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030, la gouvernance est le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation et de la formation, le renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, l'amélioration de la gestion des ressources financières et matérielles, le renforcement de la planification et du suivi-évaluation, le développement de la communication, de l'information et des technologies de l'information et de la communication et le développement de la formation initiale et continue. La gouvernance de l'éducation soulève des problématiques que nous examinerons dans cette réflexion à travers les quatre axes : constat, analyse, questionnement et proposition de solution.

IV.7.1 Constats

Les autorités éducatives sont confrontées à la problématique de la non-diversification des sources de financement de l'enseignement. Face à cette contrainte, les Etats africains se penchent sur les stratégies faisant appel à la participation communautaire pour le développement l'école. Au Burkina Faso, les communautés éducatives ont toujours occupé une place de choix dans la politique éducative. Cette participation se fait à travers l'implication des autorités coutumières et religieuses, les personnes de

ressources et les structures communautaires que sont les Associations de parents d'élèves (APE), les Associations de mères éducatrices (AME) et les Comités de gestion d'établissement scolaire (COGES).

La mobilisation des communautés sur l'importance de l'école est la stratégie utilisée par l'administration scolaire. Ainsi constat-on des communautés qui cotisent pour suppléer l'absence de l'Etat dans la création et dans le fonctionnement des écoles. Pour de nombreuses innovations éducatives entreprises au Burkina Faso, l'administration scolaire fait l'effort sur l'appropriation des structures scolaires par les communautés. C'est le cas de la mise en œuvre du programme Education bilingue où les parents s'impliquent dans la demande de l'offre éducative, la gestion de l'école et l'amélioration de l'enseignement apprentissage.

Les APE et les AME ont pendant longtemps été les partenaires clés du développement du système éducatif burkinabè. Elles ont été dynamiques et ont contribué à la mobilisation des communautés pour la réalisation des projets écoles tels que la construction et la restauration d'infrastructures scolaires et de logements d'enseignants, la réparation de tables-bancs, l'octroi de matériels scolaires, la contribution pour le fonctionnement des structures éducatives, la gestion de la cantine scolaire, la mobilisation sociale etc. Elles ont été efficaces, mais sont tombées par la suite en disgrâce à cause d'un certain nombre de problèmes tels que l'absence d'alternance, la mauvaise gestion des cotisations APE et surtout le renvoi des élèves dont les parents ne sont pas à jour des frais APE.

Ce dysfonctionnement a installé le désordre dans la gestion de ces structures. L'administration scolaire a été interpellée sur ces faits et a favorisé la création des Comités de Gestion des structures éducatives (COGES), comme structure de mobilisation communautaire pour l'éducation. Les membres des COGES sont constitués de toutes de la communauté éducative. Leurs sources de financement excluent les cotisations des parents d'élèves pour impliquer la communauté dans la recherche de financement. Cette approche rend complexe leur démarche parce que les communautés, ne sont pas souvent accessible aux cotisations à cause de leur culture et de leur pouvoir économique. Les COGES sont également confrontés à un problème de leadership avec les APE et AME qui mènent presque les mêmes activités dans les mêmes structures éducatives. De plus, les COGES, en tant que nouvelles structures, n'ont pas encore acquis l'expérience et les compétences nécessaires pour assumer avec efficacité leurs responsabilités dans toutes leurs plénitudes.

L'une des difficultés auxquelles le système éducatif est également confronté est de disposer d'infrastructures scolaires de qualité pour améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. On constate ces derniers temps, une dégradation de la qualité des infrastructures, le non-respect des clauses contractuelles de constructions, de nombreux dégâts sur les infrastructures entraînant souvent mort d'hommes : toitures décoiffées, bâtiments entiers écroulés, etc. Les causes de cette situation malheureuse sont à rechercher dans l'insuffisance de ressources humaines et matérielles pour la supervision des chantiers, le manque de compétences de certaines entreprises pour l'exécution des travaux, l'absence de suivi à pied-d'œuvre des chantiers et du manque de compétences nécessaires de certains agents pour un suivi-contrôle efficace. Cette situation est également favorisée par la diversité des intervenants dans la construction d'infrastructures éducatives (Etat, Projets et programmes, ONG AD, Collectivités territoriales, communauté éducatives, personnes physiques...), l'utilisation de plusieurs modalités de construction (MOD, Mod, transferts aux communes, réalisation par les bénéficiaires...) et l'existence de plusieurs plans-types de constructions.

Aussi, les communautés éducatives peuvent contribuer dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives. Elles sont aussi les premières bénéficiaires des infrastructures, pourtant, elles ne sont pas impliquées dans le processus des réalisations de ces infrastructures. Il n'existe pas de clause contractuelle ou de dispositif qui permet leur implication. Néanmoins, il apparaît parfois des défauts de construction et des abandons de chantiers sans que les bénéficiaires ne puissent agir. Les APE/AME, les COGES et les Conseils villageois de Développement (CVD) sont souvent chargés des réparations des petites fissures, des achats de cadenas ou serrures pour les ouvertures ou leur réparation, des réparations des toits qui coulent, etc. La surveillance par les communautés de la qualité des constructions est confrontée à la réticence de certains acteurs et à la non maîtrise des normes de construction. Mais de plus en plus des voix s'élèvent pour exiger l'implication des communautés dans le suivi des réalisations qui leur sont destinées. A ce propos, on peut citer l'expérience pilotes en matière d'implication des communautés dans le suivi des infrastructures et de la gestion de Projet d'appui au Plan décennal pour le Développement du Secteur de l'Éducation de base (PA-PDSEB) et l'existence d'une étude en cours de finalisation sur l'implication et le rôle de leadership des communautés à travers les COGES dans les activités de construction scolaire dans le cadre du Projet CBF 1281 01 B.

Le gouvernement burkinabé œuvre chaque année à l'amélioration de l'offre éducative et l'une des solutions pour atteindre cet objectif est l'application de la carte éducative. Malheureusement, le non-respect de cet outil de planification est une des grosses difficultés qui entravent la répartition équitable des infrastructures éducatives. On constate donc des réalisations faites par les communes ou des partenaires au niveau local sans l'implication des structures déconcentrées ou sans remontée l'information au niveau central et l'installation des entreprises par les agences MOD souvent sans implication des communes et des structures déconcentrées etc. Pourtant, il existe des monographies communales, provinciales, régionales, de Plans communaux et régionaux de développement, des cartes éducatives mises à jour, l'institution de la journée provinciale de validation des sites. En plus, il est fait obligation d'avoir une autorisation de construire avant le démarrage de tout projet de construction d'infrastructures par les partenaires et la communauté éducative. Toutefois, la carte éducative n'est pas respectée à cause des considérations d'ordre politique, de quartiers ou d'ethnie, créant des fois des conflits et des difficultés avec la chaîne financière.

La question du foncier est une réalité aujourd'hui au Burkina Faso et l'administration publique est confrontée à la non disponibilité de terrains pour la construction d'infrastructures administratives. Au ministère en charge de l'éducation, la situation est encore plus criarde, parce que de nos jours, les lotissements ne prévoient pas d'espaces pour l'éducation et il manque de réserves administratives pour les infrastructures éducatives. Les propriétaires terriens en absence de dédommagement refusent de céder leurs domaines et préfèrent les vendre aux sociétés immobilières. La propriété de certains domaines est remise en cause et les domaines de l'éducation sont constamment violés par des morcellement ou d'occupations anarchiques. Par ailleurs, il existe de nombreux contentieux entre le MENAPLN et des particuliers ou entre les collectivités et des particuliers au sujet de certains domaines des structures éducatives.

Le suivi du cursus scolaire par le système est un facteur de qualité de la gouvernance du système éducatif. Il doit être fait par un système d'identification adéquat des élèves, pour faciliter le suivi de leur parcours et favoriser l'atteinte de la qualité de l'éducation. Les documents d'identification utilisés

par le système éducatif burkinabè ne sont pas assez efficaces pour suivre le parcours des élèves. Ce sont, la fiche scolaire et le registre matricule, au primaire, au post primaire et secondaire le livret scolaire et la carte d'identité scolaire pour les élèves en classe d'examen. Toutefois, il faut noter l'existence de fichiers numériques pour l'identification des élèves dans certains établissements, l'existence de cartes d'identité scolaires confectionnées pour la plupart avec du papier cartonné même s'il faut saluer la production de cartes numériques par quelques établissements. Ce dispositif ne permet pas d'éviter certaines anomalies comme la reprise de certains élèves redoublants ou exclus dans d'autres établissements comme nouveaux inscrits, la prise en compte de certains nouveaux inscrits comme promus alors que ce sont des redoublants, la présence au post primaire et secondaire d'élèves très âgés dans des classes qui n'auraient pas dues être les leurs.

La gouvernance du système éducatif au Burkina Faso a prévu un dispositif de formation initiale et continue des enseignants. Parmi les activités de formation des enseignants en classe, il y a l'organisation des conférences pédagogiques des enseignants qui regroupent chaque année ce personnel autour d'un thème de formation pédagogique. Ces activités sont des cadres de formation importants dans le renforcement des capacités des enseignants. Malheureusement, ces conférences ont perdu de leur crédit dans la mesure où les enseignants ne s'intéressent plus à ces formations. Les prises en charge semblent être la seule source de motivation. En outre, la tenue de ces formations est confrontée à des problèmes organisationnels, tel que le déblocage des ressources, la programmation à bonne date, l'insuffisance des ressources, l'absence de salles adaptées et les coûts sans cesse croissant qui posent le problème de la pertinence de ces rencontres pédagogiques.

La gestion des structures éducatives est confrontée à de nombreuses difficultés, notamment l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières, des infrastructures et des équipements. En effet, la plupart des CEEP, des écoles primaires, des CEG et des lycées publics ne reçoivent aucune allocation financière pour leur fonctionnement courant. Si au niveau des CEEP et des écoles primaires, ces dépenses sont assurées par les associations des parents d'élèves, au niveau des établissements post primaire et secondaire, elles sont supportées par les frais d'inscription et de participation. La subvention prévue par l'Etat pour les établissements d'enseignement a été budgétisée depuis 2020 mais les fonds n'ont pu être mis à la disposition des intéressés. Les difficultés rencontrées dans la mise en place de la gratuité au niveau du post-primaire et secondaire a contraint le gouvernement à prendre un arrêté conjoint en 2020 pour fixer le montant de la contribution des parents au fonctionnement des établissements. En outre, l'insuffisance des professeurs permanents amènent les établissements à faire recours aux vacataires pour assurer les cours. Les 90% des frais d'inscription et de participation mis à la disposition des établissements sont mal gérés.

L'amélioration de la gouvernance du système éducatif repose également sur une gestion adéquate des ressources humaines. Cette gestion au MENAPLN est marquée par un accroissement régulier des personnels enseignants, administratifs et d'encadrement. En outre, le personnel dispose d'un nouveau statut qui définit les familles d'emplois et les attributions. Afin de faciliter la gestion et le suivi du personnel, un manuel de procédure a été élaboré et un document de description de poste est en cours de validation. Par ailleurs, il faut saluer l'existence d'un dialogue permanent et élargi entre le ministère et les partenaires sociaux. Malgré ces dispositions, la gestion des ressources humaines au MENAPLN reste confrontée à de nombreuses difficultés. En effet, le ministère compte plus de la moitié de la fonction publique burkinabè avec une forte déconcentration du personnel alors que la gestion est

confiée à une seule structure au niveau central en l'occurrence la Direction des ressources humaines (DRH). En outre, le MENAPLN est marqué par une mobilité permanente du personnel, l'occupation des enseignants à des tâches autres que pédagogiques dans certaines structures centrales, déconcentrées et décentralisées. A cela, il faut ajouter les retards accusés dans les affectations et le mandement des enseignants nouvellement recrutés, la lenteur dans la délivrance des actes de carrière et dans la correction des incidences financières, l'obtention difficile des actes administratifs par les enseignants, le faible volume horaire affecté à certains enseignants du secondaire. Par ailleurs, il y'a une pléthore d'enseignants au niveau des grands centres au détriment des zones reculées et l'absence d'un mécanisme de suivi des effectifs.

L'une des problématiques qui affecte la gestion des ressources humaines au MENAPLN est la mobilité du personnel. Malgré la pléthore d'agents, certaines régions manquent de personnel qualifié pour assurer les activités pédagogiques et administratives. En effet, chaque année en fonction d'un certain nombre de critères, le personnel surtout enseignant peut demander des mutations dans un autre poste de même que l'administration peut en décider pour résoudre un problème de service. Toutefois, nous assistons aujourd'hui à une forte pression du personnel pour la mutation dans les centres urbains. Depuis l'ouverture des Ecoles privées de formation des Enseignants du Primaire (EPFEP), le personnel est constitué d'une proportion importante de femmes qui demandent à rejoindre leur époux, qui sont généralement en poste dans les grandes villes. Au-delà de cette problématique des affectations des femmes enseignantes, le personnel de manière générale, pour des raisons de commodités ne veulent plus servir « en brousse ». Ils mettent donc toute la pression qu'il faut, politique, administrative et sociale pour rester en ville. Malheureusement les responsables administratifs cèdent à ces pressions, bafouant ainsi les textes qui encadrent le mouvement du personnel et accèdent à leur requête. Ainsi, les classes des villages se vident de leur personnel pour les écoles des villes, où le nombre de suppléants dépasse souvent les titulaires. Il arrive que des circonscriptions d'éducation de Base (CEB) et des établissements post primaire et secondaire soient en déficit d'enseignants toute l'année. Au post primaire et secondaire l'administration fait recours à la vacation pour résoudre les problèmes d'enseignement. Les directeurs provinciaux ou régionaux et même le ministère procèdent au redéploiement du personnel en ville pour combler le déficit des classes dans les zones rurales, toute chose qui crée des conflits avec les partenaires sociaux.

Le port de la tenue scolaire est aussi une des problèmes auxquelles le système éducatif doit se pencher. La tenue ou l'uniforme scolaire est le vêtement de coupe et couleur réglementaire portée par les élèves dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Le port de la tenue crée une meilleure atmosphère de travail et de discipline au niveau des établissements. L'étude sans dispersement est le principal objectif du port de l'uniforme scolaire. Elle est aussi un outil de socialisation avec les autres élèves. Elle instaure la rigueur et impose sans force les préceptes de l'éducation scolaire. L'uniforme permet à l'élève d'être directement conditionné au travail, aux devoirs, à la discipline, à la hiérarchie et à la réussite. L'institution du port de l'uniforme est parfois sujet controversé dans l'opinion publique. Pour ceux qui partagent l'idée disent que le port de la tenue a des avantages éducatifs et son institution est pertinente. Par contre, ceux qui s'opposent, pensent aux coûts dans ce sens que la charge de l'uniforme peut être un fardeau financier supplémentaire aux parents des élèves.

IV.7.2 Analyse

De ce qui précède, on retient que la participation communautaire est indispensable au développement de notre système éducatif. Les communautés sont disponibles à accompagner l'Etat dans la recherche de la qualité de l'éducation. Le problème de la mobilisation des communautés peut se poser en termes de motivation, d'approche, d'engagement et de sincérité de la part du pouvoir politique.

En outre, le pays investit d'importantes ressources pour la réalisation d'infrastructures de qualité, afin de mettre les acteurs de l'éducation dans de bonnes conditions de travail. Il arrive malheureusement que les entreprises exécutent mal les travaux et livrent souvent des infrastructures éducatives de mauvaise qualité, ceci à cause principalement du non-respect des clauses contractuelles et de l'insuffisance des sanctions à l'encontre des entreprises et des bureaux de contrôles. En effet, face à la grosse pression de la demande en infrastructures éducatives, les ONG, les particuliers et les collectivités se mobilisent pour la réalisation des dites infrastructures. Cependant, ceux-ci n'intègrent pas l'obligation du respect des plans et des normes de constructions. L'insuffisance des sanctions à l'encontre des entreprises surtout des bureaux de contrôles est une cause importante de la faible qualité des infrastructures. Aussi, l'éloignement des sites de construction des sièges des contrôleurs réduit-il le suivi contrôle, alors que les bâtiments des écoles sont sensibles aux intempéries et requiert de ce fait un suivi rigoureux dans leur réalisation. Par ailleurs, la complexité dans le processus de passation des marchés ne facilite pas le choix des entreprises les plus crédibles pour la réalisation des travaux.

Les communautés éducatives, bénéficiaires des infrastructures, sont les premières victimes en cas de dégâts. Elles assistent en victimes résignées à la mauvaise exécution des travaux de construction. Leur implication depuis le choix des sites jusqu'à l'achèvement travaux, est un impératif si on veut les responsabiliser pour qu'elles jouent un rôle d'alerte en cas de manquement constatés dans le respect des normes de construction et si on veut assurer la sécurité des matériaux, des réalisations et de les mobiliser autour de la vie de l'école.

La carte éducative demeure un outil de micro planification et sa mise à jour est permanente en fonction des nouvelles données collectées périodiquement. Cependant, l'insuffisance de ressources ne permet pas de toujours respecter les priorités dégagées par les outils de planification. En outre les conflits politiques, de quartiers ou d'ethnie rendent souvent difficile sa mise en œuvre. L'on assiste dans ces situations à des ouvertures d'établissements primaires et post-primaires ainsi qu'à des normalisations d'écoles sans le moindre respect des critères de la carte éducative, notamment ceux relatifs aux effectifs et aux distances. Certains de ces établissements sont ainsi ouverts dans des abris précaires sans que le besoin ne soit prouvé. Malgré la tenue effective de la journée provinciale de validation des sites depuis 2014 avec l'implication des maires et des directeurs provinciaux, on constate toujours des changements de site sans un consensus au niveau local. De même, de nombreux établissements scolaires sont réalisés par des particuliers, des ONG/associations et même des collectivités sans s'assurer du respect de la carte éducative et sans les autorisations requises en la matière. En outre, plusieurs demandes sont incomplètes et parviennent au niveau central souvent sans l'avis technique des autorités au niveau déconcentré. Pour l'implantation des sites de construction, les normes éducatives indiquent que le choix du site d'implantation doit faire l'objet d'une démarche concertée entre les populations, les propriétaires terriens, les autorités locales, les structures déconcentrées des ministères partenaires, les ONG et associations actives en éducation dans la localité. Cependant l'on constate que la procédure n'est pas suivie particulièrement pour les réalisations MOD et même pour d'autres réalisations.

Le mode actuel d'identification des élèves présente des insuffisances pour la maîtrise des effectifs, des flux et le suivi du parcours des élèves. L'établissement de la fiche de scolarité n'est pas systématique dans tous les établissements car certains élèves n'en disposent pas. Les fiches de scolarité ne sont pas toujours actualisées et n'accompagnent pas toujours les élèves en cas de changement d'école en cours de scolarité. La difficulté majeure est relative à l'attribution du numéro matricule aux élèves. En effet, un autre numéro est attribué à l'élève s'il change d'établissement ou de cycle. Cette situation s'explique par l'inexistence d'un système de codification unique des élèves sur le plan national.

Le MENAPLN éprouve de plus en plus des difficultés pour obtenir des terrains nécessaires à la réalisation des infrastructures éducatives au regard de la pression exercée actuellement sur le foncier. Les réserves administratives sont insuffisantes ou attribuées aux privés. Ce qui est source de nombreux contentieux constatés actuellement entre le MENAPLN et des particuliers. Les propriétaires terriens sont plus enclins à vendre leurs terres que de les céder gratuitement au MENAPLN pour l'érection d'infrastructures éducatives. Certains domaines volontairement cédés au MENAPLN sont souvent remis en cause, parcellés, ou violés jouant ainsi sur l'amélioration de l'offre éducative. Par ailleurs, le système de sécurisation des sites opéré à l'heure actuelle présente des insuffisances au regard du fait qu'il n'aboutit pas à l'acquisition de documents définitifs comme les titres fonciers et les arrêtés d'affectation.

L'insuffisance des ressources allouées aux établissements affectent négativement sur les missions assignées aux structures éducatives. En effet, l'insuffisance de la subvention accordée par l'Etat amène des établissements à trouver des mécanismes de financements souvent aux antipodes de la réglementation. En dépit de la fixation des frais d'inscription, la plupart des établissements font recours à des cotisations spéciales afin de faire face aux frais de fonctionnement. En plus, les fonds mis à disposition des établissements sont mal gérés ce qui joue négativement sur le fonctionnement des établissements.

Le nombre de personnel de plus en plus élevé confié à la gestion d'une direction des ressources humaines (DRH) entraîne la centralisation de traitement des actes de carrière, toute chose qui ne permet pas la célérité dans le traitement des dossiers. S'il faut saluer l'informatisation introduite au niveau de la DRH qui permet aux agents de disposer de certaines informations sur leur carrière, force est de constater que des agents sont toujours obligés de se déplacer au niveau central pour suivre leurs dossiers jouant ainsi sur les activités pédagogiques. En outre, l'absence d'un mécanisme de suivi du personnel rend difficile la maîtrise des effectifs.

La mauvaise gestion du personnel enseignant est une des causes de l'échec scolaire et pose un véritable problème de justice et d'équipe dans notre système éducatif. L'administration scolaire a pourtant prévu des textes pour gérer avec efficacité son personnel. Toutefois, il y a un problème d'application de textes jouant ainsi sur la mobilité du personnel ce qui porte un coup sur la qualité de formation des élèves. Le recrutement régionalisé des enseignants qui avait été expérimenté n'avait pas donné les résultats escomptés. C'est ainsi que sur la pression des syndicats, le gouvernement était revenu au recrutement national et mettant un point d'honneur au respect des textes. Le recrutement régionalisé a pourtant l'avantage de stabiliser les enseignants permettant ainsi un meilleur rendement des élèves.

Le port de la tenue a des avantages pour l'éducation, même si une certaine opinion, à cause du niveau économique des parents pensent que l'institution de la tenue peut être difficile. Le port de l'uniforme

scolaire apporte aux élèves les bases du bon comportement, du savoir-vivre et surtout de la concentration lorsqu'ils sont dans leurs salles de classe. Elle participe à la lutte une contre la violence et un avantage financier pour les parents d'élèves. Le port de l'uniforme permet une certaine égalité entre les élèves et une facilité à s'intégrer parmi les autres.

Cette situation nous amène à des questionnements suivants :

IV.7.3 Points de discussion et propositions d'éléments de réponse

i. Quelle contribution des communautés dans l'éducation ?

- Sensibiliser les communautés sur leur rôle à l'édification d'école de qualité au Burkina ;
- Sensibiliser les communautés sur leur rôle dans le développement local

ii. Quel rôle des communautés à la base (COGES) dans l'organisation et la gestion des établissements scolaires

- former les COGES à la gestion des projets écoles ;
- déterminer la nature de la collaboration entre les COGES, les APE, les AME et l'administration scolaire

iii. Quel rôle de la communauté éducative dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives ?

- former et impliquer les bénéficiaires sur les notions essentielles de construction ;
- impliquer les techniciens du MUHV dans le suivi des constructions ;
- organiser les communautés bénéficiaires pour le suivi citoyen de la réalisation des infrastructures éducatives (Identification de l'entité et/ou des membres, définition des rôles, formation des acteurs...);

iv. Comment disposer d'infrastructures scolaires de qualité ?

- Inclure une garantie décennale dans les contrats de construction ;
- Revoir la qualité des informations de la mercuriale des prix ;
- Mettre en place un système de supervision-contrôle de proximité :
 - Renforcer le dispositif au niveau du MENAPLN à travers la mise à disposition de techniciens en bâtiment à tous les niveaux,
 - Mettre en œuvre le suivi citoyen.
- Prévoir des sanctions dissuasives à l'encontre des entreprises et des bureaux de contrôle défaillants ;
- Revoir le dispositif de sélection des prestataires.

v. Comment faire respecter la carte éducative ?

- Mettre fin à la réalisation des infrastructures éducatives sans autorisation ;
- Minimiser les changements de sites après travaux de validation des sites

- Sensibiliser les acteurs sur les dispositions prévues par les normes éducatives en matière de choix de sites d'implantation.

vi. Comment sécuriser les domaines scolaires et les sites de réalisation d'infrastructures éducatives ?

- Engager la sécurisation des domaines scolaires existants, aussi bien ceux occupés que ceux affectés à l'éducation ;
- Engager un plaidoyer auprès des autorités communales, le MUHV et le MINEFID pour accompagner le MENAPLN dans la sécurisation foncière ;
- Imposer un nombre minimal de domaines à réserver à l'éducation en cas d'opération de lotissement ;
- Revoir le dispositif d'affectation des réserves administratives prévues pour l'éducation ;
- Instruire les premiers responsables des communes à prioriser les besoins en matière d'éducation dans leurs plans de lotissement ou de cessions de terres aux propriétaires immobiliers.

vii. Comment améliorer la gestion des ressources humaines au MENAPLN ?

- Renforcer la DRH en ressources humaines, matérielles et financières ;
- Déconcentrer le traitement des dossiers de carrière ;
- Renforcer le mécanisme de la maîtrise des effectifs
- Mettre en place un dispositif de suivi des heures supplémentaires et de vacation

viii. Quel format pour des conférences pédagogiques pertinentes ?

- Mener la réflexion pour choix d'un cadre de formation qui cible les besoins réels de formation des enseignants et qui ne soit pas nécessairement tenu à des prises en charge.

ix. Le recrutement régionalisé du personnel enseignant peut-il être une solution à son déploiement ?

- Mener une réflexion sur le recrutement régionalisé des enseignants ;

x. Comment disposer d'une carte scolaire biométrique des élèves ?

- Opérationnaliser la phase pilote de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- Mobiliser les ressources pour sa généralisation.

xi. Comment améliorer l'allocation et la gestion des ressources financières mises à la disposition des structures éducatives ?

- Allouer des frais de fonctionnement aux structures éducatives ;
- Doter les établissements d'un logiciel de gestion des fonds.

xii. Faut-il institutionnaliser le port obligatoire de la tenue scolaire ?

- Instituer le port obligatoire de la tenue scolaire du préscolaire au secondaire par souci d'équité.
- xiii. Les élèves ou apprenants ont-ils le droit de grève ? Quelles manifestations d'humeur autorisées aux élèves ou apprenants ?
 - Encadrer, s'il y a lieu, le droit de grève et les manifestations d'humeur des élèves ou apprenants.

IV.8 MÉCANISME D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

IV.8.1 Constats

Au nombre des motifs de récriminations à l'encontre des établissements privés fautifs on pourrait noter :

- **Des difficultés dans le cadre de la convention d'affectation des élèves admis aux concours scolaires et se traduisant entre autres par :**
 - une non maîtrise et une absence d'équité dans la répartition des élèves ;
 - la non fiabilité des listes produites par certains promoteurs privés, des retards accusés dans le paiement des frais de scolarité ;
 - une inégalité de traitement au niveau des montants des frais de scolarité par élève servis aux différentes structures faitières ;
 - une inégalité au niveau des subventions accordées aux structures faitières conformément aux termes de la convention signée avec chacune d'elles.

- **Non-respect des textes régissant l'enseignement privé**

Il s'agit :

- des cahiers de charge des établissements privés ;
- du décret portant protection des domaines scolaires.

- **L'insuffisance de la prise en compte de l'enseignement franco-arabe dans la réglementation et le fonctionnement des établissements privés**

Les points ci-dessus énumérés trouvent leurs origines dans l'absence de sanctions à l'encontre des acteurs intervenant dans la gestion des élèves affectés. En effet, l'arrêté portant modalités d'affectation des élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés prévoient des sanctions à l'encontre des promoteurs fautifs. Malheureusement, ce texte rencontre des difficultés d'application vis-à-vis des conventions signées entre l'Etat les structures faitières notamment le SNEC, la FEME et l'AESEB. Dès lors la relecture des conventions avec les faitières s'avère nécessaire.

La non-application des sanctions ne se limite pas au non-respect des conventions. Il y a également une sorte d'impunité vis-à-vis des promoteurs qui ne respectent pas les cahiers des charges des différents niveaux d'enseignement. Les fautes les plus récurrentes sont l'ouverture d'établissements, de filières ou de niveaux sans autorisation préalable, le non-respect des volumes horaires et du calendrier scolaire, l'emploi d'enseignants sans qualification requise.

Le manque de suivi et de sanctions a engendré des pratiques qui portent atteinte à la qualité de l'enseignement tant au public qu'au privé. L'une de ces pratiques consiste pour les enseignants du public à abandonner leur poste de travail pour se consacrer à la gestion de leurs établissements souvent illégaux, créés en parallèle dans la même localité de leur affectation. Une deuxième pratique non moins importante est l'excès d'engagements pris par les enseignants pour assurer des horaires de vacances dans les établissements privés. Cela les empêche de remplir convenablement leurs obligations vis-à-vis de leur établissement d'affectation.

Par ailleurs, des enseignants organisent des cours d'appui payants au profit de leurs propres élèves. Ces cours sont généralement organisés dans les établissements où ces enseignants sont affectés ou dans des bâtiments d'emprunt. Malheureusement, il n'existe pas de nos jours, une réglementation en la matière et cela ne facilite pas une régulation et la prise de mesures répressives.

S'agissant des établissements d'enseignement franco-arabe, ils sont règlementés au même titre que les autres établissements privés. Ces établissements qui sont essentiellement des établissements privés, rencontrent des difficultés aussi bien dans leur création que dans leur fonctionnement. On constate une prolifération de ces structures dans des zones où elles fonctionnent dans un certain dénuement et appliquent les programmes de pays arabes auxquels elles sont affiliées par manque d'un programme officiel les encadrant.

Dans ces structures officient des enseignants qui n'ont généralement pas le niveau et la qualification requis en la matière. Le cahier des charges de l'enseignement primaire privé exclut les enseignants ne disposant pas de titre de capacité. Du coup, beaucoup d'enseignants franco-arabes se retrouvent dans l'illégalité. Pourtant, il n'existe pas assez de structures de formation d'enseignants franco-arabes.

Par ailleurs, il est important de relever que les manuels font cruellement défaut dans ces écoles et les diplômes délivrés à l'interne ne sont évidemment pas reconnus par l'Etat.

D'une manière générale, les établissements privés de tous les niveaux sont peu ou pas suivis par les encadreurs pédagogiques. A l'insuffisance de ressources financières et matérielles pour assurer l'encadrement pédagogique dans les établissements privés, s'ajoute l'insuffisance des encadreurs attirés pour les établissements franco-arabes.

L'inadéquation du statut juridique (fiscal) encadrant les entreprises éducatives contribue fortement à la fragilisation des établissements privés. En effet, considérés comme des entreprises à vocation lucratives, les établissements d'enseignement et d'éducation subissent la rigueur du régime fiscal et les tracasseries liées à l'accès au foncier. Ces questions impliquent constamment des réajustements des établissements privés pour s'adapter quelque fois au détriment de la qualité des services à offrir.

IV.8.2 Analyse

Les constats sus cités ne sont pas sans impacts sur l'accès et la qualité du système éducatif de notre pays.

En effet, au sujet des conventions, l'on retient que la mauvaise gestion des élèves affectés fait perdre des ressources financières à l'Etat ; ressources qui auraient pu servir à scolariser plus d'enfants. A titre illustratif, un contrôle effectué de novembre 2018 à juin 2019 par la direction de l'enseignement privé (DEP) a révélé quatre mille vingt-trois (4023) élèves fictifs pour lesquels des promoteurs ont demandé le paiement des frais de scolarité pour environs deux cent cinq millions (205.000.000) de francs CFA. Aussi, une éventuelle limitation des affectations d'élèves au privé pourrait augmenter anormalement les effectifs au public posant ainsi le problème du ratio élèves/enseignants. Enfin, les retards constatés dans le paiement des frais de scolarité des élèves affectés impactent négativement le fonctionnement des établissements privés d'accueil.

Quant à la non-application effective des sanctions à l'encontre des établissements privés défaillants et/ou fautifs, elle entraîne la recrudescence des pratiques non recommandables ayant pour conséquences entre autres les arrêts précoces de cours, les volumes horaires non assurés, la fragilisation des établissements reconnus et des mouvements d'humeur, toute chose susceptible d'impacter la qualité des enseignements/apprentissages.

S'agissant de la création d'établissements et de l'organisation des cours d'appui par des enseignants dans leur localité d'affectation, on note une augmentation anormale des volumes horaires de ceux-ci, impactant négativement la qualité de leurs prestations. Ces pratiques occasionnent également une concurrence déloyale vis à vis des promoteurs d'établissements privés reconnus participant ainsi à la fragilisation de ces structures privées.

En ce qui concerne la situation actuelle des établissements franco-arabes, elle laisse entrevoir un système d'éducation à deux vitesses. L'une basée sur les lois et règlements de la république et l'autre à l'intersection entre la première et des influences éducatives extérieures, échappant ainsi à la rigueur des programmes d'enseignement, aux évaluations nationales et aux suivis-contrôles. Dès lors, se pose le problème d'insertion socio professionnelle des sortants de ces établissements.

Enfin, il faut souligner que le statut juridique des établissements privés d'enseignement ne favorise pas leur essor. En effet, après avoir contracté plusieurs prêts bancaires pour l'acquisition des terrains, les constructions des infrastructures, nombre de promoteurs privés sont déjà à bout de souffle avant même le démarrage effectif des activités pédagogiques. Cela est d'autant plus inquiétant que les subventions accordées aux faitières par l'Etat stagnent depuis des années et ne profitent pas aux nouveaux promoteurs. On assiste dès lors à des débuts difficiles, des fermetures pour défaut d'effectifs, l'arrêt précoce des cours, l'emploi d'enseignants sans qualification, créant ainsi les conditions d'une éducation au rabais.

IV.8.3 Questionnements et proposition de réponses

L'analyse des constats faits dans le domaine de l'enseignement privé aboutit aux questionnements suivants :

- 1. Quel statut pour mieux encadrer juridiquement les entreprises éducatives ?**
 - proposer une loi sur l'enseignement au privé ;
 - relire le décret n°2010-386/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN du 29 juillet 2010 portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso pour l'adapter au contexte actuel.

- 2. Quel mécanisme pour une meilleure gestion des élèves affectés dans les établissements privés ?**
 - renforcer le suivi- contrôle des élèves affectés et le suivi du respect des cahiers des charges à travers la mise en place d'un mécanisme de suivi-contrôle ;
 - acquérir un logiciel de gestion des élèves affectés dans les établissements privés ;
 - payer à bonne date les frais de scolarité des élèves affectés aux établissements conventionnés.

- 3. Quel dispositif pour une application effective des sanctions à l'encontre des établissements privés défaillants et/ou fautifs ?**
 - sanctionner effectivement les établissements fautifs et/ou en situation irrégulière ;
 - veiller au respect des termes des différentes conventions ;
 - acquérir un logiciel de gestion des établissements privés ;
 - mettre à la disposition des structures en charge du suivi-contrôle des établissements privés de moyens conséquents pour des sorties régulières de contrôle et de sensibilisation.

- 4. Comment amener les enseignants du public, promoteurs d'établissements privés à remplir convenablement leurs obligations vis-à-vis de leurs établissements d'affectation ?**

- mettre en application les textes régissant la vacation dans les établissements privés ;
- procéder à des contrôles pour s'assurer du respect des dispositions des cahiers des charges en matière d'emploi des enseignants vacataires (articles 70, 71 et 72 du cahier des charges des établissements privés d'enseignement post primaire et secondaire).

5. Comment règlementer les cours d'appuis payants organisés par des enseignants au profit de leurs propres élèves ?

Autoriser cette pratique sous réserve que ces cours soient payés par les promoteurs.

6. Comment accompagner les établissements privés d'enseignement franco-arabes ?

- mettre en place un système d'organisation d'examens nationaux uniques par l'Etat pour tous les établissements privés d'enseignement franco-arabe ;
- élaborer des programmes nationaux à soumettre à tous les établissements franco-arabes.

7. Quel mécanisme de suivi-encadrement administratif et pédagogique pour un enseignement de qualité dans les établissements privés ?

- renforcer le dispositif institutionnel et juridique de l'enseignement au privé ;
- renforcer le dispositif de suivi/encadrement administratif et pédagogique dans les établissements privés ;
- élaborer un cahier des charges afin de règlementer les ouvertures d'internats dans les établissements privés ;
- doter la direction de l'enseignement privé (DEP) et les directions déconcentrées en moyens matériels et financiers pour faciliter leurs sorties de suivi-contrôle sur le terrain.

IV.9 Mécanisme de résilience du système éducatif face aux crises, mécanisme de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous d'ici à l'horizon 2030. A cet effet, le pays a défini dans le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 sa vision qui est celle « d'un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso » en vue de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2030. Toutefois, ces efforts pourraient être annihilés par les crises multiformes qui affectent dangereusement l'école burkinabè.

IV.9.1 Constats

La problématique de la violence en milieu scolaire se pose aujourd'hui avec acuité en dépit des différentes initiatives et stratégies développées pour prévenir et gérer les violences. En effet, il a été créé en avril 2009 le Conseil national pour la Prévention de la Violence à l'Ecole (CNPVE). Dans cette veine, le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) s'est doté en 2018 d'une Stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SN-DTV).

Pour gérer les impacts de la crise sécuritaire et contribuer à la promotion de la citoyenneté, le MENAPLN a mis en place en 2020 le Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC) et le Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU). Pour accroître l'impact des interventions en matières d'éducation en situation

d'urgence, la Stratégie nationale d'Education en Situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024 a été adoptée en 2020.

Outre ces structures, un certain nombre de textes ont été pris. On peut citer entre autres :

- la convention relative aux droits de l'enfant de 1989 ratifiée par le Burkina Faso le 31 août 1990 ;
- la loi 29-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
- le décret 2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MENA du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire ;
- l'arrêté n°2018-317/MENA/SG/ du 25 septembre 2018 portant adoption du règlement intérieur des établissements post-primaire et secondaire.

Par ailleurs, des actions sont menées dans le sens de la prévention de l'extrémisme violent à l'école. C'est ainsi que dans le cadre du « *Projet autonomisation de la jeunesse pour la construction de la paix et de la résilience et pour la prévention de l'extrémisme violent dans les pays du sahel via la formation des enseignants* », le Burkina Faso exécute, avec l'appui de l'UNESCO, un plan d'action qui vise le renforcement des capacités des enseignants dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation.

Malgré ces efforts consentis par le gouvernement, ces dernières années, le constat est que les établissements scolaires sont le théâtre de mouvements sociaux, de grèves à répétition, de boycotts des activités pédagogiques, avec pour conséquence, la perturbation des calendriers des examens et la défiance de l'autorité de l'Etat.

La volonté d'œuvrer à la promotion d'un environnement scolaire propice aux activités d'enseignement/apprentissage a conduit les autorités du MENAPLN à réaliser, en 2019, une étude sur les violences au sein des établissements d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire. Cette étude a répertorié trois types de violences, notamment la violence morale et/ou psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Se manifestant sous forme d'injures, de moqueries, de menaces, de malédictions, de sobriquets, d'accusations, d'humiliations, de rejets et de discriminations, ces violences n'épargnent aucun acteur du système éducatif. En effet, selon l'étude, les principaux auteurs des violences morales et/ou psychologiques sont les élèves, les parents d'élèves et les enseignants. A titre d'exemple, les élèves occupent la première place en tant qu'auteurs des violences au sein des établissements. Cela est affirmé par 83,4% des élèves interrogés, 39,0% du personnel administratif et 19,4% des enseignants.

A ces violences multiformes entre acteurs de l'éducation, il faut ajouter la toxicomanie, la consommation de la drogue, de l'alcool et de la cigarette dans les établissements scolaires. L'environnement scolaire est devenu malsain. Même si plusieurs actions sont menées dans le cadre de la lutte contre ces fléaux en milieu scolaire, le constat sur le terrain montre que la situation demeure toujours préoccupante et des défis restent à relever à tous les niveaux, notamment :

- l'amélioration du cadre institutionnel, organisationnel et juridique ;
- l'amélioration du mécanisme de prévention et de gestion, en particulier le dialogue entre les acteurs ;
- la dynamisation du système de répression ;

- l'amélioration du dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- la prise en charge médicale et psychosociale des personnes victimes et affectées.

Par ailleurs, depuis 2015, le pays traverse une crise sécuritaire qui affecte le système éducatif, notamment dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel. Cette crise se manifeste par des agressions, des violences physiques et des menaces contre des acteurs éducatifs, des assassinats, des incendies d'infrastructures éducatives, des destructions de matériels didactique et pédagogique. Cette situation a entraîné la destruction et la fermeture de plusieurs établissements, la destruction du matériel, l'abandon forcé des classes par les enseignants, l'accentuation du taux de déperdition scolaire et la déscolarisation massive des élèves liée au déplacement des populations à l'intérieur du pays. En effet, environ 2215 établissements sont actuellement fermés avec près de 300 000 élèves en situation de rupture avec le système éducatif. Ces violences ont des répercussions dommageables à l'ensemble du système éducatif.

IV.9.2 Analyse

L'école est par excellence un cadre d'enseignement/apprentissage et d'éducation du citoyen. En effet, elle devrait inculquer aux enfants la culture de la paix, de la tolérance, du vivre ensemble, de la citoyenneté ; toute chose indispensable à une vie harmonieuse dans la société. L'école ne pourrait remplir correctement sa mission et dispenser le savoir, le savoir-faire et savoir-être que si elle jouit de la sécurité et de la sérénité sans lesquelles aucun enseignement ne peut être conduit efficacement.

Au lieu d'être ce cadre serein d'enseignement/apprentissage des valeurs citoyennes, l'école burkinabè est aujourd'hui marquée par des crises qui l'affectent dangereusement. Ces violences ont un impact certain sur les principaux acteurs que sont les élèves, les enseignants et le personnel administratif. Cette situation pourrait à long terme, nuire à l'efficacité et à la pertinence du système éducatif dans son ensemble car comme disent les moralistes, « la violence engendre la violence ». Dans ces conditions, au-delà du fonctionnement du système éducatif c'est même la cohabitation pacifique en société dans son ensemble de plus en plus aux prises avec l'extrémisme violent qui serait hypothéquée tant il est vrai que ce qui affecte l'école affecte le monde extérieur.

Face à cette situation dont l'enjeu engage l'avenir de la nation, toute la communauté éducative se trouve interpellée et chaque composante doit jouer sa partition afin que l'école demeure le lieu par excellence où prévaut l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et surtout de savoir-être. C'est à ce prix que l'objectif assigné au secteur de l'éducation et de la formation à savoir, parvenir à « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso » sera atteint (PSEF 2017-2030, p13). Dans cette optique, il est urgent de prévenir et d'atténuer l'impact du phénomène de la violence en milieu scolaire en axant la réflexion sur les questions nodales.

IV.9.3 Points de discussion et propositions de réponses

Les crises multiformes enregistrées en milieu scolaires soulèvent quelques questions dont les réponses sont déterminantes pour le fonctionnement harmonieux du système éducatif :

- **Comment améliorer la prise en charge des élèves déplacés internes ?**

- échanger avec les parents et les élèves pour diagnostiquer la situation et convenir de solutions endogènes les impliquant ;
- installer autant que possible les sites d'accueil non loin des écoles existantes.
- **Comment renforcer le dispositif d'enseignement à distance ?**
- faire le point du dispositif en place ;
- évaluer les besoins pour passer à l'échelle ;
- renforcer les capacités des enseignants sur le sujet.
- **Comment mettre fin aux crises/violences dans les établissements et assurer un meilleur dialogue social ?**
- instaurer un espace permanent de dialogue entre les acteurs (Café de l'éducation) ;
- s'appuyer davantage sur les clubs « Den Kan » ;
- développer les activités culturelles et sportives ;
- **Comment rouvrir les écoles classiques fermées en écoles franco-arabes ?**
- instaurer un dialogue avec les communautés concernées pour déterminer leurs attentes et le type d'école souhaité en privilégiant l'approche systémique qui consiste à mobiliser les acteurs pour s'attaquer aux causes profondes plutôt qu'aux symptômes de l'école ;
- prendre en compte les orientations des communautés en préservant la laïcité de l'école.
- **Quelles stratégies pour lutter efficacement contre les crises, la violence et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire ?**
- mettre en œuvre toutes les stratégies adoptées pour lutter contre les crises, notamment la stratégie nationale d'Education en Situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024 et la stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SNL-DTV).

IV.10 Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle

IV.10.1 Adéquation éducation formation –emploi

IV.10.1.1 Constats

De nombreux jeunes sortants des programmes de formation d'Education Non Formelle (ENF) éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Dans la plupart des cas, les formés n'ont pas les moyens de s'auto employer.

IV.10.1.2 Analyse

Les programmes d'alphabétisation en faveur des jeunes ne mettent pas suffisamment l'accent sur leur employabilité. En effet, lorsque la formation professionnelle est offerte, elle n'est souvent pas orientée vers des métiers porteurs et innovants.

Les programmes de formation ne prévoient pas de dispositif adapté d'accompagnement pour l'installation des formés et leur suivi. Ce qui amène souvent les formés à désapprendre. Les jeunes sont souvent formés dans des métiers communs et en situation de saturation sur le terrain.

IV.10.1.3 Points de discussion et propositions de solutions

Question 1 : Comment réorienter l'ENF pour une meilleure employabilité des jeunes ?

Pour une meilleure employabilité des jeunes, il faut revoir les programmes de formation et y prioriser la formation aux métiers en mettant l'accent sur les métiers porteurs et émergents (plomberie, carrelage étanchéité, solaire, etc.). Il faut également renforcer les capacités des formateurs pour leur permettre d'assurer efficacement cette formation et équiper les centres en ateliers et en matériels pour l'apprentissage de ces métiers.

Question 2 : Quelles stratégies pour l'accompagnement des formés (kit, accompagnement technique, suivi post-formation) ?

Chaque programme de formation doit comporter une stratégie d'accompagnement de de suivi (Kits d'installation, mise en réseau pour accéder aux crédits et aux financements, développement d'outils de suivi de la post formation, développement d'une base de données de la post formation, etc.)

IV.10.2 Problématique de la stratégie du faire- faire

IV.10.2.1 Constats

Le faire-faire est la stratégie de pilotage de l'ENF. Il consiste en une répartition fonctionnelle des rôles entre les différents acteurs intervenant dans l'ENF. Il est mis en œuvre sur le terrain mais aucun acte administratif ne le consacre officiellement.

Dans cette stratégie, certains acteurs ne connaissent pas leurs rôles dans le suivi-contrôle au niveau déconcentré et ce suivi-contrôle dont la qualité pose problème, n'est pas toujours effectif.

Le Décret n° **2009- 644/PRES/PM/MEBA/MAHRA/MASSN/MESSRS/MATD/MJE** du 8 septembre 2009, portant organisation de l'ENF et l'arrêté n ° **2010- 0015/MEBA/SG/DGAENF** portant cahier des charges des intervenants en ENF du 31 mars 2010 se contredisent sur certains aspects entre autres, la procédure d'appréciation des requêtes des opérateurs et le suivi-contrôle des acteurs (exemple, **l'article 43** du décret et **l'article 10** de l'arrêté qui traitent des conditions d'ouvertures des centres) ;

Les centres ouverts avec les ressources du FONAENF disposent systématiquement de manuels, ce qui n'est pas le cas des centres ouverts sur fonds propres.

En moyenne 300 opérateurs sont financés annuellement sur l'ensemble du territoire et des ressources sont allouées pour acquérir du matériel et du mobilier à chaque campagne.

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, alors que les ressources se sont amenuisées, les besoins se sont accrus.

Les critères d'éligibilité des requêtes de financement soumis par les opérateurs accordent une place importante au taux de déperdition qui n'est pas toujours renseigné avec rigueur.

Chaque année les audits et les contrôles identifient des opérateurs indéclicats dans la gestion des ressources financières mais aucune sanction autre que la suspension n'est appliquée à ces fautifs.

L'Etat transfère des ressources aux communes pour le fonctionnement des Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF). Quant au FONAENF, il transfère à 45 communes des ressources financières pour le fonctionnement des instances de financement, la mobilisation sociale et le suivi des activités d'ENF.

Certaines communes prévoient des allocations budgétaires pour des activités d'ENF dans leur plan de développement communal, mais cela n'est pas systématique pour l'ensemble des communes.

Les communautés n'interviennent pas assez dans les activités d'ENF telles l'identification des besoins, l'organisation en comité de gestion, l'accompagnement dans le déroulement des activités, etc.

IV.10.2.2 Analyse

Le suivi-contrôle dont la qualité pose problème n'est pas toujours effectif. Il en résulte une confusion des rôles. Cette confusion est accentuée par une distorsion due à l'absence d'un acte administratif consacrant le faire-faire comme stratégie de gestion de l'ENF. Les capacités techniques de certains acteurs chargés du suivi sont très limitées et ne favorisent pas un suivi adéquat. A cela, s'ajoute la mise à disposition tardive des fonds qui s'explique par la transmission tardive des pièces justificatives, la mauvaise qualité desdites pièces fournies occasionnant ainsi un long temps pour délivrer les rapports de vérification.

Par ailleurs, la confusion des rôles crée des conflits et des frustrations sur le terrain et la complicité entre acteurs joue négativement sur la crédibilité des résultats. Par exemple, la ressemblance de certains dossiers de requête transmis laisse percevoir qu'ils sont montés par une même personne en l'occurrence un acteur chargé du contrôle.

L'absence de manuels pour les centres ouverts sur fonds propres joue négativement sur la qualité des apprentissages.

Le financement des opérateurs qui n'ont ni capacités ni compétences en gestion, entraîne une dispersion des ressources financières. Les audits constatent des irrégularités conduisant à la non certification des comptes. Mais en cas de mauvaise gestion, il n'y a pas de poursuites judiciaires.

Le poids du taux de déperdition dans le financement conduit certains opérateurs à tricher en fournissant de fausses données.

Le matériel acquis chaque année pour les campagnes par les opérateurs n'est pas répertorié, ce qui conduit à de nouveaux financements donc des pertes en ressources financières.

La faiblesse du financement aussi bien au plan national que local (communes) ralentit le développement de l'éducation non formelle.

IV.10.2.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 1 : Quel mécanisme mettre en place pour un meilleur suivi-contrôle des campagnes d'alphabétisation ?

Pour un meilleur suivi-contrôle des campagnes d'alphabétisation, un acte administratif consacrant le faire-faire comme stratégie de gestion de l'ENF doit être pris.

Il faut également mener une étude ou une évaluation de la stratégie du faire-faire afin d'opter pour son maintien, son renforcement ou sa suppression.

Des textes précis faisant obligation aux opérateurs de rendre compte de l'exécution physique et financière des campagnes aussi bien à l'administration centrale et déconcentrée qu'au FONAENF, doivent être pris.

Il faut justifier à temps les fonds précédemment mis à disposition pour pouvoir bénéficier des débloquages de fonds dans les meilleurs délais.

En matière de suivi-contrôle, il faut œuvrer à renforcer les capacités des acteurs de suivi-contrôle, rendre plus opérationnel le dispositif en précisant les rôles des différents acteurs à tous les niveaux et assurer le suivi avec plus de rigueur.

Question 2 : Comment éviter les conflits et le laxisme sur le terrain ?

Pour éviter les conflits et le laxisme sur le terrain, il faut relire les textes régissant l'ENF, renforcer les contrôles, être rigoureux et sanctionner les fautifs.

Question 3 : Comment assurer la disponibilité des manuels pour les centres ouverts sur fonds propres ?

Pour assurer la disponibilité des manuels pour les centres ouverts sur fonds propres, il faut prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour l'acquisition des intrants pour la production de ces manuels et identifier les rubriques des dépenses à financer et les inscrire dans les régies existantes pour prendre en charge les dépenses liées à la production des documents de l'ENF.

Il faut adresser une requête à la Fonction publique pour demander la mise à disposition d'agents spécialisés au profit du MENAPLN, pour faire fonctionner les imprimeries.

Il faut une concertation pour la mise en place d'un stock de manuels et de guides.

Question 4 : Faut-il revoir les critères d'éligibilité des requêtes et des opérateurs ?

Concernant les critères d'éligibilité des requêtes et des opérateurs, il faut éliminer les indicateurs subjectifs et ceux dont la construction n'est pas objective, être plus rigoureux dans la sélection et sanctionner les acteurs fautifs.

Question 5 : Comment assurer le suivi de la gestion des ressources matérielles ?

Pour ce qui est du suivi de la gestion des ressources, il faut définir clairement la destination des biens (soit la CEB, la commune, la DPEPPNF ou l'école du village) et engager les procédures judiciaires contre les coupables en cas de fautes avérées.

Question 6 : Comment assurer un financement adéquat de l'ENF ?

Concernant le financement adéquat de l'ENF, il convient de rechercher des mécanismes innovants de financements (taxes, sociétés de téléphonie, PTF, etc.) dont les ressources seront logées dans un compte d'affectation spéciale au profit du MENAPLN. Il faut aussi accroître la part contributive de l'Etat et inscrire des activités d'ENF dans les projets et programmes de développement.

Question 7 : Comment renforcer la décentralisation du financement de l'ENF ?

Pour renforcer la décentralisation du financement de l'ENF, il faut étendre le transfert des ressources financières de l'Etat aux autres formules de l'ENF et consacrer par des textes la prise en charge de certains aspects de l'ENF par les communes. Le FONAENF aussi doit étendre progressivement son processus de transfert aux autres communes.

IV.10.3 Contribution de la communauté

IV.10.3.1 Constats

Les communautés n'interviennent pas assez dans les activités d'ENF telles que l'identification des besoins, l'organisation en comités de gestion, l'accompagnement dans le déroulement des activités.

IV.10.3.2 Analyse

Les activités d'ENF sont organisées sans l'implication de la communauté et il n'y a pas de mobilisation sociale autour de ces activités, ce qui entraîne souvent des dérives dans le déroulement des activités d'ENF (centres fictifs, carriérisme, etc.)

IV.10.3.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 8 : Quelle doit être la contribution de la communauté ?

La communauté doit s'impliquer dans les activités en identifiant les besoins d'alphabétisation/formation, les potentiels apprenants, les sites devant abriter les centres, en assurant l'hébergement de l'animateur, en créant des comités de gestion, etc. Pour y arriver, il est nécessaire de sensibiliser les communautés et de développer les cartes d'ENF pour arriver à identifier les besoins réels par commune en matière d'ENF. La communauté doit également contribuer à la création d'un environnement lettré, environnement qui renforce l'ancrage et le rayonnement de l'ENF.

IV.10.4 Inclusion des écoles coraniques dans l'éducation non formelle

IV.10.4.1 Constats

L'école coranique, axée sur l'enseignement religieux, relève de l'informel. Elle n'est pas organisée et structurée de sorte à offrir une formation complète à l'apprenant et il n'y a aucun dispositif d'inclusion professionnelle prévu pour les sortants.

IV.10.4.2 Analyse

Dans sa forme actuelle, l'école coranique ne favorise pas la formation aux métiers qui permet d'accroître l'employabilité des sortants.

IV.10.4.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 9 : Pourquoi faut-il inclure les apprenants des écoles coraniques dans l'éducation non formelle et quels mécanismes d'inclusion privilégier ?

Il faut inclure dans le sous-système d'éducation non formelle les écoles coraniques en concevant un dispositif d'intégration (recensement des foyers coraniques, sensibilisation des acteurs que sont les maîtres coraniques, les parents, la communauté musulmane..., élaboration des curricula et des méthodes, formulation de projets d'ENF, développement des programmes de formation à la carte, renforcement des capacités des acteurs, etc.).

IV.10.5 Développement des passerelles

IV.10.5.1 Constats

L'attestation de fin de formation du non formel ne permet pas d'accéder au formel et il n'y a pas de correspondance entre les niveaux du non formel et ceux du formel.

IV.10.5.2 Analyse

Dans le système éducatif actuel les passerelles ne sont pas effectives au sens strict du mot. Il n'y a pas un dispositif formel qui définit les modalités de fonctionnement des passerelles.

Au niveau du cycle des métiers, le diplôme est considéré comme un diplôme professionnel et non technique qui devrait permettre à l'apprenant de poursuivre un cycle supérieur.

IV.10.5.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 10: Comment rendre fonctionnelles et opérationnelles les passerelles ?

Il faut une codification des différentes possibilités de passerelles qui établit une équivalence de niveau entre le formel et le non formel.

IV.10.6 Définition des profils des animateurs des CPAF

IV.10.6.1 Constats

Les sortants de structures d'ENF notamment ceux du cycle des métiers sont soumis à la certification du ministère en charge de la formation professionnelle (CQP, CQB).

Ces examens de qualification sont organisés au niveau régional. Au niveau du MENAPLN, il n'y a pas un dispositif de certification du cycle des métiers.

IV.10.6.2 Analyse

Le ministère en charge de la formation professionnelle ne tient pas compte des candidats du MENAPLN dans l'estimation des besoins en matière de certification. Ce faisant ces candidats sont obligés de prendre en charge les frais liés à la certification. Il en résulte un coût onéreux de cette certification.

Présentement les niveaux exigés pour les animateurs ne sont pas respectés (niveau 4^{ème})

Le faible niveau d'instruction des animateurs influe sur la qualité de leurs prestations sans oublier leurs difficultés à assurer l'enseignement du français oral.

IV.10.6.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 11 : Quel titre de capacité faut-il décerner aux sortants de la formation professionnelle de l'ENF ?

Pour la certification du volet formation professionnelle des apprenants des structures d'ENF, deux possibilités se dégagent, soit :

- le MENAPLN met en place un mécanisme interne d'évaluation certificative à l'image du formel ;
- il engage une concertation avec le ministère en charge de la formation professionnelle pour faire prendre en compte ses besoins en matière de certification professionnelle du non formel. Dans ce cas, une réforme de l'évaluation sera nécessaire pour créer des centres secondaires afin de minimiser les coûts de la certification.

Question 12 : Faut-il revoir les critères de recrutement des animateurs des CPAF ?

Concernant les critères de recrutement des animateurs des CPAF il faut, soit :

- rehausser le niveau de recrutement des animateurs ;
- renforcer les capacités des animateurs pour élever leur niveau général d'instruction, en l'occurrence celui de l'enseignement du français oral ;
- contractualiser avec des enseignants du primaire pour dérouler le contenu du français oral dans les centres.

IV.10.7 Problématique de la pérennisation des emplois

IV.10.7.1 Constats

Il y a des contrats qui sont signés avec les animateurs mais il n'y a pas de cotisation sociale.

IV.10.7.2 Analyse

L'absence de cotisations sociales crée une démotivation des animateurs des CPAF.

IV.10.7.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 13: Comment assurer la protection sociale des animateurs de CPAF ?

Pour assurer une protection sociale des animateurs de CPAF, il faut trouver des formes de contrats limités selon la durée de la campagne ou des contrats à durée indéterminée pour chaque campagne qui comporteront des clauses de cotisations sociales.

IV.11 Stratégies de promotion des langues nationales pour renforcer la pertinence et l'efficacité du système éducatif et pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale

IV.11.1 Politique linguistique

IV.11.1.1 Constats

L'utilisation des langues nationales dans le système éducatif n'est pas effective sur toute l'étendue du territoire, dans toutes les structures d'éducation et à tous les niveaux du système. Les écoles bilingues sont en nombre réduit. Il n'y a que 10 langues utilisées dans l'enseignement bilingue et 25 dans l'alphabétisation.

IV.11.1.2 Analyse

Les langues nationales sont des langues d'enseignement selon la loi d'orientation de l'éducation, mais dans les faits, leur utilisation reste limitée parce que le développement des écoles bilingues obéit à un certain nombre de conditions à remplir (documentation, formation, indemnités, etc.).

L'utilisation des langues obéit à certaines conditions que sont sa description, son instrumentation et son instrumentalisation.

Parmi les langues nationales il n'y a qu'une trentaine de langues qui peuvent être utilisées comme médium d'enseignement.

IV.11.1.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 1 : Quelle doit-être la place des langues nationales dans le système éducatif ?

Il faut mener des réflexions pour la généralisation des langues nationales dans le système éducatif pour leur valeur pédagogique et leur capacité à maintenir et à dynamiser la culture nationale.

Question 2 : Quelles langues nationales utiliser dans l'administration ?

Faire des valeurs culturelles burkinabè (rapport du MCAT) le socle de l'éducation et mettre en œuvre la pratique artistique dans les structures éducatives.

Question 3 : Comment valoriser la culture et les arts dans l'éducation ?

Pour que les langues nationales soient d'usage dans l'administration (documents officiels en langues nationales), il faut adopter les décrets d'application de la loi 033-2019 AN du 23 mai 2019, portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso.

IV.11.2 Rôle des acteurs dans la promotion des langues nationales

IV.11.2.1 Constats

Les différents acteurs mènent chacun de son côté des activités de promotion et de valorisation des langues nationales (alphabétisation, formation, sensibilisation, prêche, etc.), mais ces actions ne sont pas coordonnées

IV.11.2.2 Analyse

Il s'agit d'identifier les différents programmes de promotion des langues nationales et proposer des solutions de remédiation dans le sens d'une synergie d'actions.

IV.11.2.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 4 : Quelles synergies d'actions entre les différents acteurs pour une promotion des langues nationales ?

Pour promouvoir les langues nationales, il faut créer un cadre de concertation des différents acteurs œuvrant dans la promotion des langues nationales qui permet de fédérer les différentes actions et planifier les actions.

IV.11.3 Langues nationales, facteur de cohésion sociale

IV.11.3.1 Constats

Le Burkina Faso est un pays où plusieurs langues cohabitent.

IV.11.3.2 Analyse

La pluralité des langues au Burkina Faso est une richesse à exploiter pour promouvoir la cohésion sociale.

IV.11.3.3 Points de discussion et propositions de réponse

Question 5 : Comment exploiter le plurilinguisme comme opportunités de cohésion sociale ?

Répertorier les situations et les espaces où le plurilinguisme est utilisé pour favoriser la cohésion sociale. On peut citer les émissions radiotélévisées, les regroupements ou meeting avec les populations à la base, les sessions de l'Assemblée nationale, etc.

IV.12 Stratégies de partenariat et de financement de l'éducation

IV.12.1 Tendances du financement interne de l'éducation

IV.12.1.1 Constats

Sur les 10 dernières années, 2012 à 2021, l'Etat burkinabè a alloué au total 3 999 milliards de FCFA de ses ressources propres au secteur de l'Education, soit en moyenne 27,71% par an, dépassant de loin la norme minimale de 20% définie au niveau international. Le financement extérieur pour le secteur n'atteint guère 10% au cours de ces dernières années.

Malgré ces efforts, les besoins en financement de ce secteur ne sont pas couverts.

IV.12.1.2 Analyse

Chaque année l'Etat comme les collectivités prévoient le financement des activités d'éducation sur la base de leurs budgets sur ressources propres. Les communautés et les ménages quant à eux, contribuent également sous diverses formes.

Hormis la contribution de l'Etat central, il est très difficile de retracer les interventions des autres.

Toutes les contributions assurent juste une couverture partielle des dépenses prioritaires.

Plusieurs raisons expliquent cela dont entre autres la faible mobilisation des ressources alors que les besoins accroissent. La part élevée du budget consacrée aux dépenses liées au paiement des salaires du personnel plombent les investissements, la faible mobilisation des ressources propres liée à la crise sécuritaire entraîne souvent des régulations budgétaires, la baisse de la contribution financière des partenaires due au retrait de certains bailleurs et le ralentissement des activités économiques dû à la crise sanitaire sont autant de raisons explicatives.

Cette situation appelle à la réflexion pour un financement soutenable du secteur de l'éducation dans le moyen et le long terme.

IV.12.1.3 Points de discussion et propositions de réponse

- Quels sont les rôles des acteurs et partenaires de l'éducation nationale dans les financements internes ?

Pour mieux appréhender les rôles des acteurs et partenaires de l'éducation nationale dans les financements internes :

- mise en place d'un dispositif qui permet de retracer le financement de chaque acteur ;
- contribution des collectivités territoriales à travers des allocations budgétaires locales
- participation des communautés à la réalisation des infrastructures scolaires par l'apport des matériaux locaux (agrégats, eau, etc.), la main d'œuvre non qualifiée
- affectation d'un pourcentage minimum du fonds minier des communes pour l'éducation ;
- reversement effectif de la taxe patronale d'apprentissage (TPA) au secteur de l'éducation ;
- la contribution de la diaspora à travers le Partenariat Public Privé et la création d'un fonds de la diaspora pour l'éducation
- les financements innovants telle que le prélèvement d'une taxe sur les activités de téléphonie mobile, de la loterie nationale, la fortune, le foncier,
- l'implication du secteur privé à travers la création d'un fonds de soutien du secteur privé à l'éducation.

IV.12.2 Besoins de financement de l'éducation de 2021 à 2030

IV.12.2.1 Constats

Le Burkina connaît une croissance accélérée de sa population et à cela, il faut ajouter les crises sécuritaire et sanitaire. Pendant que la pression démographique accroît les besoins de financement de l'éducation, les crises dégradent et grèvent les possibilités de financement de l'éducation.

Le financement du secteur de l'éducation provient essentiellement du budget général (ressources propres), des contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers les Comptes d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST) et des projets et programmes de développement, l'apport des collectivités territoriales, des ONG et des Associations.

Pour la période 2021 2030, des simulations ont été faites dans le modèle de simulation du PSEF et celui du PSDEBS en cours d'élaboration. Ces simulations permettent d'apprécier le niveau de ressources attendues aussi bien pour le secteur de l'éducation que pour le sous-secteur de l'éducation nationale.

IV.12.2.2 Analyse

Les crises sécuritaires et sanitaires mettent à rude épreuve l'activité économique ; par voie de conséquence les entreprises éprouvent des difficultés à honorer leurs engagements fiscaux, tirant ainsi à la baisse les niveaux de recouvrements des recettes du budget de l'Etat.

Par ailleurs, pour faire face à ces crises, l'Etat et ses PTF ont réorienté les ressources en priorisant les secteurs sécuritaires et sanitaires. Bien que l'éducation soit considérée toujours comme un secteur prioritaire, la marge de manœuvre en termes d'allocation de ressources est de plus en plus réduite.

Les hypothèses ayant servi de base aux projections de l'évolution de l'économie burkinabè sur la période 2020-2025 ont tenu compte du contexte de l'année 2020 qui a été marqué par les effets de la pandémie de la COVID-19, des perspectives de récession économique au niveau mondial et de la situation sécuritaire nationale. L'effet conjugué de ces facteurs a lourdement impacté négativement l'économie nationale en général et le budget de l'Etat en particulier.

Sur la base d'un taux de croissance réel de 5,2%, le PIB va passer de 8.260 milliards de FCFA en 2019 à 10.890 milliards de FCFA en 2025, soit un PIB annuel moyen de 9.864 milliards de FCFA sur la période, pour s'établir à 13.999 milliards de FCFA sur l'horizon 2030.

En effet, selon le modèle de simulation financière du PSEF 2017-2030, les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre sont estimées à 8 891, 330 milliards de FCFA dont 7 782,358 milliards de FCFA pour le MENAPLN, 959, 808 milliards de FCA pour le MESRSI et 149,164 milliards FCFA pour le MJPEE.

Tableau 19: Prévion des coûts du PSEF 2017-2030 par ministère

| Ministères | Budget attendu | % |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| MENAPLN | 7782,358 | 87,53% |
| MESERSI | 959,808 | 10,79% |
| MJPEE | 149,164 | 1,68% |
| Dépenses totales éducation | 8891,33 | 100,00% |

Source : modèle de simulation financière du PSEF

Sur la période 2017-2030, le budget global attendu pour le secteur éducatif est de 8 891,33 milliards de FCFA. La part du MENAPLN représente 87,53%, pour le MESRSI 10,79% et pour le MJPEE soit 1,68%. La part élevée du MENAPLN par apport aux deux autres ministères s'explique déjà par le fait que sur un effectif total de 217 364 agents de la fonction publique hors les effectifs de l'armée, le MENAPLN à lui seul emploie 118 500 agents contrairement aux MSERSI et MJPEE qui emploient respectivement 3 640 et 983 agents. Par conséquent le MENAPLN à lui seul englobe presque la totalité des ressources dédiées au secteur éducatif. De ce fait, plus de 80% du budget du MENAPLN est consommé par les dépenses de personnel qui représente en majorité les salaires des enseignants en classe.

Le tableau xx présente l'évolution des ressources attendues pour le secteur éducatif et formation professionnelle entre 2021-sur la base des simulations récentes faites dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire (PSDEBS).

Tableau 20: Evolution des ressources attendues pour le secteur éducatif et formation professionnelle entre 2021-2030 en milliards de FCFA

| Années | BUDGET ATTENDU | Variations (%) |
|--------------|----------------|----------------|
| 2021 | 595 | - |
| 2022 | 611 | 2,72% |
| 2023 | 646 | 5,59% |
| 2024 | 674 | 4,45% |
| 2025 | 700 | 3,81% |
| 2026 | 744 | 6,33% |
| 2027 | 791 | 6,33% |
| 2028 | 842 | 6,33% |
| 2029 | 895 | 6,33% |
| 2030 | 951 | 6,33% |
| TOTAL | 7 450 | |

Source : DPBEP 2021-2023, 2022-2024 et sur la base du modèle de simulation

L'observation du tableau 22 montre de façon générale une augmentation continue du budget attendu pour le secteur éducatif et formation entre 2021 et 2030 dont le montant total s'élève à 7 450 milliards de FCFA avec un taux d'accroissement moyen de 5,36%. Toute chose qui explique les efforts consentis par le Gouvernement dans le but de soutenir le secteur de l'éducation.

Ainsi, sur la base des projections, le niveau des ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation connaît une évolution non négligeable qui va passer de 595,2 milliards de FCFA en 2021 à 700,0 milliards de FCFA en 2025, pour s'établir à 951,3 milliards de FCFA en 2030.

Sur la période 2021-2030, le budget attendu du MENAPLN s'élève à 6 564 milliards de FCFA avec un taux d'accroissement moyen de 4,90%.

Les ressources allouées à l'éducation sont en deçà des besoins réels.

IV.12.2.3 Points de discussion et proposition de réponse

Comment assurer le financement de l'éducation nationale de 2021 à 2030 ?

En dépit du contexte sécuritaire et sanitaire difficile associé à la pression démographique il faut :

- veiller à maintenir le secteur dans l'ordre des priorités de l'Etat.
- faire plus d'efforts budgétaires en faveur de l'éducation,
- développer des stratégies de financement interne
- renforcer le partenariat avec les bailleurs traditionnels de l'éducation ;
- Renforcer la participation des ménages au financement de l'éducation par une redéfinition du concept de gratuité qui pourrait concerner uniquement les personnes ayant besoin d'un appui pour la scolarisation de leurs enfants, une identification des domaines couverts par la gratuité.

IV.12.3 Financements innovants dans le secteur de l'éducation

IV.12.3.1 Constats

Le financement de l'éducation constitue un des enjeux de son développement. Il influe à la fois sur l'offre, la qualité et l'efficacité du système éducatif. L'état des lieux du financement de l'éducation fait apparaître d'énormes besoins malgré une tendance permanemment haussière des crédits octroyés aux ministères en charge de l'éducation. Néanmoins, le secteur bénéficie de financements innovants mais ceux-ci sont peu importants et difficilement capitalisables. Cependant il existe des niches possibles de financement de l'éducation comme le fonds minier, la contribution de la diaspora et le privé et la contribution communautaire.

Il ressort donc la nécessité d'envisager de nouveaux modèles de financement de l'éducation.

IV.12.3.2 Analyse

Le fonds minier de développement local (FMDL) est constitué d'une part, par 1% du chiffre d'affaires mensuel des détenteurs de permis d'exploitation et d'autre part, par une contribution de l'Etat qui cède 20% des redevances proportionnelles collectées. Ce capital est réparti sur toutes les communes avec une priorité faite à la commune abritant la société minière. C'est en ce sens que 37% du fonds est affecté aux communes abritant la mine, 18% aux autres communes de la région minière, 27% au reste des communes du Burkina Faso, 9% aux régions minières, et les autres 9% au reste des régions. De 2017 au 30 juin 2020, ce sont cinquante et un milliards trois cent dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-treize (51 318 095 193) F CFA qui ont été générés par ce fonds.

Les fonds de la diaspora ainsi que le PPP ainsi que les acteurs privés peuvent jouer un rôle important dans le financement de l'éducation.

IV.12.3.3 Points de discussion et propositions de solutions

- **Quel pourcentage du fonds minier peut être affecté au MENAPLN ?**
 - mener un plaidoyer pour qu'un pourcentage des ressources allouées à chaque commune, soient affectées à l'éducation
- **Comment assurer le financement des études par emprunts ?**
 - mettre en place un mécanisme de financement des études par les institutions financières privées et par publiques
- **Quelle peut-être la contribution des fonds de la diaspora et du Partenariat Public Privé au profit de l'éducation nationale ?**
 - mettre en place un mécanisme pour la mobilisation des ressources de la diaspora (émission de bons du trésor, taxes sur les transactions, etc.) et du PPP en faveur de l'éducation
 - mettre en place un mécanisme efficace de traçabilité et de redevabilité de la gestion des fonds mobilisés par la diaspora ;
- **Quels autres modèles de financement participatif faut-il promouvoir ?**
 - identifier et encourager des possibilités de financements participatifs (opérateurs de téléphonies mobiles)
 - créer une taxe au profit de l'éducation payable par les grandes entreprises ;
 - inciter les entreprises à financer l'éducation par le système de parrainage et/ou de cooptation des meilleurs apprenants de l'EFTP.
- **Comment mobiliser les ressources pour la mise en œuvre efficace de l'éducation en situation d'urgence ?**

- créer un fonds de l'ESU devant recevoir tous les financements dédiés à l'ESU ;
- mettre en place des mécanismes de gestion permettant une sécurisation des ressources mobilisées et facilitant l'exécution.

V. FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

• TRAVAUX DU GROUPE 1

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|--|---|--|---|----------------|---------------|----------------------------|--------------------|--|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| Bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord | | | | | | | | |
| Q1 | Quelles solutions aux engagements non encore réalisés ? Elargir le périmètre de la gratuité au préscolaire public à travers l'allègement des charges | Relire la loi d'orientation de l'éducation pour inclure le préscolaire dans la gratuité de l'éducation de base | X | X | | | MENAPLN (DAJC) | MENAPLN (DGEFG, DGEFTP) MESRSI, MFSNFAH, MJPEE, MATD |
| Q1 | Développer l'éducation préscolaire | Mettre en œuvre de façon diligente la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire (SNDAEP) | X | X | X | | MENAPLN (DGEFG) | DAF, DGESS, DRH, MINEFID, MATD, MFPTPS |
| Q1 | Réhabiliter les latrines défectueuses dans les établissements | poursuivre la mise en œuvre du plan de réhabilitation des infrastructures et impliquer les bénéficiaires et les communautés dans l'entretien des latrines. | X | X | X | | MENAPLN (DGESS) | DAF, MINEFID, MATD, Conseils/CT |
| Q1 | Poursuivre la construction dans un moyen terme d'un lycée scientifique avec internat dans chaque région | Recourir au financement innovant à travers le Partenariat Public-Privé avec la diaspora. | x | X | X | | MENAPLN (DGESS) | DAF, MINEFID, MAE |
| Q1 | Etendre progressivement la construction des internats (un internat en plus de celui des lycées scientifiques dans chaque province) pour les enfants démunis | RAS | | | | | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires | |
|----|---|---|---|----------------|---------------|--|---------------------------|---|---|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | | |
| Q1 | Réexaminer les procédures de production des manuels et prendre des dispositions pour que les manuels soient livrés dans les écoles au plus tard le 15 septembre de chaque année | Promouvoir l'expertise nationale en matière d'édition et de production des manuels scolaires | X | X | X | | PRIMATE | MENAPLN MCAT MCIA | |
| | | Exonérer les intrants des manuels scolaires de la taxe douanière | X | X | X | | MENAPLN (DAF) | MINEFID | |
| | | Faire une commande pluriannuelle des manuels scolaires | X | | X | | MENAPLN (DAMSSE) | CENAMAFA DAF MINEFID | |
| | | Allouer des moyens financiers conséquents sur les ressources propres de l'Etat pour la production, l'édition et l'acquisition des manuels scolaires | X | X | X | | MENAPLN (DAF) | MINEFID | |
| | | Instituer un cadre de concertation entre les acteurs de la chaîne de production des manuels scolaires (MENAPLN, MINEFID, secteur privée) | X | | | | Mettre en place un comité | MENAPLN (DGREIP) | DAMSSE CENAMAFA MINEFID, Secteur privé |
| | | Simplifier les procédures d'acquisition et de distribution des manuels scolaires | X | | | | Identifier | MENAPLN (DAF) | MINEFID, DAMSSE CENAMAFA |
| Q1 | Doter toutes les écoles préscolaires et primaires publiques en vivres pour quatre (4) mois en 2019, six (06) mois en 2020 et neuf (09) mois à partir de 2021. Toutefois, la gestion des vivres doit être améliorée à tous les niveaux pour éviter les déperditions. | -Promouvoir la cantine endogène ; | X | | X | -Faire un diagnostic - Sensibiliser les acteurs | MENAPLN (DAMSSE) | DGEFG, DGEFTP, DGENFM/Agriculture | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|---|---|---|----------------|---------------|---|--------------------|---|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| Q1 | Elargir le comité technique d'élaboration du plan de formation des agents du MENA aux organisations syndicales | mettre en place un comité d'élaboration du plan, en y intégrant tous les acteurs concernés | X | X | X | -Identifier les acteurs, -prendre un arrêté | MENAPLN (DRH) | DGEPFIC, DGEFG, DGEFTP, DGENF, DAJC |
| Q1 | Clôturer les domaines scolaires. | Utiliser de matériaux non définitifs tels que les haies vives, les pneus, les grillages et responsabiliser les communautés éducatives et les collectivités. | X | X | X | Elaborer un projet y relatif | MENAPLN (DGESS) | DGEFG, DGEFTP, DGENF, BCM MINEFID, M/Environnement PTF, ONG |
| Q1 | Assainir l'environnement scolaire (insalubrité, nuisances sonores, débits de boissons, prostitution, drogue...) | Vulgariser et appliquer la réglementation et les stratégies en matière d'assainissement de l'environnement scolaires ; | X | X | X | - Répertoire tous les textes -Relire au besoin pour adapter certains | MENAPLN (DAJC) | DGEFG, DGEFTP, DGENF, DCPM, PTF, MJ, MATD, MSECUC |
| Q1 | Poursuivre la déconcentration de la gestion des actes de carrière des agents | Engager une réflexion avec le ministère en charge de la fonction publique, le ministère en charge des finances en vue de poursuivre la déconcentration au niveau régional des actes de carrières relatifs aux arrêtés de titularisation, d'avancement et de bonification d'échelon suite à décoration ; | X | | | -doter les DR en professionnel en GRH et les former -Equiper ces structures en matériel de travail adéquat | MENAPLN (DRH) | DAJC, MFPTPS, MATD, MINEFID |
| | | Renforcer les effectifs des agents de la DRH et l'équiper conséquemment en matériel. | X | X | X | -Recruter et mettre à la disposition du MENAPLN | MENAPLN (DRH) | DAF, BCM, MFPTPS, MINEFID |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|--------------------------------|---|---|---|----------------|---------------|--|---|----------------------------|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| | | | | | | -Identifier et évaluer les besoins de la DRH | | |
| Q1 | Donner suite au dossier des personnels des ex-garderies populaires dans un délai d'un mois, à compter de la date de signature du présent protocole, pour un règlement définitif du problème | Accélérer le processus en cours pour un règlement définitif dudit dossier | X | | | | MENAPLN (DRH) MFPTPS, MFSNFAH, MINEFID | |
| Q2 | Quel est l'impact du trousseau pédagogique sur la qualité des apprentissages ? | Créer des bibliothèques pour les enseignants au niveau des établissements et des communes | X | X | X | | MENAPLN (DGEFFIC) DGEFG, DGEFTP, DGENF, DAMSSE, CENAMAFS | |
| Q3 | Quel est l'état des lieux du dialogue social avec les syndicats de l'éducation ? | Mettre en place un cadre formalisé de dialogue social entre le MENAPLN et les organisations syndicales du secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. | X | | | | MENAPLN (DRH) Cabinet, SG, DAJC | |
| Q4 | faut-il procéder à une évaluation de l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages ? | Commanditer une étude en vue d'évaluer l'impact des engagements tenus sur la motivation du personnel de l'éducation et sur la qualité des enseignements/apprentissages | | X | | | MENAPLN (DGEFFIC) DRH, DGREIP, DGEFG, DGEFTP, DGENF | |
| La question enseignante | | | | | | | | |
| | Quel type d'enseignants faut-il pour l'éducation de base et l'enseignement | Prendre en compte les exigences requises pour le modèle d'enseignants dans les critères de | x | x | x | Reformer les critères de recrutement | MENAPLN (DGREIP) | MRNAPLN (DGREIP ; DGEFFIC) |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|--|--|--|---|----------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| | secondaire au Burkina Faso ? | recrutements et de curricula pour leur formation. | | | | Reformer les curricula | | |
| | Quelle contribution de la communauté dans la valorisation de l'enseignant ? | Elaborer et vulgariser un guide d'accueil et d'intégration de l'enseignant dans la communauté | | X | | Atelier | DGEFG | DGEFTP, DGENF, DRH |
| | Quelle motivation pour un bon rendement des enseignants ? | Mettre en œuvre effectivement le protocole d'accord et le statut particulier ; | X | X | X | | Cabinet | MINEFID, MFPTPS |
| | | Impliquer les communautés dans le relèvement du prestige social de l'enseignant à travers son accueil et son intégration dans leur milieu de vie ; | X | X | X | | DGEFG | DGEFTP, DGENF, DRH |
| | | Reconnaitre les mérites des enseignants dévoués par des récompenses et des distinctions honorifiques en application des dispositions de la loi 081 | X | X | X | -Lettres, attestations | MENAPLN (DRH) | Cabinet, SG, Grande chancellerie |
| | | définition des modalités spécifiques pour la répartition des décorations attribuées au MENAPLN (instauration d'un quota pour les enseignants en classe | X | | | Prise d'arrêté pour définir quota | MENAPLN (DRH) | DGEFG, DGEFTP, DGENF, DGEFIC |
| Quel est l'état des lieux des sanctions aux manquements aux obligations professionnelles des enseignants ? | Sensibiliser et former les différents responsables de structures en matière disciplinaire. | X | X | X | Atelier de formation | MENAPLN (DRH) | DAJC, DGEFG, DGEFTP | |
| | Sanctionner les responsables complaisants. | X | X | X | Conseil de discipline | Cabinet | DRH | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|--|--|---|----------------|---------------|--|--------------------|--------------------------|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| | Quels outils ou instruments de sélection pour le recrutement du personnel enseignant ? | Veiller à ce que les spécialistes de l'évaluation soient dans la conception des QCM | X | X | X | Concertations | MENAPLN (DGEC) | DGEPFIC, DGREIP, MFPTPS |
| | | Réinstaurer les épreuves orales dans le recrutement des enseignants | X | X | X | Elaborer un projet de texte y relatif | MENAPLN (DRH) | DAJC MFPTPS |
| | Comment améliorer la pratique de l'expression des besoins en personnels enseignants | Améliorer le mécanisme d'expression des besoins en personnel par le respect rigoureux des principes de la GPEC | X | X | X | - Diagnostique en vue d'une vision systémique des emplois - Faire en pronostic sur les emplois qui vont évoluer | MENAPLN (DRH) | MFPTPS |
| | Quelle planification à adopter pour les recrutements ? | Elaborer le tableau prévisionnel des emplois et des effectifs ; | X | | | Elaborer le projet de TPEE, | MENAPLN (DRH) | MFPTPS DAF DGESS |
| | | Maitriser les effectifs du ministère | X | X | X | - Faire un billettage pour le ministère - Mise à jour du fichier du personnel | MENAPLN (DRH) | MFPTPS DAF DREPS DREPPNF |
| | Quel mécanisme de déploiement des | Perpétuer l'affectation systématique de couple lorsqu'un d'entre eux doit être affecté. | X | X | X | Les affectations pour convenance personnel | MENAPLN (DRH) | MFPTPS DAF DREPS DREPPNF |
| | | Faire en sorte que les enseignants affectés | X | X | | - Les affectations | MENAPLN (DRH) | DREPS DREPPNF |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|--|--|---|----------------|---------------|--|--|------------------------|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| | <p>enseignants adopter au regard des situations ci-après ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le rapprochement des couples ;</i> - <i>le personnel enseignant dans les zones à forts défis sécuritaires ;</i> - <i>le personnel enseignant souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc.</i> | dans les régions en proie à l'insécurité, puissent, pour ceux qui le souhaitent, être mutés après un maximum d'ancienneté qui ne dépasserait pas cinq (5) ans dans une autre région | | | | ns pour convenance personnel -Ne pas tenir compte de certains critères de l'arrêté 20217-0152 | DPEPS DPEPPF | |
| | | Permettre la reconversion de certains agents souffrant de pathologies diverses, de l'usure de l'activité, de l'âge, etc., comme animateurs de la vie scolaire pour couvrir les besoins sur le terrain à travers la prise d'un texte réglementaire spécifique | X | X | | Définir des critères, - la reconversion sur demande suivant les besoins | MENAPLN (DRH) DAF | |
| | | Entreprendre la sensibilisation auprès des agents malades et de leurs parents sur l'impérieuse nécessité de solliciter des congés de maladie ou une affectation pour raison de santé | X | X | X | | MENAPLN (DRH) DAF Conseil national de Santé DREPS DREPPNF DPEPS DPEPPF | |
| | | Mettre en place de cellules aux niveaux régional et central afin de statuer sur certains cas d'agents souffrant de problèmes divers | X | X | X | | MENAPLN (DRH) DREPS DREPPNF DPEPS DPEPPF | |
| | Quel est le contenu de la formation initiale des enseignants en vigueur dans le cadre | Attendre la sortie de quelques promotions pour effectuer une étude d'évaluation de | | | X | Commanditer une étude MENAPLN (DGEFFIC) | DRH, DGREIP, DGEFG, DGEFTP, | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|--|--|---|----------------|---------------|---|--------------------|---------------------------|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| | des réformes des curricula dans les ENEP et au niveau des enseignements post primaire et secondaire (fusion Institut des Sciences et de l'Ecole normale supérieure de Koudougou) ? | l'adaptation des curricula | | | | | | DGENF |
| | | Réfléchir sur l'homologation ou la reconnaissance de la formation initiale comme une formation universitaire, permettant ainsi aux enseignants au titre de la formation continue, d'approfondir leurs connaissances en poursuivant des cursus universitaires | | X | X | | MENAPL N (DGEPFIC) | MESRSI DGEFG DGEFTP DGENF |
| | | Prendre en compte la formation civique et militaire dans la formation initiale des personnels de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire | X | X | X | | MENAPL N (DGEPFIC) | MFPTPS SND MESRSI INFPE |
| | | Accélérer le processus d'adoption du code d'éthique et de déontologie des personnels enseignants et de procéder à l'actualisation des contenus enseignés dans les écoles de formation initiale des enseignants | X | X | | Elaborer un projet de code d'éthique et de déontologie des personnels enseignants | MENAPL N (DGEPFIC) | MFPTPS DGEFG DGEFTP DGENF |
| | Quelles solutions face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière de nombre de classes par animateur de la vie scolaire ? | Augmenter les effectifs de recrutement des animateurs de la vie scolaire | X | | | Précéder à l'évaluation des besoins | MENAPL N (DRH) | DGEPFIC |
| | | Procéder à la reconversion de certains enseignants qui n'arrivent plus à tenir les classes pour | X | X | | Définir des critères, - la reconversi | MENAPL N (DRH) | MFPTPS DGEFG DGEFTP DGENF |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation (court, moyen et long terme) | | | Modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|--|---|---|----------------|---------------|--------------------------------------|--------------------|------------------------|
| | | | moins d'1 an | moins de 3 ans | plus de 5 ans | | | |
| | | diverses raisons mais disposés à encadrer les élèves à travers la prise d'un texte réglementaire spécifique | | | | on sur demande suivant les besoins | | |
| | Quelles alternatives face à la difficulté d'appliquer certaines normes éducatives en matière d'effectifs d'élèves par classe ? | Construire suffisamment d'infrastructures scolaires pour répondre au besoin des populations | X | X | X | - Impliquer les communautés | MENAPLN (DGESS) | DAF MINEFID |
| | | Instaurer le système du double flux dans certaines localités dans la mesure du possible | X | X | | - Diagnostic, -Ciblage et progressif | MENAPLN (DGEFIC) | |
| | Comment améliorer le suivi et l'encadrement pédagogique des enseignants ? | Mettre en œuvre de manière diligente, les recommandations de la SIREP. | X | X | | | MENAPLN (DGEFIC) | DGEFG DGEFTP DGENF |
| | | Doter les sortants des écoles de formation d'un kit pédagogique minimum. | | X | X | | MENAPLN (DGEFIC) | DAMSSE CENAMAFA DGREIP |

• TRAVAUX DU GROUPE 2

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|---|--|---|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: plus de 5 ans | | | |
| Mise en œuvre des réformes curriculaire, des examens et concours scolaires : bilan et perspectives | | | | | | | | |
| 01 | Comment développer l'enseignement bilingue français et | - Elaboration d'un rapport de diagnostic de l'enseignement bilingue | X | | | - Etat des lieux de l'enseignement | - SP/PLN EC | - DGR EIP DGE FG - DGE FTP |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | langues nationales au regard des réticences de certains milieux et en l'absence de description de la majorité des langues nationales ? | <ul style="list-style-type: none"> - français/langues nationales⁴ - Elaboration d'un document de promotion de l'enseignement bilingue français/langues nationales - Sensibilisation des populations et des acteurs⁵ - Mise en œuvre des conclusions du document de promotion de l'enseignement bilingue français/langues nationales - Utilisation des langues nationales comme outils d'enseignement | X | X | | <ul style="list-style-type: none"> - nt bilingue français langues nationales - Propositions de nouveaux scénarii pour la mise en œuvre de l'enseignement bilingue - Poursuite de la description des langues - Adoption de curricula | | <ul style="list-style-type: none"> - DGE - NF - SP - SSA/P - INFP - E - ENS - DGE - C - DGE - PFIC - CNR - ST - UNI - VER - SITE - S - CNL |

⁴ Etablir un diagnostic des expériences passées et en cours sur l'enseignement bilingue.

⁵ Articuler la question à une politique volontariste pour renforcer le poids des langues nationales dans les politiques de développement, les activités socio-économiques (développement de l'environnement lettré). Exemple : introduction d'une épreuve de langue nationale aux tests de recrutement à la Fonction publique.

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|-----|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--|--------------------|---|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | | | | X | X | d'enseignements - Ecriture de manuels - Expérimentation - Evaluation - généralisation | | |
| 02. | Comment renforcer l'enseignement des TIC et l'utilisation du numérique comme médium d'enseignement ? | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un dispositif d'enseignement des TIC en classe ; - Conception de curricula des TIC - Formation des enseignants - Enseignement des TIC - utilisation des TIC dans l'enseignement - généralisation de l'utilisation et de l'enseignement des TIC | X | X | X | Relecture de la stratégie d'utilisation des TIC à l'école Capitalisation des expériences menées Acquisition du matériel Expérimentation Mise à l'échelle Evaluation | DGREIP | DGEPFIC DSI DGESS DGECC ST/ESU DGEFG DGEFTP DGRTE INFPE ENS MENPT G CIL |
| 03. | Comment renforcer et valoriser les activités de production | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de mise en œuvre des activités de production | X | | | Identification des activités à programmer | DGREIP | DGEFG DGEFTP DGENF |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|-----|---|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | (travail manuel, préparation aux métiers et à l'esprit d'entrepreneurat) ? | <ul style="list-style-type: none"> - au primaire et au post-primaire - Formation des enseignants - Mise en œuvre des activités - Généralisation de la mise en œuvre des activités | | X | | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration du dispositif Expérimentation Evaluation Acquisition du matériel spécifique Mise à l'échelle du dispositif | | <ul style="list-style-type: none"> DAMSS E DAF DMP DCMEF DGEPFIC INFPE ENSK DCPM DGRTE DAJC |
| 04. | Comment renouveler les manuels et assurer la production à bonne date et en nombre suffisant ? | <ul style="list-style-type: none"> - Adopter un plan de production triennal glissant de manuels - Elaboration d'un plan triennal glissant de production des manuels - Ecrire les nouveaux manuels - Mettre en œuvre le plan triennal glissant d'approvisionnement en manuels - Evaluer la mise en œuvre du plan triennal glissant | X | | | <ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une nouvelle politique du manuel scolaire pour tous les cycles Mise en œuvre de la nouvelle politique du manuel scolaire | DGREIP | <ul style="list-style-type: none"> DAMSS E CENAM AFS DAF DGESS DCMEF DMP DGEPFIC DGENF DGEFG DGEFTP PREFA Editeurs |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|-----|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| 05. | Quelle est l'opportunité du maintien de l'examen du certificat d'études primaires dans le contexte actuel de l'obligation scolaire de six à seize ans qui impose de facto la mise en œuvre du continuum éducatif ? | <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de l'étude sur la suppression du CEP - Elaboration du nouveau dispositif d'évaluation de fin du cycle - Campagne de sensibilisation sur la suppression du CEP - Mise en œuvre du nouveau dispositif - Evaluation du nouveau dispositif | X | | | Effectivité du continuum de l'enseignement de base | DGEC | DGREIP DGEPFIC DGESS DCPM DGEFG DGENF DGRTE DAJC MINEFID MATD |
| 06. | Quelle est l'opportunité du maintien du second tour à l'examen du BEPC au vu de l'étude qui indique une fourchette de rachat dans un examen à un tour permettant à la fois de rester fidèle à l'esprit de | <ul style="list-style-type: none"> Présentation du projet de suppression du second tour du BEPC Campagne de sensibilisation sur la nouvelle formule du BEPC à tour unique Relecture des textes sur l'organisation du BEPC | X | | | Adoption de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement de base | DGEC | DGREIP DGEPFIC DGEFG DAJC DCPM DGRTE SYNDICATS APE/AM E |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|-----|---|--|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | l'évaluation sans pénaliser des candidats ? | Mise en œuvre du nouveau dispositif Evaluation de la mise en œuvre du dispositif | X | | | | | |
| 07. | Quelle est la pertinence de l'épreuve traditionnelle de la dictée décriée par les didacticiens et abhorrée par les élèves ? | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un exposé des motifs sur l'épreuve de dictée : - Etat des lieux de l'épreuve de la dictée - Présentation des outils d'évaluation de l'orthographe - Proposition d'une nouvelle épreuve d'orthographe - formation des enseignants sur les méthodes d'évaluation de l'orthographe Campagne de sensibilisation - Information/sensibilisation des enseignants sur le nouveau dispositif | X X X X X X | | | Adoption de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement de base | DGEC | DGREIP DGEFG DGEFIC DGEFTP DCPM RTE DAJC |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|---|---|--|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | | d'évaluation en orthographe - Mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation de l'orthographe - Evaluation de la mise en œuvre du dispositif | X X | | | | | |
| 08. | Quelle est la pertinence des coefficients actuels dans les disciplines de l'enseignement post-primaire qui donnent l'allure d'une spécialisation dans ce cycle d'enseignement général ? | Réflexion sur les coefficients de l'enseignement post-primaire général Proposition des nouveaux coefficients au post-primaire Sensibilisation des acteurs Prise de nouveaux textes sur les coefficients applicables au BEPC Mise en œuvre des nouvelles dispositions Evaluation de la mise en œuvre des nouveaux coefficients | X X X X | | | Adoption de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement de base | DGEC | DGREIP DGEPIFC DCPM RTE DAJC |
| Perspectives de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels | | | | | | | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|-----|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| 01. | Quelles modalités pour la mise en œuvre de l'arrêté mutualisation des ressources pédagogiques des établissements (laboratoires, ateliers). | Echanges entre les acteurs concernés sur les mécanismes de mise en œuvre de la mutualisation Application de l'arrêté sur les mécanismes de mutualisation | X X | | | | DGEFTP | DAF DGESS DAJC MINEFI D MCIA MJPEJ Chambre de commerce Maison de l'entreprise Chambre des mines CNPB |
| 02. | Quelle stratégie de mutualisation des ressources pédagogiques des établissements (laboratoires, ateliers) ? | Créer un ministère holistique de l'Education et de la Formation | | | | concertations politiques | DGEFTP | DAF DGESS DAJC MINEFI D MCIA MJPEJ Chambre de commerce |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|-----|---|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|--------------------------------|---|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | | | | | | | | Maison de l'entreprise Chambre des mines CNPB |
| 03. | Comment accompagner les sortants de l'EFTP en exploitant les nouveaux outils d'aide à l'insertion professionnelle que sont les incubateurs d'entreprises, les Startup, les hôtels et pépinières d'entreprises ? | Etendre les missions des établissements d'EFTP à l'accompagnement à l'insertion professionnelle Mettre en place les structures d'accompagnement à l'insertion professionnelle | X | X | | Elaborer des textes d'accompagnement Mise en place des incubateurs Organisation des stages au profit des apprenants | DGEFTP | DGEFG DGGREIP DGEC DGENF DGESS |
| 04. | Quels itinéraires et quelles passerelles pour l'EFTP ? | Faire un état des lieux Echanger avec l'ensemble des acteurs Elaborer les textes y relatifs | X X | X X X | | Rencontres d'échange Atelier | DGEFTP DGENF DGFP /MJPEJ | DGESS DAF DCMEF PTF MINEFI D |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure porteuse | Structures partenaires |
|----|---|--|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------|--|
| | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | | |
| | | Mettre les textes élaborés en application Sensibiliser les acteurs | | X | | | | |
| 05 | Quelles projections pour les établissements polyvalents ? | Adopter le couplage des spécialités de l'EFTP à toutes les séries au secondaire général Adopter le principe de cohabitation EG/EFTP dans le même collège Organiser des rencontres d'échanges Définir le nouveau modèle Elaborer les textes Mettre en œuvre les textes | X X X X | | | Rencontres Ateliers | DGEFTP | DGEFG DGGREIP DGEC DGENF DGESS |
| | | | | X | | | | |

- **TRAVAUX DU GROUPE 3**

Gratuité de l'éducation au primaire et post-primaire : bilan et perspectives

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|--|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|---|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | Quelle réponse faut-il apporter aux pratiques de la gratuité qui se révèlent insoutenables pour les finances de l'Etat ? | Relire la Loi d'orientation de l'éducation pour préciser et compléter les dispositions relatives à la gratuité | Déterminer la contribution de chaque acteur dans la prise en charge de la gratuité. Elaborer un avant-projet de loi sur la base du consensus sur le contenu et la prise en charge. | X | | | MENAPLN | SGG-CM |
| | Quelles alternatives à la dotation conséquente des cantines scolaires en vivres ? | -Etablir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires ; -Mettre à la disposition des établissements, les vivres en période de soudure au cours de l'année scolaire ; -Mettre en place un mécanisme de contribution des parents d'élèves et des communautés à travers une collecte de vivres ou une production | -Elaborer des projets de textes qui encadrent la dotation des structures éducatives en vivres -Organiser une campagne de sensibilisation pour promouvoir les cantines endogènes | X | | | MENAPLN | MINEFID MATD AMBF ARBF COGES APE/AME |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|--|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|---|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | | communautaire au profit de l'école ; -Promouvoir les activités de production à l'école en vue d'améliorer l'alimentation scolaire. | | | | | | |
| | Quelles alternatives à la dotation de tous les élèves en fournitures et manuels scolaires ? | -Disponibiliser les manuels à temps afin de permettre aux parents de pouvoir en acquérir pour leurs enfants ; -établir une cartographie des zones, des écoles et des élèves prioritaires en vue d'une dotation en fonction de la vulnérabilité des bénéficiaires ; -établir l'ordre des priorités dans la distribution en fournitures et manuels scolaires ; -déterminer les critères d'éligibilité et la nature des dotations ; -définir une part contributive des parents d'élèves et des communautés pour l'acquisition et l'entretien des manuels scolaires; | -Elaborer des projets de textes qui encadrent la dotation des structures éducatives en intrants pédagogiques ; -Organiser une campagne de sensibilisation pour impliquer les parents dans pour l'acquisition et l'entretien des manuels scolaires . | X | | | MENAPLN | MINEFID MATD AMBF ARBF COGES APE/AME |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | | -reproduire et distribuer les manuels scolaires par le mécanisme partenariat public-privé (PPP). | | | | | | |
| | Comment réduire les coûts d'acquisition des manuels scolaires | Equiper et outiller les imprimeries du MENAPLN pour permettre la production à l'interne des manuels scolaires en qualité et en quantité suffisante ; Accorder des dérogations douanières pour les commandes d'intrants pour l'impression des manuels scolaires ; - Prévoir des commandes pluriannuelles de manuels scolaires | -relire les textes organisant les marchés publics ; Adopter les textes qui accordent les dérogations | | X | | MENAPLN | MINEFID MICA Les imprimeurs |
| | Comment réduire les charges de vacation liées au déficit d'enseignants au post primaire ? | Recruter selon les besoins et poursuivre la politique de redéploiement | Etude d'évaluation sur les besoins en enseignants par région Relire les textes relatifs aux affectations pour mieux encadrer le mouvement du personnel | X | | | MENAPLN | MINEFID MFPTPS |
| | Comment étendre la | Prendre en compte dans la | Relire la loi en élargissant la | X | | | MENAPLN | SGG-CM |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|---|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | gratuité au préscolaire et au secondaire ? | nouvelle loi le préscolaire et le secondaire dans la gratuité de l'éducation | gratuité au préscolaire et au secondaire | | | | | |
| | Comment augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement de base pour rendre effective la gratuité ? | En plus de la procédure actuelle, mettre en place une méthode non classique de réalisation des infrastructures éducatives avec l'implication des communautés par l'apport de la main d'œuvre et des agrégats. | Instaurer des procédures spéciales pour la méthode non classique de réalisation des infrastructures Organiser les communautés en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour la construction des infrastructures | | X | | MENAPLN MINEFID | MUHV |

THEME 2: Bilan du transfert des ressources aux collectivités, des conventions avec les ONG et Associations, des subventions et perspectives

2.1. Le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|--|--|---|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| Au niveau des infrastructures scolaires | | | | | | | | |
| | Comment réaliser des infrastructures de qualité à un coût raisonnable à travers les transferts ? | Réviser et harmoniser les coûts et les plans types des infrastructures scolaires en fonction des spécificités des régions (climat, type de sol) | Actualiser les normes de réalisation d'infrastructures éducatives | | X | | MENAPLN | MUHV |
| | Comment améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprise de construction et le bureau de contrôle) ? | Engager avec l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) un dialogue pour améliorer les procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires (entreprise de construction et le bureau de contrôle) | Mettre en place un cadre de concertation en vue d'adopter des textes spécifiques d'amélioration des procédures de passation des marchés et de sélection des prestataires | X | | | MENAPLN | ARCOP MINEFID |
| Au niveau des cantines scolaires | | | | | | | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|--|---|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | Quels mécanismes de contrôle de prix, de suivi-contrôle et d'appui-conseils dans le transfert des ressources pour l'acquisition et la gestion des vivres faut-il mettre en place ? | Créer et rendre opérationnelle des mécanismes de suivi-contrôle et d'appui-conseils au sein des structures techniques du MENAPLN Mettre fin à la procédure de passation de marché par convention | Organiser des missions terrain de suivi-contrôle Mettre en place des comités de veille citoyenne Relire l'arrêté 2017-142/MINEFID/CAB portant complément des prestations spécifiques définies par l'arrêté 2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables. Organiser une opération « mains propres » dans la gestion des fonds transférés Instaurer un audit annuel des fonds transférés | X | | | MENAPLN | MINEFID AMBF ARBF |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|---|---|---|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | Comment assurer une expertise de qualité et dans les meilleurs délais ? | En plus du Laboratoire National de Santé Publique, étendre l'analyse des vivres à d'autres laboratoires reconnus pour réduire les délais d'obtention des résultats; | Relire l'Arrêté 2018-486 MINEFID/CAB du 16 novembre 2018 portant adoption des spécifications techniques des produits alimentaires objet de marché public. | X | | | MINEFID MENAPLN | ARCOP |
| | Comment assurer régulièrement la mise à disposition des vivres, au profit des bénéficiaires ? | Renforcer les capacités des acteurs des communes pour assurer régulièrement la mise à disposition des vivres au profit des bénéficiaires ; | Former le personnel existant et mettre à la disposition des communes du personnel qualifié | X | | | MENAPLN | MATD AMBF ARBF ARCOP |
| Au niveau des fournitures et manuels scolaires | | | | | | | | |
| | Quels mécanismes de contrôle de prix, de suivi-contrôle et d'appui-conseils | Créer et rendre opérationnelle des mécanismes de suivi-contrôle et d'appui-conseils au sein des | Organiser des missions terrain de suivi-contrôle Mettre en place des comités de veille citoyenne | X | | | MENAPLN | MINEFID AMBF ARBF |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|--|--|--|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | <p>dans le transfert des ressources pour l'acquisition et la gestion des fournitures et des manuels scolaires de qualité faut-il mettre en place ?</p> | <p>structures techniques du MENAPLN</p> <p>Mettre fin à la procédure de passation de marché par convention</p> | <p>Relire l'arrêté 2017-142/MINEFID/CAB portant complément des prestations spécifiques définies par l'arrêté 2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables.</p> <p>Organiser une opération « mains propres » dans la gestion des fonds transférés</p> <p>Instaurer un audit annuel des fonds transférés</p> | | | | | |
| | <p>Comment assurer régulièrement la mise à disposition des fournitures et des</p> | <p>Renforcer les capacités des acteurs des communes pour assurer régulièrement la mise à disposition des</p> | <p>Former le personnel existant et mettre à la disposition des communes du personnel qualifié</p> | X | | | MENAPLN | MATD AMBF ARBF ARCOP |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|--|---|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | Court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | manuels scolaires de qualité au profit des bénéficiaires ? | vivres, des fournitures et des manuels scolaires de qualité au profit des bénéficiaires ; | | | | | | |

2.2. Les conventions signées avec les ONG et associations

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|--|--|---|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | Court terme : moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme : dans les 5 ans | | |
| | Quel mécanisme mettre en œuvre pour obliger les ONG et associations à se soumettre aux contrôles du MENAPLN ? | Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de l'intervention des ONG et Associations Relire les conventions en introduisant des clauses contraignantes pour le respect des engagements contractuels | Définir les objectifs, les indicateurs de performance, les grilles d'évaluation et analyser les données recueillies Organiser un atelier de relecture et de validation des conventions | x | | | MENAPLN | ONG et Associations |
| | Comment instaurer une contribution adossée au montant du financement des bailleurs pour le suivi des interventions des ONG et associations ? | Dans la rédaction des conventions, négocier un pourcentage destiné à soutenir le MENAPLN pour le suivi des ONG et Associations | Engager la sensibilisation dans le cadre de la rencontre annuelle MENAPLN et les ONG et Associations | | X | | MENAPLN | ONG et Associations |

2. 3 Les subventions accordées et des frais de scolarité payés

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|--|---|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|--|
| | | | | Court terme : moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme : dans les 5 ans | | |
| | Quel mécanisme mettre en place pour uniformiser les différents frais de scolarité ? | Relire les conventions en vue d'harmoniser les frais de scolarité des élèves affectés | Ouvrir la discussion avec les faitières afin d'uniformiser les frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements conventionnés | X | | | MENAPLN | MINEFID UNEPL UNESC FAIB FEME AESEB |
| | Comment outiller les acteurs pour une transmission des pièces justificatives de qualité et à bonne date à la DAF du MENAPLN ? | Elaborer un texte réglementant les relations entre le MENAPLN, les faitières et les établissements conventionnés Prévoir dans les conventions des clauses contraignantes de transmission de l'ensemble des dossiers | | | | | | |

TRAVAUX DU GROUPE 4

MECANISME DE RESILIENCE DU SYSTEME EDUCATIF FACEAUX CRISE, MECANISMES DE PREVENTION ET DE RESOLUTION DES CRISES ET DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure(s) porteuse(s) | Structure(s) partenaire(s) | Observations |
|----|--|---|--|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------|
| | | | | court terme : moins d'1 an | Moyen terme : moins de 3 ans | Long terme : dans les 5 ans | | | |
| 5 | <i>Comment améliorer la prise en charge des élèves déplacés internes ?</i> | Echanger avec les parents et les élèves pour diagnostiquer la situation et convenir de solutions endogènes les impliquant ; | - Concertations | x | x | | MEN APLN | MATD | |
| | | | -Prise de textes (conventions) | | | | | MINEFID | |
| | | | -Plan de réponse | | | | | MFSNFAH | |
| | | | - renforcement des capacités des enseignants qui ont à faire à des enfants traumatisés et à de larges effectifs. | | | | | MIN. Santé | |
| | | | | | | | | ONG/ASSOCIATIONS | |
| | | | | | | | | COMMUNAUTES | |
| | | Installer autant que possible les sites d'accueil pas loin des écoles existantes. | Etude du milieu | x | x | | MFS NFAH | MENAPLN | |
| | MINEFID | | | | | | | | |
| | MATD | | | | | | | | |
| | MD | | | | | | | | |
| | MS | | | | | | | | |
| | | | | | | | | ONG/ASSOCIATIONS | |

| | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|----------|--|------------------|
| | | | | | | | | COMMUNAUTES | |
| 6 | <i>Comment renforcer le dispositif d'enseignement à distance ?</i> | Evaluer le dispositif existant | Evaluation Participative | x | | | MEN APLN | MESRSI MENPTD ONG/ASSOCIATIONS ARCEP (téléphonies mobiles) ONI COMMUNAUTES | |
| | | Evaluer les besoins pour une mise à l'échelle ; | Etude | x | x | x | MEN APLN | MINEFID MESRSI ONG/ASSOCIATIONS ARCEP (téléphonies mobiles) ONI COMMUNAUTES | |
| | | Renforcer les capacités des enseignants | - Formations en cascades - Acquisition des équipements | x | x | x | MEN APLN | MINEFID MENPTD | |
| | 7 | <i>Comment mettre fin aux crises/violences dans les établissements et assurer un meilleur dialogue social ?</i> | Instaurer un espace permanent de dialogue entre les acteurs | Prise de textes instituant des concertations périodiques entre acteurs au niveau école, commune, province, région, national | x | | | MEN APLN | ONG/ASSOCIATIONS |
| | | | | -mise en œuvre de l'approche Café | | | | | COMMUNAUTES |

| | de l'éducation dans les établissements, | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|-------------------------|--|
| | -mise en œuvre de l'approche systémique dans les établissements ; | | | | | ELEVES | |
| | | | | | | PERSONNEL ADMINISTRATIF | |
| | | | | | | ENSEIGNANTS | |
| Mettre l'accent sur l'éducation civique et morale au sein des établissements d'enseignement du primaire et surtout du post-primaire et du secondaire. | Renforcement des capacités des enseignants | X | X | x | | | |
| Élaborer et diffuser auprès des acteurs et partenaires de l'éducation un code d'éthique et de bonne conduite | Prise de textes | X | X | x | | | |
| Célébrer chaque année une journée de la non-violence à l'école à l'occasion de la semaine nationale de la citoyenneté | Instituer les journées de la non-violence à l'école | X | X | x | | | |
| Appliquer les dispositions juridiques relatives aux actes de violences en milieu scolaire | Application des textes juridiques | X | X | x | | | |
| Organiser des séances de sensibilisation (conférences, théâtre, film, spots dans les médias...) en matière de lutte contre les formes de violences en milieu scolaire | Application des textes | X | X | x | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|-------------|---|--|
| | | Créer au sein des établissements des comités de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire | Application des textes | | | | | | |
| | | Vulgariser les clubs « Den Kan » et les EQAME | Généralisation des approches « Den Kan » et « EQAME » dans les établissements | X | x | x | MEN APLN | ONG/ASSOCIATIONS COMMUNAUTÉS | |
| | | Développer les activités culturelles et sportives ; | Formations | X | | | MEN APLN | MC ONG/ASSOCIATIONS | |
| 8 | <i>Comment rouvrir en écoles franco-arabes les écoles classiques fermées ?</i> | Instaurer un dialogue avec les communautés concernées pour déterminer leurs attentes et le type d'école souhaité en privilégiant l'approche systémique qui consiste à mobiliser les acteurs pour s'attaquer aux causes profondes plutôt qu'aux symptômes de l'école ; | Evaluation participative | x | | | MEN APLN | ONG/ASSOCIATIONS | |
| | | Prendre en compte les orientations des communautés en préservant la laïcité de l'école. | Concertation | x | | | MEN APLN | ONG/ASSOCIATIONS | |
| 9 | <i>Quelles stratégies pour lutter efficacement contre les crises, la violence et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire ?</i> | Mettre en œuvre la stratégie nationale d'Education en Situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024 | Mise en œuvre du plan d'action élaboré | X | X | X | MEN APLN | MINEFID MASSN MATD Mi-Défense Mi-Sécurité ONG/ASSOCIATIONS | |
| | | Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SNL-DTV). | Mise en œuvre du plan d'action élaboré | X | X | X | MEN APLN | Min. Santé Mi-Sécurité ONG/ASSOCIATIONS | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|---|---|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | court terme : moins d'1 an | Moyen terme : moins de 3 ans | Long terme : dans les 5 ans | | |
| 10 | Comment sécuriser les domaines scolaires et les sites de réalisation d'infrastructures éducatives ? | Engager la sécurisation des domaines scolaires existants, aussi bien ceux occupés que ceux affectés à l'éducation | Délimiter les domaines scolaires Etablir la liste des structures éducatives ne disposant pas de titre de propriété Engager un plaidoyer auprès des autorités communales, le MUHV et le MINEFI D pour accompagner le MENAPLN dans la sécurisation foncière Entamer le processus d'établissement | X | | | MUHV | MENAPLN |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--------------|----------------|
| | | des titres fonciers | | | | | |
| | Revoir le dispositif d'affectation des réserves administratives prévues pour l'éducation | Mener des concertations avec les autorités communales Prévoir un nombre minimal de domaines à réserver à l'éducation en cas d'opération de lotissement | X | | | MAT D | |
| | Sensibiliser les premiers responsables des communes à prioriser les besoins en matière d'éducation dans leurs plans de lotissement ou de cessions de terre aux propriétaires immobiliers | Mener des concertations avec les autorités communales et les sociétés immobilières Impliquer les structures déconcentrées dans l'élaboration des plans de lotissement | X | | | MAT D | MENAPLN |

| | | | | | | | | |
|--------|---|---|--|---|---|---|-------------|-------------------------------------|
| 1 1 | Comment disposer d'infrastructures scolaires de qualité ? | Inclure une garantie décennale dans les contrats de construction ; | Intégrer la garantie décennale dans les dossiers d'appel à concurrence et dans les contrats de travaux Revoir les coûts de construction en fonction de la prise en compte de cette garantie | X | X | | MEN APLN | MINEFID, MOD et entrepreneurs |
| | | Obliger tous les intervenants dans le domaine des réalisations des infrastructures à respecter les plans et les normes adoptées par le MENAPLN. | Faire les réceptions effectives des étapes cruciales de constructions faire des visites de chantier pour s'assurer de la présence des ouvriers qualifiés sur les chantiers | X | X | X | MEN APLN | MINEFID, MOD et entrepreneurs |
| | | Mettre en place un système de supervision-contrôle de proximité ; | Elaborer un dispositif de suivi des infrastructures Former les | X | X | | MEN APLN | MUHV |

| | | | | | | | | |
|--------|---|--|---|---|---|---|-------------|--|
| | | personnes chargées du suivi citoyen Prévoir des sorties de supervision des structures déconcentrées | | | | | | |
| 1 2 | Quel rôle de la communauté éducative dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives ? | Organiser les communautés bénéficiaires pour le suivi citoyen de la réalisation des infrastructures éducatives ; | Produire les modules de formation Mener les concertations avec les bénéficiaires et les autres acteurs impliqués dans la réalisation des infrastructures | X | X | X | MEN APLN | MUHV, autorités communales, Communauté |
| | | Impliquer les techniciens du MUHV dans le suivi des constructions ; | Méner des échanges avec le MUHV pour arrêter de commun accord le contenu du suivi Disponibiliser le contenu aux bénéficiaires | X | | | MEN APLN | MUHV |

| | | | | | | | | | |
|--------|--|--|--|---|---|---|---------------------|--|--|
| 1 3 | Comment faire respecter la carte éducative? | Mettre fin à la réalisation des infrastructures éducatives sans autorisation | Vulgariser les textes sur les demande d'autorisation de construire Sensibiliser les acteurs sur les critères de distance, de relief et d'effectifs pour l'accord de toute autorisation d'ouverture prendre une circulaire pour inviter les acteurs à plus de sincérité dans les données communiquées lors de la journée de validation des sites | X | X | X | MEN APLN | Autorités communales, partenaires | |
|--------|--|--|--|---|---|---|---------------------|--|--|

| | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|-------------|--|--|
| | Minimiser les changements de sites après travaux de validation des sites | Méner des concertations avec les maires Exiger une délibération du conseil municipal en cas de changement de site requérir un avis motivé des responsables des structures déconcentrées en cas de changement de site. | X | X | | MEN APLN | MATD, Communautés | |
| | Sensibiliser les acteurs sur les dispositions prévues par les normes éducatives en matière de choix de sites d'implantation | Vulgariser le document sur les normes éducatives sensibiliser tous les acteurs (autorités communales, projet et programme, partenaires) sur le choix des sites d'implantation proposer | X | | | MEN APLN | MUHV, autorités communales, Communauté | |

| | | | | | | | | |
|--------|--|---|---|---|---|---|-------------|----------------------|
| | | une note de rappel sur la nécessité de la participation effective des maires lors de la journée provinciale de validation des sites | | | | | | |
| 1 4 | Quelle contribution des communautés dans l'éducation ? | sensibiliser les communautés sur leur rôle à l'édification d'une école de qualité au Burkina | Produire des modules de formations Instruire les responsables déconcentrés pour les sensibilisations Faire des concertations avec les leaders d'opinion | X | X | X | MEN APLN | MATD, Communautés |
| | | Sensibiliser les communautés sur leur rôle dans le développement local | produire des modules de formations instruire les responsables déconcentrés Faire des concertations avec les leaders | X | X | X | MEN APLN | MATD, Communautés |

| | | | | | | | |
|--------|---|---|--|---|--|-------------|----------------------------------|
| | | d'opinion superviser l'activité instruire les responsables déconcentrés | | | | | |
| 1 5 | Quel rôle des communautés à la base (COGES) dans l'organisation et la gestion des établissements scolaires ? | Former les COGES à la gestion des projets écoles ; | Relire les textes règlementant les COGES Elaborer des modules de formation Administrer la formation Faire un suivi/supervision des actions des COGES | X | | MEN APLN | Autorités communales, Communauté |
| | | déterminer la nature de la collaboration entre les COGES, les APE et les AME et l'administration scolaire ? | Mener une réflexion sur les modalités de collaboration entre les APE/AME et les COGES Rencontre de concertation entre les APE/AME et les COGES Prendre un acte | X | | MEN APLN | Autorités communales, Communauté |

| | | | | | | | | |
|----|---|--|---|---|---|---|-------------|--|
| | | prenant en compte les modalités de collaboration entre APE/AM E et les COGES | | | | | | |
| 16 | Quel rôle de la communauté éducative dans le suivi des réalisations et la gestion des structures éducatives ? | Organiser les communautés bénéficiaires pour le suivi citoyen de la réalisation des infrastructures éducatives ; | Produire les modules de formation Mener les concertations avec les bénéficiaires et les autres acteurs impliqués dans la réalisation des infrastructures | X | X | X | MEN APLN | MUHV, autorités communales, Communauté |
| | | Impliquer les techniciens du MUHV dans le suivi des constructions ; | Mener des échanges avec le MUHV pour arrêter de commun accord le contenu du suivi Disponibiliser le contenu aux bénéficiaires | X | | | MEN APLN | MUHV |

| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|----------|--|----------------------------|---------------------------------|--|
| <p>Comment améliorer l'allocation et la gestion des ressources financières mises à disposition des structures éducatives ?</p> | <p>Allouer des frais de fonctionnement conséquent aux structures éducatives ;</p> | <p>Evaluer les besoins des établissements Rendre effectif les fonds destinés à l'appui aux établissements Acquérir un logiciel de gestion des fonds Former les gestionnaires sur la gestion des fonds</p> | <p>X</p> | | | <p>MEN APLN</p> | <p>MINEFID</p> | |
| <p>Comment disposer d'une carte scolaire biométrique des élèves ?</p> | <p>Instituer la carte biométrique des élèves</p> | <p>Communiquer autour des enjeux du projet pour susciter l'adhésion des acteurs ; Opérationnaliser la phase pilote de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la producti</p> | <p>X</p> | <p>X</p> | | <p>MEN APLN</p> | <p>MATD, APE/AME</p> | |

| | | | | | | | | |
|--------|--|--|--|---|---|--|-----------------|----------------|
| | | on des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ; Tenir un atelier bilan de la phase pilote ; Généraliser la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina ; Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du projet. | | | | | | |
| 1 9 | Comment améliorer la gestion des ressources | Doter la DRH/MENAPLN de ressources suffisantes | Mise à disposition de ressources humaines, matérielles | X | X | | MEN APLN | MINEFID |

| | | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|---------------------|----------------|
| humaine s au MENAP LN ? | | es et financière s suffisant es à la DRH/M ENAPL N | | | | | |
| | Déconcentrer le traitement des dossiers de carrière | Etablir la liste des actes à déconcentrer Prendre un acte juridique sur les actes à déconcentrer Opérationnaliser le traitement déconcentré des actes de carrières | X | | | MFP TPS | MENAPLN |
| | Renforcer le mécanisme de la maîtrise des effectifs | Elaborer un dispositif de suivi du personnel Acquérir un logiciel de suivi des effectifs Former les acteurs concernés Mettre à jour le logiciel | X | | | MEN APLN | MFPTPS |

| | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|---------------------|---------------------------|
| | | Acquérir un logiciel de suivi des heures supplémentaires et de vacation Former les acteurs à l'utilisation du logiciel Mettre à jour le logiciel | | X | | MEN APLN | |
| 20 Le recrutement régionalisé du personnel enseignant peut-il être une solution à son déploiement ? | Mener une réflexion sur le recrutement régionalisé des enseignants | Initier des concertations avec le MFPTPS sur la possibilité du recrutement régionalisé Proposer un document cadre sur la question Prendre un acte juridique pour institutionnaliser le recrutement | | X | | MEN APLN | MFPTPS, MATD |
| | Proposer un mécanisme pour un recrutement par chaque gouverneur. | Organiser des échanges avec les gouverneurs et les acteurs déconcentrés | | X | | MFP TPS | MENAPLN , MATD |

| | | | | | | | | |
|----|---|---|--|--|---|--|---------------------|-------------------------------------|
| | | | très élaborer un mécanisme de recrutement | | | | | |
| 21 | Faut-il institutionaliser le port de la tenue scolaire ? | Instituer le port obligatoire de la tenue scolaire du préscolaire au secondaire | Faire une étude de faisabilité prendre un acte instituant le port de tenue scolaire Sensibiliser la communauté éducative | | X | | MEN APLN | MATD, APE/AME, COGES |

THEME : MECANISME D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|--|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| 01 | Quel mécanisme pour une meilleure gestion des élèves affectés dans les établissements privés ? | Renforcer le suivi-contrôle des élèves affectés et le suivi du respect des cahiers des charges à travers la mise en place d'un mécanisme de suivi-contrôle. Payer à bonne date les frais de scolarité des | Organiser des missions de participation aux sessions d'affectation des élèves admis aux concours scolaires. | X | X | X | MENA PLN | |
| | | | Organiser des missions de suivi-contrôle de la présence effective des élèves affectés dans les établissements privés. | X | X | X | | |
| | | | Organiser des missions de suivi-contrôle du respect des cahiers des charges. | X | X | X | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteur | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------|----------------------------|
| | | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | | élèves affectés aux établissements conventionnés | Relire les conventions d'éducation pour les conformément à l'arrêté n°2020-223/MENAPLN/SG du 09 août 2020 portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés d'enseignement secondaire. | X | X | X | | |
| 02 | Quel dispositif pour une application effective des sanctions à l'encontre des établissements privés défaillants et/ou fautifs ? | Sanctionner effectivement les établissements fautifs et/ou en situation irrégulière. | Notifier les griefs constatés aux promoteurs ; | X | X | X | MENA PLN | |
| | | | Mettre en application l'arrêté conjoint 2019-402/MINEFID/MENAPLN du 15/10/2019 et vérifier le respect des dispositions des cahiers des charges. | X | X | X | | |
| | | Veiller au respect des termes des différentes conventions. | Tenir effectivement et régulièrement les sessions des commissions techniques de suivi des conventions. | X | X | X | | |
| | | Acquérir un logiciel de gestion des établissements privés. | Définir les caractéristiques techniques du logiciel de gestion. | | X | | | |
| | | | Prendre attache avec un concepteur de logiciel. | | X | | | |
| | | Mettre à la disposition des structures en charge du suivi-contrôle des | Créer une ligne budgétaire spéciale pour le suivi-contrôle des établissements d'enseignement privés. | X | X | X | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteur se | Structure(s) partenai re(s) |
|----|---|---|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | | établissements privés de moyens conséquents pour des sorties régulières de contrôle et de sensibilisation. | Doter la DEP de moyens roulants conséquents (motos et véhicules). | X | X | X | | |
| 03 | Comment accompagner les établissements privés d'enseignement franco-arabe ? | Mettre en place un système d'organisation d'examens nationaux uniques par l'Etat pour tous les établissements privés d'enseignement franco-arabe. Elaborer des programmes nationaux à soumettre à tous les établissements franco-arabes. | Mettre en place un comité de réflexion. | X | | | MENA PLN | |
| | | | Sensibiliser les différents courants musulmans sur la nécessité d'harmoniser les programmes d'enseignement et d'uniformiser l'organisation des examens scolaires. | X | X | | | |
| | | | Instruire la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC) d'organiser les examens scolaires franco-arabes | X | X | | | |
| | | | Elaborer les textes relatifs à l'organisation des certifications délivrées aux élèves franco-arabes. | X | X | | | |
| 04 | Quel mécanisme de suivi/encadrement administratif et pédagogique pour un | Renforcer le dispositif institutionnel et juridique de l'enseignement au privé. | Relire le décret n°2010-386/PRES/PM/MESSRS/MEB A/MASSN du 29 juillet 2010 portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso. | X | X | X | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteur se | Structure(s) partenai re(s) |
|----|--|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | enseignement de qualité dans les établissements privés ? | <p>Renforcer le dispositif de suivi/encadrement administratif et pédagogique dans les établissements privés.</p> <p>Doter la direction de l'enseignement privé (DEP) et les directions déconcentrées en moyens matériels et financiers pour faciliter leurs sorties de suivi-contrôle sur le terrain.</p> <p>Elaborer un cahier des charges afin de réglementer les ouvertures d'internats dans les établissements privés.</p> | Prendre en compte les enseignants des établissements privés lors des sessions de formation pédagogique dans les mêmes conditions que ceux du public | X | | | MENA PLN | |
| 05 | Quel statut pour mieux encadrer juridiquement les entreprises éducatives ? | Proposer une loi sur l'enseignement au privé. | Instruire la DAJC pour le processus de prise de Loi sur l'enseignement privé | | | X | MENA PLN | |
| 06 | Comment réglementer les cours d'appuis payants organisés par des | Autoriser cette pratique sous réserve que ces cours soient payés par les promoteurs. | Prendre une circulaire pour rappeler les attributions des enseignants. | X | X | X | MENA PLN | |
| | | | Procéder à des contrôles sur le terrain. | X | X | X | | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Modalités de mise en œuvre | Période de réalisation | | | Structure porteuse | Structure(s) partenaire(s) |
|----|---|--|---|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | court terme: moins d'1 an | Moyen terme: moins de 3 ans | Long terme: dans les 5 ans | | |
| | enseignants au profit de leurs propres élèves ? | | Prévoir des sanctions visant les éventuels contrevenants. | X | X | X | | |
| 07 | Comment amener les enseignants du public, promoteurs d'établissements privés à remplir convenablement leurs obligations vis-à-vis de leurs établissements d'affectation ? | Mettre en application les textes régissant la vacation dans les établissements privés. Procéder à des contrôles pour s'assurer du respect des dispositions des cahiers des charges en matière d'emploi des enseignants vacataires (articles 70, 71 et 72 du cahier des charges des établissements privés d'enseignement post primaire et secondaire). | Interpeller les promoteurs privés sur les modalités d'emploi des enseignants vacataires. | X | X | X | MENA PLN | |
| | | | Interpeller les directeurs provinciaux et régionaux sur leurs rôles dans l'emploi des enseignants vacataires issus du public. | X | X | X | | |

TRAVAUX DU GROUPE 5

Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|---|---|------------------------|--------------------|-----------------|--|--|---|--|
| | | | CT: mois d'1 an | MT : mois de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| 1 | Comment réorienter l'ENF pour une meilleure employabilité des jeunes ? | Revoir les programmes de formation et y prioriser la formation aux métiers en mettant l'accent sur les métiers porteurs et émergents (plomberie, carrelage étanchéité, solaire, etc.). | | X | | Relire les curricula Prendre un acte accordant la priorité à la formation aux métiers dans l'ENF | MENAP LN (DGREIP) | MENAPLN (DGENF) FONAEF | La mise en œuvre des propositions sera faite de manière progressive en commençant dès la 1 ^{ère} année. |
| | | Renforcer les capacités des formateurs pour leur permettre d'assurer efficacement cette formation et équiper les centres en ateliers et en matériels pour l'apprentissage de ces métiers. | | | X | Organiser des sessions de renforcement de capacités des formateurs. Construire et équiper les ateliers en matériels | MENAP LN (DGENF) MENAP LN (DGESE) | MENAPLN (DRH) FONAEF MJPEE MENAPLN (DAF, DMP, DGENF) | |
| 2 | Quelles stratégies pour l'accompagnement des formés (kit, accompagnement technique, | Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement et de suivi des formés (Kits d'installation | | X | | Conception et mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement des formés | MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DGREIP) FONAEF MJPEE MENAPLN (DGENF) FONAEF | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|--|---|------------------------|--------------------|-----------------|--|--|---------------------------------------|----------------------------|
| | | | CT: mois d'1 an | MT : mois de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | suivi post-formation) ? | , mise en réseau pour accéder aux crédits et aux financements , développement d'outils de suivi de la post formation, développement d'une base de données de la post formation, etc.) | | | | Budgétisation de la stratégie Suivi de la post-formation | MENAP LN (DGESS) MENAP LN (DGENF et structures déconcentrées du MENAP LN) | FONAENF MATD (collectivités) MJPEE | |
| 3 | Dans la dynamique du « faire-faire », quel mécanisme mettre en place pour un meilleur suivi-contrôle des campagnes | Un acte administratif consacrant le faire-faire comme stratégie de gestion de l'ENF doit être pris. | X | | | Adopter un arrêté | MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DAJC) | |
| | | Etude ou évaluation de la stratégie du faire-faire | X | | | Mener une étude ou une évaluation de la stratégie du faire-faire | MENAP LN (DGENF) | FONAENF | |
| | | Préciser dans les contrats l'obligation aux opérateurs de rendre compte de | X | | | Préciser dans le contrat l'obligation de rendre compte aux structures : -FONAENF | MENAP LN (DGENF) | FONAENF | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|----------------------|--|------------------------|--------------------|-----------------|--|------------------------------------|--|----------------------------|
| | | | CT: mois d'1 an | MT : mois de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | d'alphabétisation ? | l'exécution physique et financière des campagnes aussi bien à l'administration centrale et déconcentrée qu'au FONAEF | | | | -MENAPLN | | | |
| | | Justifier à temps les fonds précédemment mis à disposition pour pouvoir bénéficier des débloques de fonds dans les meilleurs délais. | X | | | Rendre disponible les pièces justificatives liées aux ressources précédemment débloquées pour la délivrance des rapports de vérification dans les meilleurs délais | MENAPLN (Structures déconcentrées) | MENAPLN (DGENF, DAF, DCMEF, Cellule Ordonnance ment) | |
| | | Œuvrer à renforcer les capacités des acteurs de suivi-contrôle | | X | | Organiser des sessions de renforcement de capacités | MENAPLN (DGENF) | FONAEF | |
| | | Rendre plus opérationnel le dispositif en précisant les rôles des | | X | | Prendre un arrêté ministériel pour préciser les | MENAPLN (DGENF) | MENAPLN (DAJC) | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|---|--|------------------------|--------------------|-----------------|--|--|---|----------------------------|
| | | | CT: mois d'1 an | MT : mois de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | différents acteurs à tous les niveaux et assurer le suivi avec plus de rigueur. | | | | attributions de chaque structure dans le suivi-contrôle de la campagne | | | |
| 4 | Comment éviter les conflits et le laxisme sur le terrain ? | Relire les textes régissant l'ENF, Renforcer les contrôles, être rigoureux et sanctionner les fautifs. | X X | | | Préciser clairement les attributions de chaque acteur dans les textes Opérationnel iser les outils de contrôle et sanctionner les fautifs | MENAP LN (DGENF) MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DAJC) FONAENF Responsables des structures déconcentrées DAJC FONAENF | |
| 5 | Comment assurer la disponibilité des manuels pour les centres ouverts sur fonds propres ? | Prévoir des crédits budgétaires nécessaires pour l'acquisition des intrants pour la production de ces manuels et identifier les rubriques des dépenses à financer et les inscrire dans les régies existantes | X | | | Budgétiser les ressources pour la prise en charge des dépenses liées à la reproduction des manuels et des guides | MENAP LN (DGENF) MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DGENF - DGREIP-DAF-DMP) FONAENF | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|--|---|------------------------|--------------------|-----------------|--|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| | | | CT: mois d'1 an | MT : mois de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | pour prendre en charge les dépenses liées à la production des documents de l'ENF. | | | | | | | |
| | | Demander la mise à disposition d'agents spécialisés au profit du MENAPLN, pour faire fonctionner les imprimeries. | X | | | Adresser une requête à la fonction publique pour le recrutement d'agents spécialisés pour les imprimeries du MENAPLN | MENAPLN (DRH) | MENAPLN (DGREIP) MFPTPS | |
| | | mettre en place un stock de manuels et de guides. | X | | | Constituer le stock de manuels et de guides | MENAPLN (DGREIP) | MENAPLN (DAF, UV/MENAPLN) MINEFID | |
| 6 | Faut-il revoir les critères d'éligibilité des requêtes et des opérateurs ? | Eliminer les indicateurs subjectifs et ceux dont la construction n'est pas objective, | X | | | Relire le dossier technique sur les requêtes | FONAEN F | MENAPLN (DGENF, DAJC) | |
| | | Etre plus rigoureux dans la sélection et sanctionner | X | | | Engager les poursuites disciplinaires et judiciaires de remboursem | FONAEN F | MENAPLN (DGENF, DAJC) | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|---|---|------------------------|---------------------|-----------------|---|-----------------------------|---|----------------------------|
| | | | CT: moins d'1 an | MT : moins de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | les acteurs fautifs. | | | | ent des fonds contre les fautifs | | | |
| 7 | Comment assurer le suivi de la gestion des ressources matérielles ? | Définir clairement la destination des biens (soit la CEB, la commune, la DPEPPNF ou l'école du village) | | X | | Prendre un acte d'affectation définitive des ressources matérielles | MENAPLN (DGENF) | MENAPLN (DAJC, Structures déconcentrées) FONAENF Collectivités Promoteurs Opérateurs | |
| | | Engager les procédures judiciaires contre les coupables en cas de fautes avérées. | | X | | Engager des poursuites disciplinaires et judiciaires de remboursement des ressources contre les fautifs | MENAPLN (DGENF) | MENAPLN (DAJC) FONAENF | |
| 8 | Comment assurer un financement adéquat de l'ENF ? | Rechercher des mécanismes innovants de financements | | | X | Faire un plaidoyer pour des financements innovants (taxes, sociétés de téléphonie, PTF,) | MENAPLN (DGENF) | MENAPLN (DGESE, DAF, DMP) FONAENF MINEFID | |
| | | Accroître la part contributive de l'Etat | | | X | Faire un plaidoyer pour un accroissement de la part contributive de l'Etat | MENAPLN (DGENF) | MENAPLN (DGESE, DAF, DMP) FONAENF MINEFID | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|---|--|------------------------|---------------------|-----------------|---|--------------------------------------|--|----------------------------|
| | | | CT: moins d'1 an | MT : moins de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | X | Plaidoyer auprès des responsables des projets et programmes de développement | MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DGENS, DAF, DMP) FONAEF MINEFID | |
| 9 | Comment renforcer la décentralisation du financement de l'ENF ? | Etendre le transfert des ressources financières de l'Etat aux autres formules de l'ENF. | | X | | Transférer des ressources au profit des autres formules de l'ENF | MENAP LN (DGENS) | MENAPLN (DGENF) Collectivités Territoriales | |
| | | Le FONAEF aussi doit étendre progressivement son processus de transfert aux autres communes. | X | | | Elargir aux autres communes l'appui à la décentralisation du financement de l'ENF par le FONAEF | FONAEF | MENAPLN (DGENF) Collectivités Territoriales | |
| 10 | Quel doit être le niveau de contribution de la communauté ? | S'impliquer dans les activités et contribuer à l'amélioration de l'environnement lettré, | X | | | Mener des actions de mobilisation sociale | Structures déconcentrées du MENAP LN | MENAPLN (DGENF) FONAEF Collectivités territoriales | |
| | Pourquoi faut-il inclure les | Pas la formation aux métiers qui permet d'accroître | | | X | Conception d'un dispositif d'intégration dans l'ENF | MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DGREIP, DAJC) FONAEF | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|--|--|------------------------|--------------------|-----------------|---|----------------------------------|---|----------------------------|
| | | | CT: mois d'1 an | MT : mois de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| 11 | apprenants des écoles coraniques dans l'éducation non formelle et quels mécanismes d'inclusion privilégier ? | l'employabilité des sortants. Inclure dans le sous-système d'éducation non formelle les écoles coraniques | | | | Sensibiliser les acteurs (maîtres coraniques) Elaborer les curricula et les méthodes Formuler des projets axés sur la formation aux métiers | | MJPEE | |
| 12 | Comment rendre fonctionnelles et opérationnelles les passerelles ? | Codification des différentes possibilités de passerelles qui établit une équivalence de niveau entre le formel et le non formel. | | X | | Produire une proposition de codification des passerelles Produire un arrêté sur l'équivalence des diplômes | MENAP LN (DGENF) | MENAPLN (DGEFTP, DGEC, DAJC) | |
| 13 | Quel titre de capacité faut-il décerner aux sortants de la formation professionnelle de l'ENF ? | Deux options : soit mettre en place un mécanisme interne d'évaluation, soit engagé une concertation avec le MJPEE pour faire prendre | X | | | Initier une certification à l'interne Engager une concertation avec le MJPEE | MENAP LN (DGENF) MENAP LN | MENAPLN (DGEFTP, DGEC, DAJC) MJPEE | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|--|---|---|------------------------|---------------------|-----------------|--|-----------------------------|---|----------------------------|
| | | | CT: moins d'1 an | MT : moins de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | en compte les besoins du MENAPLN en matière de certification professionnelle du non formel. | | | | | | | |
| 14 | Comment assurer la protection sociale des animateurs de CPAF ? | Contrats limités selon la durée déterminée Contrats à durée indéterminée pour chaque campagne | | X | | Proposer un modèle de contrat selon chaque cas | MENAPLN (DGENF) | MENAPLN (DAJC) FONAENF Promoteurs Opérateurs | |
| Stratégies de promotion des langues nationales pour renforcer la pertinence et l'efficacité du système éducatif et pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale. | | | | | | | | | |
| 1 | Quelle doit-être la place des langues nationales dans le système éducatif ? | Réfléchir pour la généralisation des langues nationales dans le système éducatif pour leur valeur pédagogique et leur capacité à maintenir et à dynamiser | X | | | Effectuer une enquête d'opinion afin de finaliser le document de généralisation de l'éducation bi-plurilingue dans le système éducatif | MENAPLN (SP-PLNEC) | MENAPLN (DGENF, DGEFG, DGREIP) FONAENF Promoteurs | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|---|---|------------------------|---------------------|-----------------|---|-----------------------------|--|----------------------------|
| | | | CT: moins d'1 an | MT : moins de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | la culture nationale. | | | | | | | |
| 2 | Quelles langues nationales utiliser dans l'administration? | Adopter les décrets d'application de la loi 033-2019 AN du 23 mai 2019, portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso. | | | X | Adoption des décrets d'application de la loi | MENAP LN | MCAT MJPDH MATD | |
| 3 | Comment valoriser la culture et les arts dans l'éducation ? | Faire des valeurs culturelles burkinabè (rapport du MCAT) le socle de l'éducation et mettre en œuvre la pratique artistique dans les structures éducatives. | | X | | Relire les curricula en tenant compte du nouveau profil du système éducatif burkinabè | MENAP LN (DGREIP) | MENAPLN (SP- PLNEC) MCAT MJPDH | |

| N° | Points de discussion | Propositions de réponse/réforme | Période de réalisation | | | modalités de mise en œuvre | Structure(s) responsable(s) | Structures partenaires | Observations/ Commentaires |
|----|--|--|------------------------|---------------------|-----------------|--|-----------------------------|--|----------------------------|
| | | | CT: moins d'1 an | MT : moins de 3 ans | LT : dans 5 ans | | | | |
| | | | | | | | | | |
| 4 | Quelles synergies d'actions entre les différents acteurs pour une promotion des langues nationales ? | Créer un cadre de concertation des différents acteurs pour planifier les actions. | | X | | Mettre en place un cadre formel de concertation entre les différents acteurs | MENAP LN (SP-PLNEC) | MENAPLN (DGENF-DGEFG-DGREIP) MATD MACT | |
| 5 | Comment exploiter le plurilinguisme comme opportunités de cohésion sociale ? | Répertorier les situations et les espaces où le plurilinguisme est utilisé pour favoriser la cohésion sociale. | | X | | Identifier les situations et les espaces où le plurilinguisme est utilisé et les capitaliser | MENAP LN (SP-PLNEC) | MENAPLN (DGENF-DGEFG-DGREIP) MATD MACT | |

VI. PROPOSITIONS POUR FONDER UN PACTE NATIONAL POUR UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS

Le pacte sur l'éducation est un accord négocié par les parties prenantes qui s'engagent chacun à son niveau et, de manière collégiale à mettre en œuvre les priorités de l'éducation dégagées des Assises nationales. Il est scellé en vue d'obtenir une Education de qualité, accessible et inclusive et équitable pour tous les enfants du Burkina Faso.

Pour y parvenir, les éléments ci-dessous engageant toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les parents, les partenaires, la communauté et les professionnels du système éducatif sont déterminants.

1. Eléments d'affirmation de la volonté politique

- Patronage des Assises par SEM le Président du Faso, Présidence par SEM le Premier Ministre et parrainage par SEM le Président de l'Assemblée nationale ;

- Affirmation de l'Education comme la priorité des priorités pour les dix (10) prochaines années parce qu'étant le fondement pour renforcer le capital humain et lutter efficacement et durablement contre toutes les crises ;
- Mise en place d'une Task-force Education composée des Ministres en charge de l'éducation et des ministres concernés sous la direction du premier ministre ;
- Dynamiser le Conseil national de l'Education.

2. Éléments pour une adhésion des populations et des communautés et leur participation

- Les participants aux Assises régionales et nationales devront être mandatés par leurs organisation (Lettre de désignation du participant par la structure conviée auxdites Assises) ;
- Les participants sont des porte-paroles des propositions de leurs structures (Document de base transmis aux structures conviées pour examen deux semaines avant la tenue des Assises régionales et nationales) ;
- Le Document de base sera examiné par les institutions, les structures, les formations et groupes d'experts rencontrés dans le cadre de la phase préparatoire des Assises ;
- Retransmission des travaux et des conclusions des Assises dans les principales langues nationales de la région ;

3. Éléments pour une adhésion des partenaires (partenaires sociaux et PTF)

- Les représentants sont mandatés par leurs organisation (Lettre de désignation par l'organisation) ;
- Les participants sont des porte-paroles des propositions de leurs structures (Document de base transmis aux structures conviées pour examen deux semaines avant la tenue des Assises régionales et nationales) ;
- Un pacte de trêve sociale de cinq (5) ans pour la mise en œuvre des conclusions urgentes issues des Assises nationales ;
- Mise en place d'un comité bipartite (MENAPLN/ parties prenantes) de suivi de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales

CONCLUSION

- la portée du document de base
- Annonce des prochaines étapes

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

1. Accroissement de l'offre éducative : Onatel SA normalise l'école primaire Gogaré B Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;<https://www.education.gov.bf/informations/actualités/articles?>
2. Arrêté 91-132/MEBA/MESSRS/MAT/MEF, portant création des Comité de Gestion (COGES).
3. Arrêté conjoint n°2020-235/MENAPLN/MINEFID portant fixation des frais d'inscription et de participation des élèves au fonctionnement des établissements publics d'enseignement, d'abonnement et de location de manuels scolaires à la bibliothèque et affectation de recettes
4. Arrêté n°2017-056/MENA/MATD/MEF portant création, attribution, composition et fonctionnement d'un Comité de Gestion d'établissement scolaire au post primaire et secondaire
5. Arrêté n°2018-316/MENA/SG du 26 septembre 2018 portant règlementation du fonctionnement des structures d'éducation préscolaire du Burkina Faso
6. Arrêté conjoint N° 402/MINEFID/MENAPLN du 02 décembre 2019 portant tarification, modalités de perception et de répartition des recettes issues des prestations des directions techniques et des directions régionales du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
7. Arrêté n°2018-029/MENA/SG/DGEFG du 30 janvier 2018 portant adoption du cahier des charges des établissements privés d'enseignement post-primaire et secondaire général formel et non formel ;
8. Arrêté conjoint n°2020-235/MENAPLN/MINEFID portant fixation des frais d'inscription et de participation des élèves au fonctionnement des établissements publics d'enseignement, d'abonnement et de location de manuels scolaires à la bibliothèque et affectation de recettes ;
9. *COMPAORE Maxime, Les association de parents dans la vie des écoles au Burkina Faso, colloque international « Education/formation : la recherche de qualité » IRD-IER-NIESAC, 18-20 avril 2006 ;*

10. *Code général des impôts du Burkina Faso, 2018 ;*
11. Conférence des ministres de l'Education, des Etats et gouvernements de la Francophonie : Financement de l'Education <https://www.confemen.org/entrees-thématiques/financement-de-leducation>
12. Décret n°2008-236/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire ;
13. Décret n°2020-0245/PRES/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi
14. Dr. Cheick O. Fomba et Dr. Bréhima Tounkara, *Synthèse de quelques études et travaux de recherche portant sur la participation des communautés dans la gestion et le développement des écoles en république du Mali*, ROCARE/MALI
15. Emprunt obligataire 2020-2028 : Le Trésor public et Coris Bourse s'accordent pour mobiliser 80 milliards F CFA - leFaso.net ; <https://lefaso.net/spip.php?article 95122>
16. [Emprunt obligataire 2020-2028 : Le Trésor public et Coris Bourse s'accordent pour mobiliser 80 milliards F CFA - leFaso.net](https://lefaso.net/spip.php?article 95122)
17. HAYAER, C. SAHLI, KHAROUBI, A. (2014) *L'uniforme scolaire*, Institut Provincial de Promotion Sociale Du Hainaut Occidental
18. La convention d'éducation entre l'Etat et l'Eglise catholique du Burkina Faso ;
19. La convention d'éducation entre l'Etat et l'Union nationale des Etablissements d'Enseignement privés laïc (UNEEP-L) ;
20. La convention d'éducation entre l'Etat et la Fédération des Associations islamiques du Burkina (FAIB) ;
21. La convention entre l'Etat et l'AESEB.
22. Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation
23. La Convention d'éducation entre l'Etat et la Fédération des Eglises et Mission évangéliques (FEME) ;
24. [Le Fonds minier prévoit 25 milliards de FCFA pour le développement local \(ministre\) \(msn.com\): https://www.msn.com/fr-xlBurkina :](https://www.msn.com/fr-xlBurkina)
25. MENA (2017). Rapport d'état du système éducatif national Pour une politique nouvelle dans le cadre de la réforme du continuum d'éducation de base
26. MENAPLN (2020). Rapport de l'étude sur les violences au sein des établissements d'enseignement primaire, post primaire et secondaire
27. MENAPNL (2020). Stratégie nationale d'Education en situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024

28. ONATEL offre des infrastructures scolaires aux élèves des Cascades - leFaso.net ;<https://m.lefaso.net/spip.php?article 101234>- 11 décembre 2020 à Banfora
29. Plan sectoriel de l'Education et de la formation (PSEF) 2017-2030.
30. Rapport d'enquête sur les envois de fonds des travailleurs migrants au Burkina Faso de la BCEAO /octobre 2012
31. Rapport parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso
32. Servais Edoh Wallace, *Optimiser la participation communautaire au financement et à l'accroissement de l'offre éducative*, Aide et Action Togo <https://www.saga.cornell.edu/saga/educconf/wallace.pdf>
33. Stratégie de l'encadrement pédagogique (DGEPFIC)
34. Stratégie de motivation des personnels du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;
35. Transfert de fonds : la diaspora burkinabè à la traîne, le Nigéria et le Maghreb savoure, <https://mondesaffaires.com/a/2018/05/15/>:
36. Abou NAPON, Benoit B. OUOBA et Bazombié BAYALA : Evaluation de la stratégie du faire-faire en alphabétisation et en éducation non formelle au Burkina Faso, 2004, MEBA.
37. Abou NAPON et Alkassoum MAÏGA : Evaluation de la stratégie du faire-faire en alphabétisation et en éducation non formelle au Burkina Faso, novembre 2012, MENA

1. Servais Edoh Wallace, *Optimiser la participation communautaire au financement et à l'accroissement de l'offre éducative*, Aide et Action Togo <https://www.saga.cornell.edu/saga/educconf/wallace.pdf>
2. Dr. Cheick O. Fomba et Dr. Bréhima Tounkara, *Synthèse de quelques études et travaux de recherche portant sur la participation des communautés dans la gestion et le développement des écoles en république du Mali*, ROCARE/MALI
3. Wolfgang Bichmann, Susan B. Rifkin & Mathura Shrestha (1989), *Peut-on mesurer le degré de participation communautaire ? Forum mondial de la santé, vol 10*, www.ngos4healthpromotion.net/wordpress4hp/wp-content/uploads/2016/12/WHF_10_1989_p513-519_fre.pdf

4. Stratégie de motivation des personnels du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation
5. Plan sectoriel de l'Education et de la formation (PSEF) 2017-2030.
6. Rapport parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso
7. Arrêté 91-132/MEBA/MESSRS/MAT/MEF, portant création des Comité de Gestion (COGES).
8. Décret n°2008-236/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire ;
9. Arrêté n°2017-056/MENA/MATD/MEF portant création, attribution, composition et fonctionnement d'un Comité de Gestion d'établissement scolaire au post primaire et secondaire ;
10. Arrêté n°2018-316/MENA/SG du 26 septembre 2018 portant réglementation du fonctionnement des structures d'éducation préscolaire du Burkina Faso
11. Stratégie de l'encadrement pédagogique (DGEPFIC)
12. Arrêté conjoint n°2020-235/MENAPLN/MINEFID portant fixation des frais d'inscription et de participation des élèves au fonctionnement des établissements publics d'enseignement, d'abonnement et de location de manuels scolaires à la bibliothèque et affectation de recettes
13. Décret n°2020-0245/PRES/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi

RAPPORTS

Conseil Economique et Social : Diversité culturelle et développement durable au Burkina Faso : Etat des lieux, défis et perspectives, rapport final juillet 2020.

MCAT : Etude sur l'identification des valeurs culturelles de référence au Burkina Faso : rapport final, juin 2017, réalisée par le cabinet [Consultants Associés pour le Développement - Afrique](#)

LOIS

Constitution du Burkina Faso

Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso

Loi 033-2019 AN du 23 mai 2019, portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso.

DECRETS

Décret n° **2009-644**/PRES/PM/MEBA/MAHRA/MASSN/MESSRS/MATD/MJE du 8 septembre 2009, portant organisation de l'ENF

Décret n° **2017-0024**/PRE/PM/MEMC/MINEFI/MATDCI du 23 janvier 2017, portant organisation, fonctionnement et modalité de perception du fonds minier de développement local.

ARRETES

Arrêté n ° **2010- 0015**/MEBA/SG/DGAENF portant cahiers de charges des intervenants en ENF du 31 mars 2010

DECISIONS

...

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------------------------------------|
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | IV |
| LISTE DES TABLEAUX | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| LISTE DES FIGURES | X |
| CLARIFICATION DES CONCEPTS..... | XI |
| MOT INTRODUCTIF DU MINISTRE..... | 1 |
| INTRODUCTION..... | 3 |
| I. CONTEXTE..... | 4 |
| I.1 RAPPEL DES FINALITES, DES BUTS ET DES MISSIONS DE L'EDUCATION | 4 |
| I.2 APERÇU SUR LES PROJETS, PROGRAMMES ET REFORMES DE L'EDUCATION..... | 5 |
| I.2.1 Réformes..... | 6 |
| I.2.2 Programmes et projets..... | 7 |
| I.3 PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ETATS GENERAUX DE 1994 ET DES ASSISES DE 2002..... | 11 |
| I.3.1 Des Etats généraux de 1994..... | 11 |
| I.3.2 Des Assises nationales sur l'Éducation de 2002..... | 11 |
| I.4 ETAT DES LIEUX..... | 12 |
| I.4.1 Contexte socio-politique, démographique, culturel et économique | 12 |
| I.4.2 Diagnostic du sous-secteur de l'Éducation nationale : bilan de la réforme de 2006 | 14 |
| I.4.2.1 Accès..... | 14 |
| TABLEAU 1 : NOMBRE D'ETABLISSEMENTS FONCTIONNELS ET DE SALLES DE CLASSE UTILISEES ENTRE 2015/2016 ET 2019/2020 | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT PAR STATUT | 16 |
| TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DE 2015/2016 A 2019/2020... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. | |
| TABLEAU 4 : TAUX BRUT D'ADMISSION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT 2019/2020. ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. | |
| TABLEAU 5 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN 2019/2020. ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. | |
| TABLEAU 6: TAUX DE TRANSITION AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE EN 2018/2019... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. | |
| TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DE L'EDUCATION NON FORMELLE PAR TYPE DE CENTRE SELON LE SEXE DE 2016 A 2020..... | 21 |
| I.4.2.2 Qualité..... | 21 |
| TABLEAU 8 : RESULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS SCOLAIRES DE 2018..... | 22 |
| □ Nombre de déclarés alphabétisés..... | 23 |
| I.4.2.3 Au niveau de la coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation | 23 |
| I.4.2.4 Financement du secteur de l'éducation | 24 |
| I.4.3 Pourquoi des Assises nationales de l'Éducation nationale ?..... | 25 |
| II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DES ASSISES NATIONALES..... | 26 |

| | | |
|-------------|--|------------------------------------|
| II.1 | OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES | 26 |
| II.2 | RESULTATS ATTENDUS | 27 |
| III. | DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE | 28 |
| III.1 | PRINCIPES D'ELABORATION..... | 28 |
| III.2 | RECHERCHE DOCUMENTAIRE | 29 |
| III.3 | ATELIER DE REDACTION | 29 |
| III.4 | POINTS DE DISCUSSION PROPOSES PAR THEME DES ASSISES | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| III.5 | DEMARCHE D'ELABORATION DES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS PAR THEMATIQUE ET PAR POINT DE DISCUSSIONS | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| III.6 | VALIDATION DU PROJET DE DOCUMENT DE BASE..... | 29 |
| IV. | THÉMATIQUES ET POINTS DE DISCUSSIONS | 30 |
| V. | PROPOSITIONS POUR FONDER UN PACTE NATIONAL POUR UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS | 92 |
| | CONCLUSION | 155 |
| | RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 155 |
| | TABLE DES MATIÈRES | 160 |
| | ANNEXES :..... | 162 |
| | ANNEXE 1 : | 162 |
| | ANNEXE 2: | 164 |

ANNEXES :

Annexe 1 : ...

Tableau 1 : Taux par élève affecté :

| Ordre d'enseignement | | Coût unitaire par élève affecté au niveau de l'Enseignement Catholique (F CFA) | Coût unitaire par élève au niveau des autres structures faitières (AESEB-FEME-UNEEPL et autres) (F CFA) |
|---|---|--|---|
| Enseignement général | Premier cycle | 60 000 | 50 000 |
| | Second cycle | 65 000 | 55 000 |
| Enseignement et la formation techniques et professionnels | Technique commercial | Cycle court | 75 000 |
| | | Cycle moyen | 80 000 |
| | | Cycle long | 80 000 |
| | Section industrielle (pour tous les cycles) | 100 000 | 70 000 |

Sources : Convention entre l'Etat et l'Eglise Catholique et Arrêté N° 2020-223/MENAPLN/SG portant modalités d'affectation d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés conventionnés d'enseignement post primaire et secondaire du 09 août 2020 ; l'arrêté interministériel n°2009-0100/MESSRS/MEBA/MEF du 30 octobre 2009 portant fixation de frais de scolarité au profit des établissements privés conventionnés accueillant des élèves affectés par l'Etat.

Tableau 2 : Situation de la subvention versée aux structures faitières en 2020/2021

| Structures faitières | Montant de la subvention en 2020-2021 (en FCFA) | Montant payé 2020-2021 | Arriérées (en FCFA) | Observations |
|--|---|------------------------|---------------------|--|
| Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) | 400 000 000 | 00 | 400 000 000 | Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016 |
| Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) | 400 000 000 | 00 | 400 000 000 | Arriérés au titre de l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016 |
| Union nationale des Etablissement d'Enseignement privés Laïcs (UNEELP) | 250 000 000 | 00 | 00 | |
| Secrétariat national de l'Enseignement catholique (SNEC) | 3 450 000 000 | 1 725 000 000 | 00 | Montant déterminé sur la base de l'équilibre budgétaire |
| TOTAL | 4 500 000 000 | | 800 000 000 | |

Sources : DEP/MENAPLN

La lecture de ce tableau fait ressortir la différence de traitement entre les différentes structures faitières. Le montant de la subvention se négocie à travers des dispositions fixées d'accord parties entre l'Etat et les faitières dans les conventions. Il y a donc nécessité de relecture de ces dispositifs afin de tenir compte du contexte actuel, de l'évolution du nombre d'établissements et de ce partenariat qui se veut dynamique.

Annexe 2: ...

Tableau 21: Répertoire des organisations syndicales de l'éducation

| N° | Dénomination de l'organisation syndicale | Sigles |
|----|--|-----------|
| 1 | Fédération des Syndicats des Enseignements du Burkina | FESEB |
| 2 | Fédération des Syndicats nationaux des travailleurs de l'Education et de la Recherche | F/SYNTER |
| 3 | Syndicat autonome des Travailleurs de l'Education de Base | SATEB |
| 4 | Syndicat national des Encadreurs pédagogiques de l'enseignement primaire | SNEP |
| 5 | Syndicat des Personnels, des Encadreurs et des Enseignants du Secondaire et du Supérieur | SPESS |
| 6 | Syndicat des Travailleurs de l'Administration et de Gestion de l'Education | STAGE |
| 7 | Syndicat national des animateurs de la Vie scolaire | SYNAVS |
| 8 | Syndicat national des Enseignants africains du Burkina | SNEA-B |
| 9 | Syndicat national des Enseignants du Secondaire et du Supérieur | SNESS |
| 10 | Syndicat national des Personnels d'Administration et de Gestion de l'Education et de la Recherche | SYNAPAGER |
| 11 | Syndicat national des Professionnels de l'Education préscolaire | SYNAPEP |
| 12 | Syndicat national des Travailleurs de l'Administration scolaire | SYNATRAS |
| 13 | Syndicat National des Travailleurs de l'Administration Scolaire | SYNTAS |
| 14 | Syndicat national des Travailleurs de l'Education de Base | SYNATEB |
| 15 | Syndicat national des Travailleurs de l'Education Non formelle | SYNATRENF |
| 16 | Syndicat national des Enseignants de Technique Industrielle | SYNETI |
| 17 | Syndicat national des Personnels des Enseignements Préscolaire, Primaire et Post-Primaire du Burkina | SYNAPEP-B |
| 18 | Syndicat National des Fonctionnaires de l'Education du Burkina | SYNAFEB |
| 19 | Syndicat national des encadreurs du secondaire | SYNADES |
| 20 | Syndicat national des financiers de l'Education et de la Recherche | SYNAFER |
| 21 | Syndicat national des professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle du Burkina | SYNAPOSPB |
| 22 | Mouvement National des Enseignants Praticants (MONEP) | MONEP |
| 23 | Syndicat national des travailleurs de l'éducation du Faso | SYNTEF |
| 24 | Syndicat national des encadreurs pédagogiques de l'enseignement secondaire | SYNEPES |
| 25 | Syndicat national des instituteurs adjoints certifiés et certifiés du Burkina Faso | SYNIACCB |
| 26 | Syndicat national des enseignants franco-arabe du Burkina | SYNEFAB |

Source : DRH-MENAPLN